

ITISSALAT AL-MAGHRIB S.A.



## **Notice d'Information**

---

**Relative au programme de rachat d'actions**

**Proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire  
prévue le 23 avril 2019**

### **Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 Hija 1423-24 février 2003 tel que modifié et complété - l'original de la présente notice d'information a été visé par l'AMMC le 5 avril 2019 sous la référence n° VI/EM/004/2019.

## **AVERTISSEMENT**

« Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé ».

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ABREVIATIONS</b>                                                                                                                                            | <b>4</b> |
| DEFINITIONS                                                                                                                                                    | 5        |
| 1 ATTESTATIONS                                                                                                                                                 | 6        |
| 1.1 ATTESTATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE                                                                                                                     | 6        |
| 1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES                                                                                                                               | 6        |
| 1.3 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018                                                              | 7        |
| 1.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017                                                              | 9        |
| 1.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018                                                        | 11       |
| 1.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017                                                        | 13       |
| 1.7 ATTESTATION DE CONCORDANCE SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET LE 31 DECEMBRE 2018    | 15       |
| 1.8 ATTESTATION DE CONCORDANCE SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET LE 31 DECEMBRE 2018 | 16       |
| 1.9 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE                                                                                          | 17       |
| 2 LE PROGRAMME DE RACHAT                                                                                                                                       | 18       |
| 2.1 CADRE JURIDIQUE                                                                                                                                            | 18       |
| 2.2 CONTRAT DE LIQUIDITE ADOSSE AU PROGRAMME DE RACHAT SUR LA PLACE BOURSIERE DE PARIS                                                                         | 19       |
| 2.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME                                                                                                                                     | 20       |
| 2.4 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME                                                                                                                              | 20       |
| 2.4.1 TITRES CONCERNES                                                                                                                                         | 20       |
| 2.4.2 PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR                                                                                                                       | 20       |
| 2.4.3 FOURCHETTE DU PRIX D'INTERVENTION                                                                                                                        | 21       |
| 2.4.4 MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE                                                                                                                 | 21       |
| 2.4.5 DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME                                                                                                                         | 21       |
| 2.4.6 FINANCEMENT DU PROGRAMME                                                                                                                                 | 21       |
| 2.4.7 MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME                                                                                                                    | 22       |
| 2.4.8 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LA BOURSE DE CASABLANCA                                                                                                         | 24       |
| 2.4.9 ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE                                                                                                                    | 24       |
| 2.4.10 EVOLUTION DU TITRE MAROC TELECOM                                                                                                                        | 26       |
| 2.4.11 INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE MAROC TELECOM                                                                                     | 31       |
| 2.4.12 PROGRAMMES DE RACHATS PRECEDENTS                                                                                                                        | 31       |
| 2.4.13 TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS                                                                                                              | 36       |
| 3 PRESENTATION DE MAROC TELECOM                                                                                                                                | 38       |
| 3.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE                                                                                                               | 38       |
| 3.1.1 DENOMINATION SOCIALE                                                                                                                                     | 38       |
| 3.1.2 COORDONNEES                                                                                                                                              | 38       |
| 3.1.3 SIEGE SOCIAL                                                                                                                                             | 38       |
| 3.1.4 FORME JURIDIQUE                                                                                                                                          | 38       |
| 3.1.5 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2018                                                                                                                       | 38       |
| 3.1.6 CONSTITUTION - IMMATRICULATION                                                                                                                           | 38       |
| 3.1.7 DUREE                                                                                                                                                    | 38       |
| 3.1.8 OBJET SOCIAL                                                                                                                                             | 38       |
| 3.1.9 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES                                                                                                                    | 39       |
| 3.1.10 REGIME FISCAL APPLICABLE A MAROC TELECOM                                                                                                                | 39       |
| 3.1.11 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES A MAROC TELECOM                                                                                        | 39       |
| 3.1.12 EXERCICE SOCIAL                                                                                                                                         | 39       |
| 3.2 ORGANISATION                                                                                                                                               | 40       |
| 3.2.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE                                                                                                                  | 40       |
| 3.2.2 HISTORIQUE                                                                                                                                               | 44       |
| 3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE                                                                                                 | 45       |
| 3.4 ACTIVITES                                                                                                                                                  | 46       |
| 3.5 PERSPECTIVES DU GROUPE MAROC TELECOM POUR L'ANNEE 2018                                                                                                     | 53       |
| 3.6 FACTEURS DE RISQUE                                                                                                                                         | 53       |
| 3.6.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE                                                                                                                                | 53       |
| 3.6.2 RISQUES REGLEMENTAIRES                                                                                                                                   | 57       |
| 3.6.3 RISQUES DE MARCHE                                                                                                                                        | 58       |
| 4 ANNEXES                                                                                                                                                      | 61       |
| 4.1.1 COMPTES SOCIAUX ANNUELS                                                                                                                                  | 61       |
| 4.1.2 COMPTES CONSOLIDES ANNUELS                                                                                                                               | 81       |

## ABRÉVIATIONS

**ADSL** : Asymmetric Digital Subscriber Line8

**AGO** : Assemblée Générale Ordinaire

**AMF** : Autorité des Marchés Financiers

**AMMC** : Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

**ANRT** : Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

**ARPU** : Average Revenue Per User

**CAC** : Cotation Assistée en Continu (indice)

**CAPEX** : Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

**CFFO** : Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant impôts

**CDMA** : Code Division Multiple Access

**EBITDA** : Résultat opérationnel avant dépréciations et amortissements

**EBITA** : Résultat opérationnel avant amortissements

**GSM** : Global System for Mobile communications

**IAM** : Maroc Telecom

**MAD** : Moroccan Dirham

**MASI** : Moroccan All Share Index

**ONPT** : Office National des Postes et Télécommunications

**OTT** : Over The Top

**SA** : Société Anonyme

## DEFINITIONS

**L'ARPU** se définit comme le chiffre d'affaires (généré par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming et ventes d'équipement, divisé par le parc moyen de la période. Il s'agit ici de l'ARPU mixte des segments prépayé et postpayé.

**L'EBITA** correspond au résultat opérationnel avant les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et les autres produits et charges liés aux opérations d'investissements financiers et aux opérations avec les actionnaires (sauf lorsqu'elles sont directement comptabilisées en capitaux propres).

**L'EBITA ajusté** correspond à l'EBITA ajusté de l'impact des charges de restructurations en 2017 et 2018.

**Les CAPEX** correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées sur la période.

**Le CFFO** comprend les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant impôts, tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et des participations non consolidées. Il comprend aussi les investissements industriels nets, qui correspondent aux sorties nettes de trésorerie liée aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

**Le CFFO ajusté** correspond au CFFO ajusté de l'impact des charges de restructuration et du paiement des licences en 2017 et 2018.

**FTTH (Fiber To The home)** : l'abonné final est raccordé jusqu'à son domicile par une fibre optique unique qui lui est dédiée.

**Le parc haut débit** inclut les accès ADSL, FTTH (fibre optique) et les liaisons louées au Maroc et inclut également le parc CDMA pour les filiales historiques.

**Le parc mobile actif** est constitué des clients prépayés, ayant émis ou reçu un appel voix (hors appel en provenance de l'ERPT concerné ou de ses Centres de Relations Clients) ou émis un SMS/MMS ou ayant fait usage des services Data (hors échanges de données techniques avec le réseau de l'ERPT concerné) durant les trois derniers mois, et des clients postpayés non résiliés.

**Le Résultat Net ajusté part du groupe** correspond au résultat net part du groupe ajusté de l'impact des charges de restructuration en 2017 et 2018.

**Les Transactions hors système (ou hors bourse)** sont des transactions réalisées en dehors du carnet d'ordre central.

# 1 ATTESTATIONS

## 1.1 ATTESTATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Directoire, représenté par son Président Abdeslam AHIZOUNE, atteste que, à sa connaissance, au 29 mars 2019 :

- La société Maroc Telecom détient directement 346 202 actions représentant près de 0,04% de son capital social ;
- La société Maroc Telecom détient indirectement (via ses filiales) 0 actions représentant 0% de son capital social.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président du Directoire  
Abdeslam AHIZOUNE  
Itissalat Al Maghrib  
Avenue Annakhil - Hay Riad  
Rabat, Maroc  
Téléphone : 00 212 (0) 537 71 90 39  
E-mail : relations.investisseurs@iam.ma

## 1.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité et coordonnées des commissaires aux comptes

**Deloitte Audit**  
**Représenté par**  
**Madame Sakina BENSOUA KORACHI**  
288, Boulevard Mohamed Zerktouni,  
Casablanca 20 050, Maroc  
[sbensouda@deloitte.com](mailto:sbensouda@deloitte.com)  
Date du premier exercice soumis au contrôle :  
2016.  
Date de l'expiration du mandat actuel : AGO  
statuant sur l'exercice social clos le 31  
décembre 2018.

**Monsieur Abdelaziz ALMECHATT**  
83, Avenue Hassan II  
20000 Casablanca, Maroc  
Tel. : +212 5 22 27 50 02  
[abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com](mailto:abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com)  
Date du premier exercice soumis au contrôle :  
1998, renouvelé lors de l'AGO du 25 avril  
2017.  
Date de l'expiration du mandat actuel : AGO  
statuant sur l'exercice social clos le 31  
décembre 2019.

### **1.3 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 968 628 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 6 300 720 milliers de dirhams.

#### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **RESPONSABILITE DES AUDITEURS**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A, au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 16 Février 2019

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 363 637 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 5 699 461 milliers de dirhams.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **RESPONSABILITE DES AUDITEURS**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ITISSALAT AL-MAGHRIB (IAM) S.A, au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 16 Février 2018

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société ITISSALAT Al MAGHRIB (IAM) S.A. et de ses filiales (Groupe Maroc Telecom), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 19 490 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 6 938 millions de dirhams.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation du Groupe Maroc Telecom au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le 16 Février 2019

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société ITISSALAT Al MAGHRIB (IAM) S.A. et de ses filiales (Groupe Maroc Telecom), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 19 750 millions de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 6 579 millions de dirhams.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation du Groupe Maroc Telecom au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le 16 Février 2018

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.7 ATTESTATION DE CONCORDANCE SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET LE 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités relatifs aux exercices 2017 et 2018.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux de la société Itissalat Al Maghrib S.A tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.8 ATTESTATION DE CONCORDANCE SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET LE 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités relatifs aux exercices 2017 et 2018.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse consolidés de la société Itissalat Al Maghrib S.A tels que audités par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT

Abdelaziz ALMECHATT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Associé

## **1.9 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

Monsieur François Vitte  
Directeur Général Administratif et Financier  
Maroc Telecom  
Avenue Annakhil - Hay Riad  
Rabat, Maroc  
Téléphone : 00 212 (0) 5 37 71 90 39  
E-mail : [relations.investisseurs@iam.ma](mailto:relations.investisseurs@iam.ma)

## 2 LE PROGRAMME DE RACHAT

### 2.1 CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre du présent programme de rachat s'inscrit dans le cadre législatif mis en place par :

- ✓ Les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05 et le Dahir 1-15-106 du 12 Chaoual 1436 portant promulgation de la Loi 78-12;
- ✓ Le décret N°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010), modifiant et complétant le décret N°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja 1423 (24 février 2003), fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions ;
- ✓ Le décret N 2-18-306 du 6 chaoual 1439 (20 juin 2018) fixant le pourcentage du capital que la société peut posséder directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom pour le compte de la société ;
- ✓ La circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée.

Le programme de rachat de la société ITISSALAT AL MAGHRIB de ses propres actions en Bourse proposé par le Directoire tenu le 8 février 2019 et validé par le Conseil de Surveillance en date du 15 février 2019 sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 23 avril 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise. Ce programme fera l'objet de la résolution suivante :

TREIZIEME RESOLUTION : Abrogation du programme de rachat d'actions en cours et autorisation à donner au Directoire pour opérer à nouveau sur les actions de la société et la mise en place d'un contrat de liquidité à la bourse de Casablanca.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, après lecture du rapport du Directoire, l'abrogation, à compter du 8 mai 2019, du programme de rachat en bourse tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2018 et qui devait arriver à échéance le 8 novembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire, agissant aux termes :

- ✓ Des articles 279 et 281 de loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et amendée par les lois n° 20-05 et n° 78-12 ;
- ✓ Du Décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010), modifiant et complétant le décret N 2-02-556 du 22 Dou-al Hijja 1423 (24 février 2003) fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions ;
- ✓ Du décret N 2-18-306 du 6 chaoual 1439 (20 juin 2018) fixant le pourcentage du capital que la société peut posséder directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom pour le compte de la société ; et
- ✓ De la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;

Et, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire relatif au programme de rachat en Bourse par Itissalat Al-Maghrib de ses propres actions, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par l'AMMC.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la mise en place d'un nouveau programme de rachat par Itissalat Al-Maghrib de ses propres actions en Bourse, au Maroc ou à l'étranger, tel que proposé par le Directoire.

Par ailleurs, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale autorise expressément la mise en place sur la bourse de Casablanca d'un contrat de liquidité adossé au présent programme de rachat.

Le nombre d'actions visé par ledit contrat de liquidité ne peut en aucun cas dépasser le plus bas des deux plafonds suivants :

- 300 000 actions, soit 20% du nombre total d'actions visées par le programme de rachat ;
- La limite maximale autorisée par les textes cités ci-dessus.

Les caractéristiques du nouveau programme de rachat se rapportant aux actions d'Itissalat Al Maghrib se présentent comme suit :

|                                                                                                                                   |                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Nombre maximum d'actions à détenir dans le cadre du programme de rachat, y compris les actions visées par le contrat de liquidité | 1 500 000 actions, soit 0,17% du capital       |
| Montant maximum à engager en exécution du programme de rachat                                                                     | MAD 283 500 000                                |
| Délai de l'autorisation                                                                                                           | 18 mois                                        |
| Calendrier du programme                                                                                                           | Du 8 mai 2019 au 6 novembre 2020               |
| Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :                                                                       |                                                |
| ➤ Prix minimum de vente                                                                                                           | MAD 98 par action ou sa contre-valeur en euro  |
| ➤ Prix maximum d'achat                                                                                                            | MAD 189 par action ou sa contre-valeur en euro |
| Mode de financement                                                                                                               | Par la trésorerie disponible                   |

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs sans exception ni réserve au Président du Directoire ou tout autre membre du Directoire, à l'effet de procéder à l'annulation du programme de rachat autorisé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2018 et à l'exécution, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, au Maroc ou à l'étranger, du nouveau programme de rachat d'actions ainsi que du contrat de liquidité qui lui est adossé aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Les actions auto-détenues ne donnent droit ni au vote ni aux dividendes.

## 2.2 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LA PLACE BOURSIERE DE PARIS

Etant également cotée sur la place boursière de Paris, les dispositions prévues par, le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement Général (UE) N°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 et notamment ses articles 5 et 13, les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et le règlement général de l'AMF régissant les programmes de rachat ainsi que la Décision de l'AMF du 21 mars 2011 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique admise par l'AMF, s'appliquent à ITISSALAT AL MAGHRIB.

De ce fait, Maroc Telecom peut conclure un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement. Ce dernier agit, dans ce cadre, en toute indépendance, et n'est tenu par aucune limite de volumes de transactions, ni de périodes de restriction d'intervention. En revanche les interventions doivent respecter le plafond et les prix d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale ordinaire.

Vis-à-vis de l'AMF, ITISSALAT AL MAGHRIB doit informer le marché par voie de communiqué :

- préalablement à sa mise en œuvre, de la signature du contrat de liquidité en indiquant l'identité du prestataire de services d'investissement, le titre visé, le ou les marchés concernés ainsi que les moyens qui sont affectés au contrat ;

- chaque semestre et lorsqu'il est mis fin au contrat, du bilan de sa mise en œuvre en précisant les moyens en titres et en espèces disponibles à la date du bilan et à la signature du contrat ;
- de toute modification des informations mentionnées au premier tiret.

Le communiqué est mis en ligne sur le site de l'AMF ainsi que sur celui d'ITISSALAT AL MAGHRIB.

Par ailleurs, ITISSALAT AL MAGHRIB doit également faire des déclarations mensuelles par email auprès de l'AMF sur les opérations réalisées durant la période.

Toute l'information communiquée sur la place boursière de Paris sera communiquée, dans les mêmes conditions, au Maroc. Plus précisément, les déclarations mensuelles faites à l'AMF seront transmises à l'AMMC et le bilan semestriel sera mis en ligne sur le site Internet de Maroc Telecom et cela conformément à la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée.

## **2.3 OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

A travers ce programme l'émetteur ne vise pas :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

Par ailleurs et conformément à la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée, un contrat de liquidité sera adossé au présent programme de rachat selon les modalités suivantes :

- conformément à la treizième résolution de l'AGO du 23 avril 2019, le contrat de liquidité porte sur 20% du programme de rachat, soit 300 000 actions ;
- le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat ;
- le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

## **2.4 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME**

### **2.4.1 Titres concernés**

Les titres concernés par le présent programme sont les actions Maroc Telecom.

### **2.4.2 Part maximale du capital à détenir**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 avril 2019 de la treizième résolution précitée, la société pourrait acquérir un maximum de 1 500 000 actions, soit 0,17% du capital.

### **2.4.3 Fourchette du prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)**

Prix maximum d'achat : 189 dirhams ou sa contrevaletur en euro.

Prix minimum de vente : 98 dirhams ou sa contrevaletur en euro.

### **2.4.4 Montant maximal à engager par la société**

Conformément à l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429 portant promulgation de la Loi 20-05 et la Loi 78-12, la valeur de l'ensemble des actions Maroc Telecom détenues par la société, ne pourrait être supérieure au montant des réserves de la société, autres que la réserve légale. Au 31 décembre 2018, le montant de ces réserves s'élève à 3 514 millions de dirhams. La valeur globale de l'ensemble des actions propres que la société peut donc détenir ne peut être supérieure à ce montant.

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central, sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de 283 500 000 MAD. Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves autres que légales ni au niveau maximum autorisé par l'Assemblée Générale pour le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où ITISSALAT AL MAGHRIB procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 avril 2019, elle ne pourrait détenir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est précisé que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, les réserves correspondant au montant total de la détention propre ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale.

### **2.4.5 Durée et calendrier du programme**

Conformément à la treizième résolution, le programme s'étalera sur une période de 18 mois, soit du 8 mai 2019 au 6 novembre 2020.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs, qui stipule que « l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat, doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage », ITISSALAT AL MAGHRIB devra informer la Bourse des Valeurs des modalités du programme le 30 avril 2019 au plus tard. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme.

Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

### **2.4.6 Financement du programme**

Le programme de rachat d'actions que Maroc Telecom compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que la société présente au 31 décembre 2018 une trésorerie disponible<sup>1</sup> de près de 398 millions de dirhams.

---

<sup>1</sup> Equivalent à la trésorerie à l'actif du bilan dans les états financiers sociaux à fin décembre 2018.

### 2.4.7 Modalités de réalisation du programme

ITISSALAT AL MAGHRIB a confié, par contrat conclu le 13 décembre 2017, avec effet le 17 octobre 2017, la gestion de son programme de rachat à Rothschild Martin Maurel en tant que prestataire de service d'investissement et ce conformément à la charte de déontologie établie par l'association française des marchés financiers et approuvée par l'AMF.

Le contrat peut être reconduit d'année en année, par expresse reconduction, sans que sa durée totale ne puisse dépasser trois (3) ans; soit une date d'expiration maximale prévue pour le 16 octobre 2020.

Afin d'assurer la continuité du programme, ITISSALAT AL MAGHRIB s'engage à désigner une société de bourse avant l'expiration du contrat conclu avec Rothschild Martin Maurel et qui arrivera à terme le 16 octobre 2020.

A noter que ce contrat intervient dans la prolongation des prestations objet des précédents contrats. Dans ce sens, Maroc Telecom n'affectera aucun montant supplémentaire préalablement à l'exécution du programme envisagé.

Les achats et les cessions des actions Maroc Telecom seront effectués, à tout moment sur la Bourse de Paris et sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca, aux prix d'achat et de vente entrant dans la fourchette d'intervention autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2019, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux de la société.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de favoriser la liquidité et de réduire la volatilité.

Le rachat d'actions intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours.

Conformément aux dispositions réglementaires régissant les rachats en bourse au Maroc, ITISSALAT AL MAGHRIB s'engage à ne pas initier d'ordre de bourse en application du programme de rachat ni de donner des instructions de nature à orienter les interventions de Rothschild Martin Maurel.

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée et en application de l'article 1er du décret n° 2-02-556 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, tel que modifié et complété, ITISSALAT AL MAGHRIB doit désigner une société de bourse unique pour l'exécution de son programme de rachat au Maroc.

A cet effet, Rothschild Martin Maurel en tant que prestataire de service d'investissement, a porté son choix sur la société M.S.IN avec laquelle il a conclu un contrat de sous-traitance de la prestation de régulation sur la bourse de Casablanca. Ainsi, et suite à son agrément par ITISSALAT AL MAGHRIB, M.S.IN est la société de bourse unique chargée de l'exécution, au Maroc, des ordres d'achats et de ventes formulés par Rothschild Martin Maurel dans le cadre du programme de rachat.

Toutefois, Rothschild Martin Maurel demeure seul responsable de la bonne exécution des obligations découlant du programme de rachat d'actions nonobstant la sous-traitance précitée et assume toute défaillance ou transgression de la réglementation boursière marocaine émanant de M.S.IN.

Dans le cadre du programme de rachat, Rothschild Martin Maurel étant seul juge des mouvements et montants d'intervention sur le marché est libre de prendre l'initiative de donner des instructions à M.S.IN en vue d'exécuter des transactions à l'achat ou à la vente des actions ITISSALAT AL MAGHRIB, sous réserve notamment du respect :

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Du montant des réserves facultatives d'ITISSALAT AL MAGHRIB si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;

- Des dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

Toutefois, ITISSALAT AL MAGHRIB a la faculté de résilier le contrat de prestation avec Rothschild Martin Maurel. Dans ce cas, ITISSALAT AL MAGHRIB devra informer, sans délais, l'AMMC et la Bourse de Casablanca.

Lorsqu'une opération sur titres a un impact sur le nombre d'actions ou leur nominale, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, ITISSALAT AL MAGHRIB prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider, par son Assemblée Générale et l'AMMC, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance Rothschild Martin Maurel afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

L'intervention de Rothschild Martin Maurel, en tant que prestataire de service d'investissement chargé de la gestion du programme de rachat, ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat par M.S.IN ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Par ailleurs, Rothschild Martin Maurel est responsable :

- de l'établissement et de la transmission à ITISSALAT AL MAGHRIB d'un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du Programme de Rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions de la Bourse de Casablanca (montant TVA et montant nets) ;
- de l'établissement et de la transmission à ITISSALAT AL MAGHRIB d'une analyse mensuelle du marché des actions ITISSALAT AL MAGHRIB de manière à lui permettre d'apprécier la régularisation dudit marché ;
- de la transmission à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, de tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'Opération ;
- de l'établissement et de la conservation d'un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce registre indique l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :
  - la date et l'heure de la transaction ;
  - le cours et le sens de la transaction ;
  - le nombre d'actions objet de la transaction ;
  - le coût total de l'opération ;
  - la fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.

Par ailleurs, M.S.IN doit assurer la traçabilité des transactions réalisées au titre du Programme de Rachat :

- en reproduisant, à tout moment, le détail des transactions réalisées dans le cadre du Programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé ;
- en renseignant, au moment de l'envoi des ordres dans le système de cotation de la bourse, la référence distinguant les transactions relatives au Programme de Rachat selon la codification adoptée par la société gestionnaire de la Bourse des valeurs ;
- en adressant à Rothschild Martin Maurel la liste détaillée des transactions réalisées au titre du Programme de Rachat selon un modèle convenu, lequel devant mentionner, au minimum, les informations prévues au niveau de la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée.

En outre, M.S.IN transmettra un avis d'opéré à Rothschild Martin Maurel à la réalisation de chaque transaction entrant dans le programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central), sens de l'opération (achat/vente), cours d'exécution, montant brut, commissions Société de Bourse, commissions Bourse de Casablanca, montant de la TVA et montant net.

### 2.4.8 Contrat de liquidité sur la bourse de Casablanca

Dans le but de renforcer la liquidité du titre, un contrat de liquidité sera adossé au programme de rachat dans la limite de 20% du programme de rachat selon les modalités suivantes :

- le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat ;
- le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

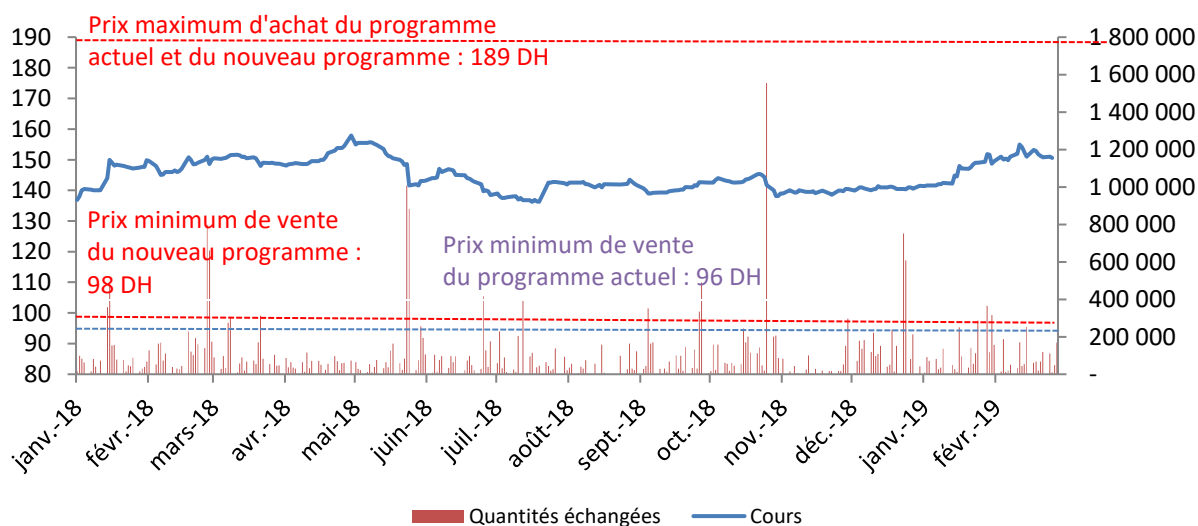
L'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- le principe d'indépendance : la personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. Aussi, à aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- le principe de permanence : le Mandataire s'engage à être présent sur 80% des séances de bourse à compter de démarrage du contrat de liquidité et ce pendant la durée du programme de rachat d'actions ;
- le principe de présence sur le carnet d'ordres aussi bien à l'achat qu'à la vente : Le Mandataire s'engage à assurer l'achat de mille (1 000) actions et la vente de mille (1 000) actions, chaque séance de bourse ;
- le principe d'une fourchette achat/vente maximale : le Mandataire s'engage à respecter un spread maximum de 3% entre le prix d'achat et le prix de vente ;
- le principe de non accumulation : le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

Conformément aux dispositions légales :

- Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat, il doit être soldé dans un délai de 6 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :
  - le stock cumulé porte sur l'ensemble du programme de rachat y compris celui du contrat de liquidité ;
  - le stock cumulé peut être cédé via le marché central et/ou le marché de blocs ;
  - la sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat.

### 2.4.9 Eléments de fixation de la fourchette



#### 2.4.9.1 Evolution du cours de bourse IAM depuis janvier 2018

Entre janvier 2018 et le 28 février 2019, le cours de bourse IAM à Casablanca, a évolué dans une fourchette comprise entre 136,25 MAD atteint le 17 juillet 2018 et 157,90 MAD atteint le 30 avril 2018.

Par ailleurs et depuis la mise en place du dernier programme de rachat le 10 mai 2018, le cours de bourse IAM à Casablanca, a évolué dans une fourchette comprise entre 136,25 MAD (plus bas des cours de clôture) et 155,2 MAD (plus haut des cours de clôture) atteints respectivement le 17 juillet 2018 le 10 mai 2018.

#### 2.4.9.2 Interprétation des bornes proposées

Pour la fixation des fourchettes d'intervention, nous avons pris en considération un référentiel de temps de 6 mois, soit du 25 juillet 2018 au 25 janvier 2019. Le marché de référence pris en compte est la bourse de Casablanca.

##### a) Prix maximum d'achat

L'établissement du prix maximum d'achat correspond à 130% du cours moyen calculé entre :

- Le plus haut côté en clôture par le titre sur la période du 25 juillet 2018 au 25 janvier 2019 (149,00 MAD, le 24 et le 25 Janvier 2019)
- Le cours moyen<sup>2</sup> des cours de clôture enregistrés par le titre sur la période du 25 juillet 2018 au 25 janvier 2019 (141,72MAD)

Soit  $(149,00 + 141,72) / 2 * 130\% = 188,97$  MAD, arrondi à 189 MAD.

##### b) Prix minimum de vente

L'établissement du prix minimum de vente correspond à 70 % du cours moyen calculé entre :

- Le plus bas-côté en clôture par le titre sur la période du 25 juillet 2018 au 25 janvier 2019 (138,10 MAD, le 30 octobre 2018)
- Le cours moyen<sup>2</sup> des cours de clôture enregistrés par le titre sur la période du 25 juillet 2018 au 25 janvier 2019 (141,72 MAD)

Soit  $(138,10 + 141,72) / 2 * 70\% = 97,94$  MAD, arrondi à 98 MAD.

#### 2.4.9.3 Proposition de fourchette du prix d'intervention

La fourchette du prix d'intervention retenue à l'issue de notre analyse fait ressortir les bornes suivantes :

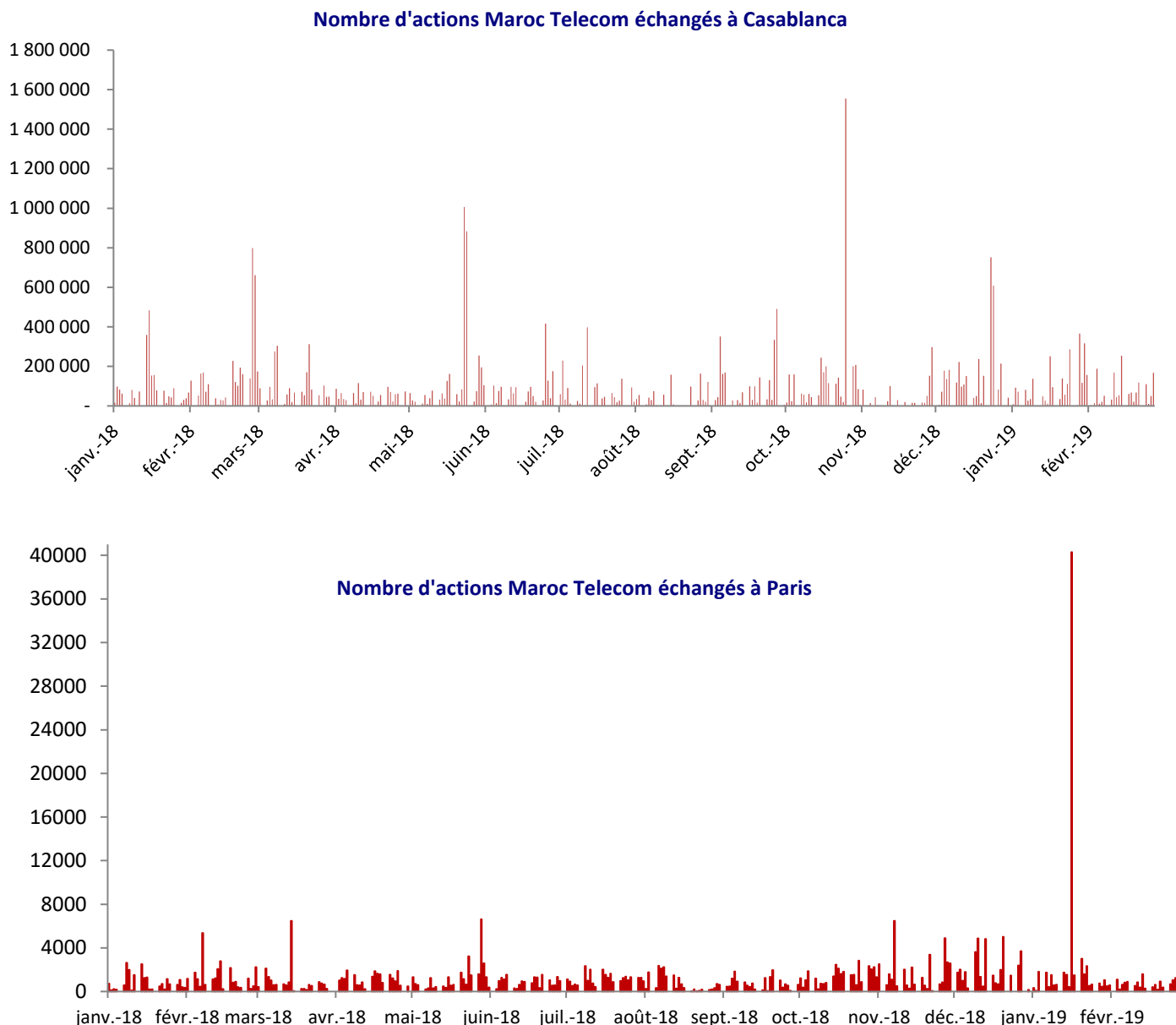
- a)** Prix maximum d'achat<sup>3</sup>: 189,00 dirhams ou sa contrevaletur en euros.
- b)** Prix minimum de vente<sup>3</sup>: 98,00 dirhams ou sa contrevaletur en euros.

<sup>2</sup> Source : Bloomberg

<sup>3</sup> Hors frais d'achat et de vente

## 2.4.10 Evolution du titre Maroc Telecom

Evolution de la liquidité entre le 2 janvier 2018 et le 28 février 2019



Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

Durant la période s'étalant du 2 janvier 2018 au 28 février 2019 :

- Près de 31 millions d'actions Maroc Telecom ont été échangées sur le marché central de la Bourse à Casablanca avec un cours moyen pondéré de 144,85 dirhams. Le volume moyen ressort à plus de 15 millions de dirhams par jour, correspondant à une moyenne de 107 240 actions Maroc Telecom échangées par séance.
- Près de 379k actions ont été échangées en séance à Paris avec un cours moyen<sup>4</sup> pondéré de 13,04€. Le volume moyen ressort à près de 16 645 euros par jour, correspondant à une moyenne de 1 277 actions Maroc Telecom échangées par séance.

Durant cette même période, les échanges maximum sur le titre Maroc Telecom ont été de 1 554 819 titres le 26 octobre 2018 à Casablanca et de 40 274 titres échangés le 17 janvier 2019 à Paris. A Casablanca, le volume moyen d'échanges sur la période de 107 240 titres a été dépassé pendant plus de 85 séances (30% du temps). A Paris, la quantité moyenne sur la période, qui a atteint 1 277 titres, a été dépassé au cours de 98 séances (33% du temps).

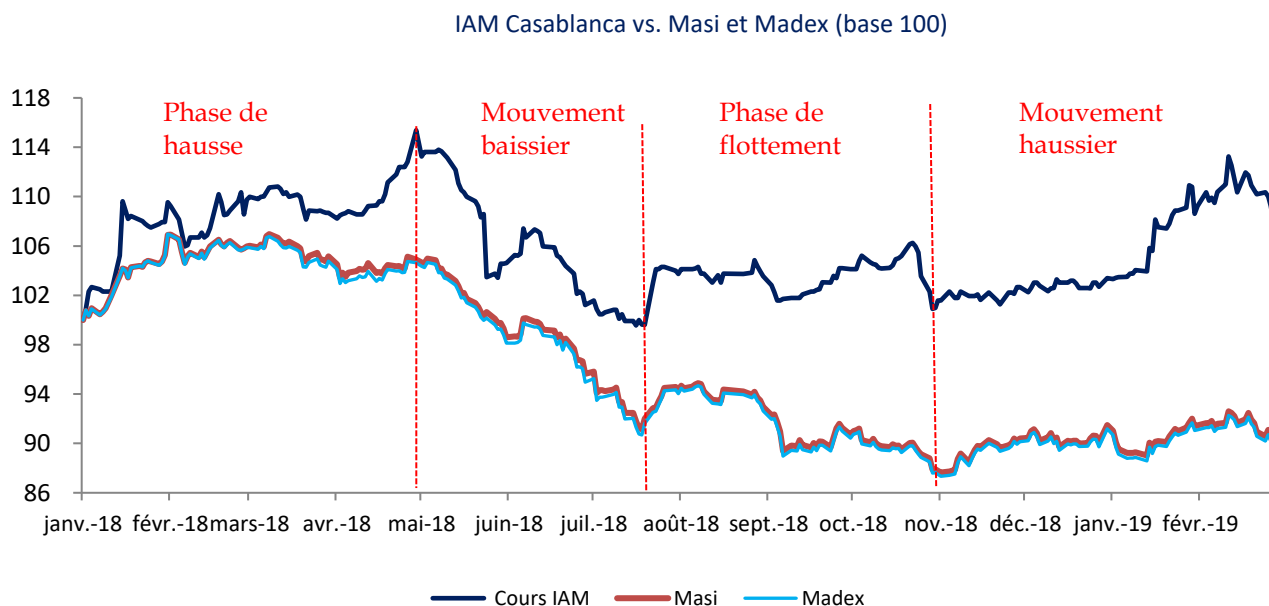
En termes de volume de titres échangés à Casablanca, les périodes les plus actives ont été par ordre d'importance le mois d'octobre 2018 avec près de 3,8 millions de titres échangés, suivi de décembre 2018 avec 3,5 millions de titres puis mai 2018 avec plus de 3,3 millions de titres :

1. En octobre 2018, l'annonce, le 24 octobre, par le Ministre des Finances de la cession en 2019 des parts de l'Etat dans des entreprises publiques, a entraîné des spéculations du marché autour de Maroc Telecom. De ce fait, le titre a été sanctionné par un flux vendeur qui a généré un mouvement baissier et une hausse des volumes (avec un pic de 1,6 millions de titres atteint le 26 octobre, plus enregistré depuis décembre 2015).
2. La forte activité du mois de mai tient essentiellement à quelques séances à forte volumétrie et particulièrement les séances du 24 et 25 mai qui totalisent à elles seules 1,9 millions de titres échangés. Durant ce mois, le titre a observé une très forte volatilité (le plus bas niveau en séance de 141 MAD est atteint le 25 mai 2018 et le plus haut en séance de 157,8 MAD est atteint le 2 mai 2018).

Ce pic d'activité est attribué aux opérations d'ajustements de positions sur le titre de la part des gérants réalisées à des fins comptables et/ou fiscales en amont de l'opération du détachement du dividende.

3. Les dernières séances de l'année ont connu de très nombreuses opérations d'allers-retours comptables sur les principales valeurs du Masi (l'indice a ainsi dépassé les 5 milliards de dirhams de transaction la journée du 25 décembre). Le titre a également été concerné par ce mouvement qu'a connu le mois de décembre et les volumes échangés se sont fortement appréciés durant cette période avec près de 1,4 millions de titres échangés sur les seules séances du 24 et 25 décembre.

Evolution du cours entre le 2 janvier 2018 au 28 février 2019 :



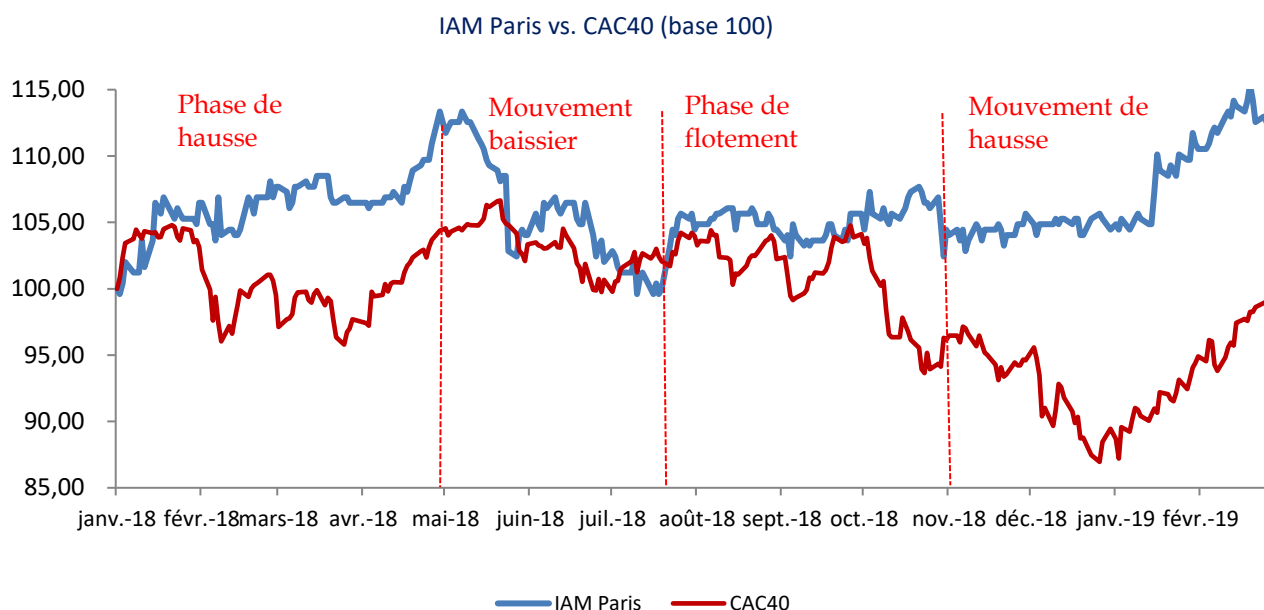
Source: Bourse de Casablanca

A Casablanca, durant la période considérée, le titre Maroc Telecom a connu quatre principaux mouvements :

- Une première phase de hausse allant du 2 janvier au 30 avril 2018, animée essentiellement par la publication de résultats annuels et trimestriels de la société, bien accueillis par le marché. Durant cette phase, le titre a atteint un plus haut de 157,90 MAD le 30 avril 2018, un plus bas de 136,85 MAD le 2 janvier 2018 et a surperformé le Masi (+15,38% pour le titre vs. +4,89% pour le Masi).
- Une seconde phase de baisse, du 2 mai au 20 juillet 2018, où le titre a atteint un plus haut de 155,75 MAD le 8 mai 2018 et un plus bas de 136,25 MAD le 17 juillet 2018 et a détaché son dividende (25 mai 2018). Pendant cette période, l'évolution du marché (IAM y compris) a été pénalisée, à l'instar des

places occidentales, par un mouvement de réallocation d'actifs défavorable au marché « actions » : - 12,1% pour le titre et le Masi.

- Une troisième phase de flottement allant jusqu'à fin octobre 2018, durant laquelle le titre a atteint un plus bas de 138,1 MAD le 30 octobre, un plus haut de 145,4 MAD le 23 octobre et a surperformé le Masi de 3,5%.
- Une quatrième phase de hausse du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février 2019, caractérisée par une performance importante du titre par rapport au marché (+6,2% pour le titre vs. +2,1% pour le Masi). Durant cette phase, le plus haut de 155,0 MAD a été atteint le 12 février 2019 et le plus bas de 138,60 MAD le 23 novembre 2018.



Source : Euronext Paris

A Paris, le titre a suivi le même parcours que son homologue à Casablanca, et a connu les quatre mêmes phases, souvent en décorrelation avec son indice de référence le CAC40 :

- Durant la 1<sup>re</sup> phase de hausse (du 2<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018) où le titre a surperformé le CAC40 (+13,4% pour le titre vs. +4,4% pour le CAC40), il a atteint un plus haut de 14€ le 30 avril et un plus bas de 12,3€ le 3 janvier 2018.
- Au cours de la seconde phase baissière (du 2 mai au 20 juillet 2018), le titre a sous-performé le CAC40 (-10,5% pour le titre vs. -2,4% pour le CAC40). Il a atteint un plus haut de 14,0€ le 8 mai 2018, et un plus bas de 12,3€ le 11,17 et 19 juillet 2018.
- La troisième phase de flottement de faible amplitude (du 23 juillet au 31 octobre 2018) où le titre a surperformé le CAC40 de 4,8%. Au cours de cette phase, le titre a atteint un plus haut de 13,3 € le 22 octobre 2018 et un plus bas de 12,65€ le 5 septembre et 31 octobre 2018.
- Le titre repart à la hausse à partir du 1<sup>er</sup> novembre et atteint un plus haut de 14,25€ le 20 février 2019 et un plus bas de 12,70€ le 8 novembre 2018. Il a sur-performé le CAC40 qui a gagné 3,0% sur cette période contre +5,4% pour le titre.

Entre le 2 janvier 2018 et le 28 février 2019, le cours de Maroc Telecom s'est apprécié de 7,82% à Casablanca et de 10,12% à Paris, comme le montre le tableau ci-dessous.

| Cours de clôture de la période d'observation | Casablanca |            | Paris    |         |
|----------------------------------------------|------------|------------|----------|---------|
|                                              | Date       | Cours      | Date     | Cours   |
| Début                                        | 02/01/18   | 136,85 MAD | 02/01/18 | 12,35 € |
| Fin                                          | 28/02/19   | 147,55 MAD | 28/02/19 | 13,60 € |
| Variations                                   |            | 7,82%      |          | 10,12%  |

Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

Synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action Maroc Telecom entre le 2 janvier 2018 et le 28 février 2019 :

|                                         | Casablanca | Date                                  | Paris   | Date       |
|-----------------------------------------|------------|---------------------------------------|---------|------------|
| Cours le plus haut en séance            | 157,90 MAD | 30/04/2018                            | 14,25 € | 20/02/2019 |
| Cours le plus bas en séance             | 136,00 MAD | 2/01/2018<br>18/07/2018<br>19/07/2018 | 12,15 € | 4/01/2018  |
| Cours le plus haut des cours de clôture | 157,90 MAD | 30/04/2018                            | 14,25 € | 20/02/2019 |
| Cours le plus bas des cours de clôture  | 136,25 MAD | 17/07/2018                            | 12,30 € | 3/01/2018  |
| Cours moyen pondéré <sup>3</sup>        | 144,85 MAD |                                       | 13,04 € |            |
| Coefficient de liquidité <sup>4</sup>   | 3,51%      |                                       | 0,04%   |            |
| Taux de cotation <sup>5</sup>           | 100,00%    |                                       | 100,00% |            |
| Volatilité (12 mois) <sup>6</sup>       | 11,08%     |                                       | 14,30%  |            |
| Volatilité à court terme <sup>7</sup>   | 13,77%     |                                       | 12,18%  |            |

Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

Evolution de la volatilité relative :

| Volatilité relative :                                     |         |
|-----------------------------------------------------------|---------|
| 1 mois (du 1 <sup>er</sup> au 28 février 2019)            | 119,86% |
| 3 mois (du 4 décembre 2018 au 28 février 2019)            | 89,50%  |
| 6 mois (du 4 septembre 2018 au 28 février 2019)           | 62,89%  |
| 9 mois (du 1 <sup>er</sup> juin 2018 au 28 février 2019)  | 68,53%  |
| 12 mois (du 1 <sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019) | 62,34%  |

La volatilité par rapport au Masi sur un mois glissant se situe à 119,86%, tandis que celle sur 12 mois est de 62,34%. Le titre est sensible aux fluctuations de son indice de référence. Cette sensibilité est plus importante sur le court terme que sur le long terme.

Volatilité relative par rapport au MASI : covariance des variations du titre avec celle du marché sur la période divisée par la variance des variations du marché sur la même période

Sources : Bourse de Casablanca, Euronext Paris

(3) Cours moyen pondéré =

Montant total des transactions de la période en dirhams ou en euros divisé par le volume total des actions échangées de la période

(4) Coefficient de liquidité =

Nombre d'actions échangées sur la période divisé par le nombre d'actions composant le capital

(5) Taux de cotation =

Nombre de séances où l'action Maroc Telecom a été traitée divisé par le nombre total des séances de la période

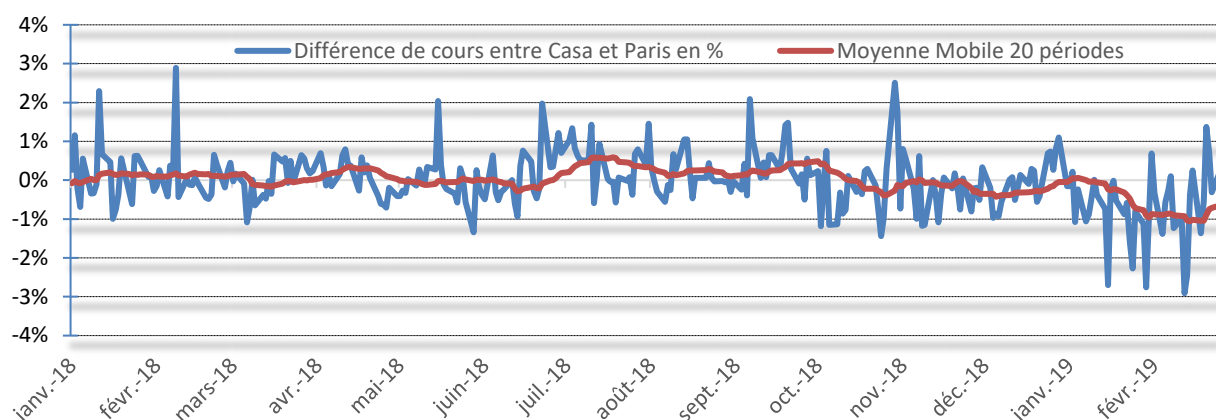
(6) Volatilité à long terme =

Ecart-type des performances quotidiennes du titre au cours de douze mois multiplié par la racine carrée de 250

(7) Volatilité à court terme =

Ecart-type des performances quotidiennes du titre des vingt dernières séances multiplié par la racine carrée de 250

Du fait de la double cotation du titre Maroc Telecom à Casablanca et à Paris, il existe un différentiel de cours entre les deux places, qui varie quotidiennement :



Sources : Bourse de Casablanca et Euronext Paris

L'analyse technique par la moyenne mobile permet une lecture de la tendance d'une série chronologique. Elle est dite mobile sur X jours, quand elle est calculée par palier glissant sur ce même nombre de jours, généralement fixé à 20 et correspondant, par convention, au nombre de jours de cotation sur un mois. Son insertion dans ce graphique permet de mieux visualiser la tendance lissée de la différence de cours entre Casablanca et Paris sur la période d'étude.

La différence entre le cours de Casablanca et de Paris est le cours (quotidien à la clôture) à Casablanca moins le cours (quotidien à la clôture) à Paris multiplié par le cours moyen quotidien (EUR/MAD) de Bank Al Maghrib.

L'évolution du différentiel de cours entre les deux places n'a pas connu de mouvements prolongés distincts comme le démontre l'évolution de la moyenne Mobile sur le graphique.

Evolution mensuelle des principaux indicateurs boursiers de l'action Maroc Telecom entre le 2 janvier 2018 et le 28 février 2019.

#### Cours de l'action à la bourse de Casablanca

|                | Cours moyen* (en MAD) | Plus haut*** (en MAD) | Plus bas*** (en MAD) | Transactions en nombre de titres échangés (en milliers) | Transactions en capitaux** (en millions MAD) |
|----------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>janv-18</b> | 145,48                | 151,25                | 136,00               | 2 056,10                                                | 299,13                                       |
| <b>févr-18</b> | 149,00                | 152,00                | 144,50               | 3 314,47                                                | 493,85                                       |
| <b>mars-18</b> | 149,85                | 152,45                | 143,00               | 2 192,65                                                | 328,56                                       |
| <b>avr-18</b>  | 150,80                | 157,90                | 147,50               | 1 136,99                                                | 171,46                                       |
| <b>mai-18</b>  | 146,64                | 157,80                | 141,00               | 3 330,01                                                | 488,33                                       |
| <b>juin-18</b> | 142,61                | 147,50                | 138,50               | 1 738,61                                                | 247,95                                       |
| <b>juil-18</b> | 138,39                | 143,55                | 136,00               | 1 741,62                                                | 241,02                                       |
| <b>août-18</b> | 141,94                | 143,50                | 140,50               | 952,77                                                  | 135,24                                       |
| <b>sept-18</b> | 140,72                | 143,00                | 138,50               | 2 306,43                                                | 324,56                                       |
| <b>oct-18</b>  | 142,77                | 145,40                | 138,00               | 3 762,18                                                | 537,11                                       |
| <b>nov-18</b>  | 139,84                | 140,90                | 138,10               | 901,85                                                  | 126,11                                       |
| <b>déc-18</b>  | 140,66                | 141,50                | 139,80               | 3 467,78                                                | 487,77                                       |
| <b>janv-19</b> | 147,20                | 155,00                | 141,00               | 2 316,94                                                | 341,06                                       |
| <b>févr-19</b> | 151,02                | 155,45                | 147,55               | 1 666,84                                                | <b>251,72</b>                                |

\* Le cours moyen est calculé en divisant le montant des transactions en capitaux par les transactions en nombre de titres

\*\* non compris les transactions sur le marché de blocs

\*\*\* en séance et non pas en clôture

Source : Bourse de Casablanca

**Cours de l'action à la bourse de Paris**

|         | Cours moyen* (en Euro) | Plus haut*** (en Euro) | Plus bas*** (en Euro) | Transactions en nombre de titres échangés (en milliers) | Transactions en capitaux** (en millions Euro) |
|---------|------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| janv-18 | 12,71                  | 13,25                  | 12,15                 | 18,78                                                   | 0,24                                          |
| févr-18 | 12,99                  | 13,40                  | 12,50                 | 24,75                                                   | 0,32                                          |
| mars-18 | 13,21                  | 13,50                  | 12,85                 | 21,24                                                   | 0,28                                          |
| avr-18  | 13,28                  | 14,00                  | 12,95                 | 22,93                                                   | 0,30                                          |
| mai-18  | 13,19                  | 14,10                  | 12,60                 | 28,69                                                   | 0,38                                          |
| juin-18 | 12,98                  | 13,20                  | 12,60                 | 18,18                                                   | 0,24                                          |
| juil-18 | 12,62                  | 13,15                  | 12,20                 | 26,13                                                   | 0,33                                          |
| août-18 | 12,94                  | 13,35                  | 12,65                 | 17,88                                                   | 0,23                                          |
| sept-18 | 12,81                  | 13,05                  | 12,55                 | 15,01                                                   | 0,19                                          |
| oct-18  | 13,07                  | 13,60                  | 12,65                 | 32,09                                                   | 0,42                                          |
| nov-18  | 12,85                  | 13,25                  | 12,45                 | 36,98                                                   | 0,48                                          |
| déc-18  | 12,92                  | 13,30                  | 12,60                 | 39,52                                                   | 0,51                                          |
| janv-19 | 13,20                  | 14,05                  | 12,85                 | 63,38                                                   | 0,84                                          |
| févr-19 | 13,88                  | 14,25                  | 13,35                 | 13,67                                                   | 0,19                                          |

\* Le cours moyen est calculé en divisant le montant des transactions en capitaux par les transactions en nombre de titres

\*\* non compris les transactions hors système

\*\*\* en séance et non pas en clôture.

Source : Euronext Paris

**2.4.11 Incidence du programme sur la situation financière de Maroc Telecom**

L'intention de Maroc Telecom n'étant pas d'annuler les titres rachetés, les ajustements dus aux fluctuations des cours de l'action ITISSALAT AL MAGHRIB devraient avoir un impact sur les provisions de la société en cas de moins values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

Dans l'hypothèse théorique où le nombre maximum d'actions représentant 0,17% du capital de la société est acheté au cours le plus haut (189 DH) de la fourchette autorisée par l'AGO du 23 avril 2019, et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette (98 DH), la moins-value potentielle maximum dégagée pour Maroc Telecom, à chaque achat et vente, serait égale à 136,5 millions de dirhams.

**2.4.12 Programmes de rachats précédents**

1/ La Société a obtenu le visa de l'AMMC le 6 avril 2007 sous la référence VI/EM/011/2007 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 12 avril 2007 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 16 avril 2007
- Durée : jusqu'au 16 octobre 2008
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [100 – 150] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 3%, soit 26 372 860 actions.

Ce programme a été abrogé par un autre programme qui a commencé le 29 mai 2008.

Au 28 mai 2008, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris    | Total    |
|----------------------------------------|------------|----------|----------|
| Nombre de titres achetés               | 296 346    | 205 049  | 501 395  |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 146,53     | 13,00    | -        |
| Nombre de titres vendus                | -296 346   | -205 049 | -501 395 |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 147,18     | 13,04    | -        |
| Solde initial de titres                | 0          | 0        | 0        |
| Actions détenues au 28 mai 2008        | 0          | 0        | 0        |

Source : Rothschild Martin Maurel

2/ La Société a obtenu le visa de l'AMMC le 9 mai 2008 sous la référence VI/EM/017/2008 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 28 mai 2008 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 29 mai 2008
- Durée : jusqu'au 29 novembre 2009
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [150 – 250] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 1,82%, soit 16 000 000 actions.

Au 29 novembre 2009, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris     | Total      |
|----------------------------------------|------------|-----------|------------|
| Nombre de titres achetés               | 1 157 600  | 1 125 437 | 2 283 037  |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 160,16 MAD | 15,18 €   | -          |
| Nombre de titres vendus                | -967 350   | -688 837  | -1 656 187 |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 165,30 MAD | 15,86€    | -          |
| Solde initial de titres                | 0          | 0         | 0          |
| Actions détenues au 29 novembre 2009   | 190 250    | 436 600   | 626 850    |

Source : Rothschild Martin Maurel

3/ La Société a obtenu le visa de l'AMMC le 16 novembre 2009 sous la référence VI/EM/036/2009 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 03 décembre 2009 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 10 décembre 2009
- Durée : jusqu'au 10 juin 2011
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [130 – 210] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 1,82%, soit 16 000 000 actions.

Au 10 juin 2011, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris     | Total      |
|----------------------------------------|------------|-----------|------------|
| Nombre de titres achetés               | 1 803 756  | 598 563   | 2 402 319  |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 151,72 MAD | 13,73 €   | -          |
| Nombre de titres vendus                | -1 964 506 | - 981 863 | -2 946 369 |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 151,85 MAD | 14,04 €   | -          |
| Solde initial de titres                | 190 250    | 436 600   | 626 850    |
| Actions détenues au 10 juin 2011       | 29 500     | 53 300    | 82 800     |

Source : Rothschild Martin Maurel

4/ La Société a obtenu le visa de l'AMMC le 31 mars 2011 sous la référence VI/EM/007/2011 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 18 avril 2011 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 13 juin 2011
- Durée : jusqu'au 13 décembre 2012
- Fourchette du prix d'intervention d'achat et de vente : [135 – 210] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 1,82%, soit 16 000 000 actions.

Ce programme a été abrogé par un autre programme qui a commencé le 07 mai 2012.

Au 6 mai 2012, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris     | Total      |
|----------------------------------------|------------|-----------|------------|
| Nombre de titres achetés               | 744 901    | 731 710   | 1 476 611  |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 138,63 MAD | 12,50 €   | -          |
| Nombre de titres vendus                | -617 901   | - 618 007 | -1 235 908 |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 141,56MAD  | 12,71 €   | -          |
| Solde initial de titres                | 29 500     | 53 300    | 82 800     |
| Actions détenues au 6 mai 2012         | 156 500    | 167 003   | 323 503    |

Source : Rothschild Martin Maurel

5/ La Société a obtenu le visa de l'AMMC le 09 avril 2012 sous la référence VI/EM/010/2012 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 24 avril 2012 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 07 mai 2012
- Durée : jusqu'au 24 octobre 2013
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [106 – 188] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 07 mai 2013.

Au 6 mai 2013, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris    | Total     |
|----------------------------------------|------------|----------|-----------|
| Nombre de titres achetés               | 713 815    | 459 440  | 1 173 255 |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 107,97 MAD | 9,84 €   | -         |
| Nombre de titres vendus                | -552 815   | -365 943 | -918 758  |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 109,77 MAD | 10,01 €  | -         |
| Solde initial de titres                | 156 500    | 167 003  | 323 503   |
| Actions détenues au 6 mai 2013         | 317 500    | 260 500  | 578 000   |

Source : Rothschild Martin Maurel

6/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 5 avril 2013 sous la référence VI/EM/005/2013 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 24 avril 2013 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 07 mai 2013
- Durée : jusqu'au 6 novembre 2014
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [80 – 150] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 5 mai 2014.

Au 4 mai 2014, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                        | Casablanca | Paris      | Total      |
|----------------------------------------|------------|------------|------------|
| Nombre de titres achetés               | 679 402    | 1 052 570  | 1 731 972  |
| Cours moyen à l'achat (dirhams/euros)  | 97,22 MAD  | 8,44 €     | -          |
| Nombre de titres vendus                | -931 923   | -1 126 459 | -2 058 382 |
| Cours moyen à la vente (dirhams/euros) | 99,09 MAD  | 8,50 €     | -          |
| Solde initial de titres                | 317 500    | 260 500    | 578 000    |
| Actions détenues au 4 mai 2014         | 64 979     | 186 611    | 251 590    |

Source : Rothschild Martin Maurel

7/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 4 avril 2014 sous la référence VI/EM/007/2014 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 22 avril 2014 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 05 mai 2014
- Durée : jusqu'au 4 novembre 2015
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [70 – 135] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.
- Contrat de liquidité adossé à ce programme de rachat, représentant 20% de celui-ci, soit un maximum de 300 000 actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 12 mai 2015.

Au 11 mai 2015, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                           | Casablanca-<br>Hors poche de<br>liquidité | Casablanca-<br>Poche de<br>liquidité | Total<br>Casablanca<br>(a) | Total<br>Paris<br>(b) | Total global<br>(a)+(b) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Nombre de titres achetés                  | 288 223                                   | 717 603                              | 1 005 826                  | 453 006               | 1 458 832               |
| Cours moyen à l'achat<br>(dirhams/euros)  | 118,90 MAD                                | 115,80 MAD                           | 116,69 MAD                 | 10,19 €               | -                       |
| Nombre de titres vendus                   | -285 083                                  | -758 582                             | -1 043 665                 | -591 327              | -1 634 992              |
| Cours moyen à la vente<br>(dirhams/euros) | 119,27 MAD                                | 114,38 MAD                           | 115,71 MAD                 | 9,72 €                | -                       |
| Solde initial de titres                   | 64 979                                    | -                                    | 64 979                     | 186 611               | 251 590                 |
| Actions détenues au 11 mai 2015           | 3 140                                     | 24 000                               | 27 140                     | 48 290                | 75 430                  |

Source : Rothschild Martin Maurel

8/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 14 avril 2015 sous la référence VI/EM/005/2015 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 30 avril 2015 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 12 mai 2015
- Durée : jusqu'au 11 novembre 2016
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [87 – 152] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.
- Contrat de liquidité adossé à ce programme de rachat, représentant 20% de celui-ci, soit un maximum de 300 000 actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 10 mai 2016.

Au 9 mai 2016, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                           | Casablanca-<br>Hors poche de<br>liquidité | Casablanca-<br>Poche de<br>liquidité | Total<br>Casablanca<br>(a) | Total<br>Paris (b) | Total<br>global<br>(a)+(b) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| Nombre de titres achetés                  | 684 477                                   | 1 151 938                            | 1 836 415                  | 340 147            | 2 176 562                  |
| Cours moyen à l'achat<br>(dirhams/euros)  | 115,03 MAD                                | 115,03 MAD                           | 115,03 MAD                 | 10,40 €            | -                          |
| Nombre de titres vendus                   | -687 617                                  | -1 173 438                           | -1 861 055                 | -377 987           | -2 239 042                 |
| Cours moyen à la vente<br>(dirhams/euros) | 115,78 MAD                                | 115,77 MAD                           | 115,77 MAD                 | 10,77€             | -                          |
| Solde initial de titres                   | 3 140                                     | 24 000                               | 27 140                     | 48 290             | 75 430                     |
| Actions détenues au 9 mai 2016            | 0                                         | 2 500                                | 2 500                      | 10 450             | 12 950                     |

Source : Rothschild Martin Maurel

9/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 8 avril 2016 sous la référence VI/EM/006/2016 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 26 avril 2016 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 10 mai 2016
- Durée : jusqu'au 9 novembre 2017
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [88 – 139] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.
- Contrat de liquidité adossé à ce programme de rachat, représentant 20% de celui-ci, soit un maximum de 300 000 actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 9 mai 2017.

Au 8 mai 2017, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                           | Casablanca-<br>Hors poche de<br>liquidité | Casablanca-<br>Poche de<br>liquidité | Total<br>Casablanca (a) | Total<br>Paris (b) | Total<br>global<br>(a)+(b) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------------|
| Nombre de titres achetés                  | 577 287                                   | 740 871                              | 1 318 158               | 247 366            | 1 565 524                  |
| Cours moyen à l'achat<br>(dirhams/euros)  | 130,33 MAD                                | 130,41 MAD                           | 130,37 MAD              | 11,64 €            | -                          |
| Nombre de titres vendus                   | -561 287                                  | -718 371                             | -1 279 658              | -250 273           | -1 529 931                 |
| Cours moyen à la vente<br>(dirhams/euros) | 130,91 MAD                                | 130,63 MAD                           | 130,75 MAD              | 11,80 €            | -                          |
| Solde initial de titres                   | 0                                         | 2 500                                | 2 500                   | 10 450             | 12 950                     |
| Actions détenues au 8 mai<br>2017         | 16 000                                    | 25 000                               | 41 000                  | 7 543              | 48 543                     |

Source : Rothschild Martin Maurel

10/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 7 avril 2017 sous la référence VI/EM/009/2017 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 25 avril 2017 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 9 mai 2017
- Durée : jusqu'au 8 novembre 2018
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [92 – 191] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.
- Contrat de liquidité adossé à ce programme de rachat, représentant 20% de celui-ci, soit un maximum de 300 000 actions.

Ce programme a été abrogé et remplacé par un autre programme qui a commencé le 10 mai 2018.

Au 9 mai 2018, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                           | Casablanca-<br>Hors poche de<br>liquidité | Casablanca-<br>Poche de<br>liquidité | Total<br>Casablanca<br>(a) | Total<br>Paris (b) | Total<br>global<br>(a)+(b) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| Nombre de titres achetés                  | 1 288 835                                 | 1 012 749                            | 2 301 584                  | 259 764            | 2 561 348                  |
| Cours moyen à l'achat<br>(dirhams/euros)  | 142,11 MAD                                | 141,50 MAD                           | 141,84 MAD                 | 12,50 €            | -                          |
| Nombre de titres vendus                   | -1 286 335                                | -987 749                             | -2 274 084                 | -227 953           | -2 502 037                 |
| Cours moyen à la vente<br>(dirhams/euros) | 142,20 MAD                                | 141,08MAD                            | 141,71MAD                  | 12,79€             | -                          |
| Solde initial de titres                   | 16 000                                    | 25 000                               | 41 000                     | 7 543              | 48 543                     |
| Actions détenues au 9 mai 2018            | <b>18 500</b>                             | <b>50 000</b>                        | <b>68 500</b>              | <b>39 354</b>      | <b>107 854</b>             |

Source : Rothschild Martin Maurel

11/ La société a obtenu le visa de l'AMMC le 6 avril 2018 sous la référence VI/EM/005/2018 pour la Notice d'information relative au programme de rachat d'actions, et l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 24 avril 2018 sur la résolution y afférente.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Date début : 10 mai 2018
- Durée : jusqu'au 8 novembre 2019
- Fourchette du prix d'intervention de vente et d'achat : [96 – 189] dirhams
- Part maximale du capital à détenir : 0,17%, soit 1,5 million actions.
- Contrat de liquidité adossé à ce programme de rachat, représentant 20% de celui-ci, soit un maximum de 300 000 actions.

Ce programme sera abrogé et remplacé par le programme objet de la présente notice d'information.

Au 28 février 2019, le bilan de ce programme de rachat d'actions se présentait comme suit :

|                                           | Casablanca-<br>Hors poche de<br>liquidité | Casablanca-<br>Poche de<br>liquidité | Total Casablanca<br>(a) | Total<br>Paris (b) | Total<br>global<br>(a)+(b) |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------------|
| Nombre de titres achetés                  | 790 306                                   | 664 171                              | 1 454 477               | 145 967            | 1 600 444                  |
| Cours moyen à l'achat<br>(dirhams/euros)  | 144,66 MAD                                | 145,10 MAD                           | 144,86 MAD              | 12,96 €            | -                          |
| Nombre de titres vendus                   | -715 306                                  | -638 171                             | -1 353 477              | -151 360           | -1 504 837                 |
| Cours moyen à la vente<br>(dirhams/euros) | 142,49 MAD                                | 143,44MAD                            | 142,94MAD               | 13,07 €            | -                          |
| Solde initial de titres                   | 18 500                                    | 50 000                               | 68 500                  | 39 354             | 107 854                    |
| Actions détenues au 28 février<br>2019    | <b>93 500</b>                             | <b>76 000</b>                        | <b>169 500</b>          | <b>33 961</b>      | <b>203 461</b>             |

Source : Rothschild Martin Maurel

### 2.4.13 Traitement comptable et fiscal des rachats

#### Traitement comptable

Les rachats de ses propres actions par la société sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres et valeurs de placement.

Les plus et moins-values constatées lors de la cession sont enregistrées au compte de résultat.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier moyen du mois de décembre. Seules, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

La plus ou moins value latente relative au stock d'actions au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

### **Bourse de Casablanca :**

#### A/Compte « hors poche de liquidité » :

- o Solde actions en stock : 14 900
- o PMP (prix moyen pondéré) d'achat : 141,1140 MAD
- o Cours moyen du mois de décembre : 140,7452 MAD
- o Moins-value calculée=  $(14\,900 * (140,7452 - 141,1140)) = -5\,495,12$  MAD

#### B/Compte « poche de liquidité » :

- o Solde actions en stock : 14 000
- o PMP (prix moyen pondéré) d'achat : 140,5242 MAD
- o Cours moyen du mois de décembre : 140,7452 MAD
- o Plus-value calculée =  $(14\,000 * (140,7452 - 140,5242)) = 3\,094$  MAD

### **Bourse de Paris :**

- o Solde actions en stock : 67 250
- o PMP (prix moyen pondéré) d'achat : 12,8853 Euro
- o Cours moyen du mois de décembre : 12,9553 Euro
- o Moins-value calculée =  $(67\,250 * (12,9553 - 12,8853)) = -4\,707,5$  Euro

Au niveau des comptes consolidés, les plus et moins-values sont neutralisées lors du passage des compte sociaux aux comptes consolidés en les comptabilisant en capitaux propres et les actions auto-détenues sont portées en déduction des capitaux propres.

#### **Traitement comptable des dividendes relatifs aux actions auto-détenues**

Le jour du détachement , les dividendes sont mis en réserve en fonction des actions autodétenues.

#### **Traitement fiscal**

##### **Régime applicable aux profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

##### **Régime applicable aux dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

## 3 PRESENTATION DE MAROC TELECOM

### 3.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE

#### 3.1.1 Dénomination sociale

ITISSALAT AL-MAGHRIB.

La Société exerce également son activité sous les noms commerciaux « IAM » et « Maroc Telecom ».

#### 3.1.2 Coordonnées

Téléphone : +212 (0) 5 37 71 21 21

Fax : +212 (0) 5 37 71 66 66

e-mail : webmaster@iam.ma

Site : www.iam.ma

#### 3.1.3 Siège social

Le siège social de la Société est établi au Maroc à Rabat (Hay Riad) – avenue Annakhil.

#### 3.1.4 Forme juridique

Maroc Telecom est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 3.1.5 Capital social au 31 décembre 2018

Le capital social d'Itissalat Al-Maghrib est de 5 274 572 040 dirhams, divisé en 879 095 340 actions d'une valeur nominale de 6 dirhams chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

La valeur nominale des actions peut être augmentée ou réduite dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par décision de l'Assemblée compétente et dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

#### 3.1.6 Constitution - immatriculation

La Société a été fondée à Rabat par acte du 3 février 1998.

La Société a été immatriculée au registre du commerce de Rabat le 10 février 1998, sous le n°48 947.

#### 3.1.7 Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par la loi ou les statuts.

#### 3.1.8 Objet social

La Société a pour objet, conformément à son Cahier des Charges d'opérateur et en vertu de l'article 2 de ses statuts et des dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- D'assurer tous services de communications électroniques dans les relations intérieures et internationales, en particulier, de fournir le service universel des télécommunications ;
- D'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de communications électroniques nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts aux publics marocain et étranger ;

- De fournir tous autres services, installations, équipements, terminaux, réseaux de communications électroniques, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou multimédia.

Elle pourra, dans le cadre des activités ainsi définies :

- Créer, acquérir, posséder et exploiter tous biens meubles et immeubles et fonds de commerce nécessaires ou simplement utiles à ses activités et notamment ceux dont le transfert ou la mise à disposition en sa faveur est prévu par les dispositions légales ;
- Commercialiser et accessoirement monter et fabriquer tous produits, articles et appareils de télécommunications ;
- Créer, acquérir, prendre en concession et exploiter ou céder, tous brevets, procédés ou marques de fabrique ;
- Par tous moyens de droit, participer à tous syndicats financiers, entreprises ou sociétés, existants ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;
- Plus généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et accessoirement industrielles qui pourraient se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des quelconque objets de la Société, à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient susceptibles de favoriser son essor et son développement.

### **3.1.9 Consultation des documents juridiques**

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la Société.

### **3.1.10 Régime fiscal applicable à Maroc Telecom**

En tant que société de droit marocain, le régime fiscal applicable par Maroc Telecom est régi par le Code Général des Impôts.

### **3.1.11 Textes législatifs et réglementaires applicables à Maroc Telecom**

La société est régie par le droit marocain, en particulier par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, ainsi que par les statuts. De part son activité, les dispositions de divers lois et textes régissant le secteur des télécommunications lui sont applicables.

La Société étant cotée sur un marché réglementé au Maroc, les dispositions de divers lois, règlements, arrêtés, décrets et circulaires marocains adjacents lui sont applicables.

Par ailleurs, en raison de l'admission des actions de la Société au marché réglementé Euronext, certaines dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et du Code monétaire et financier français lui sont applicables.

### **3.1.12 Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## 3.2 ORGANISATION

### 3.2.1 Organes de direction et de surveillance

#### Le Directoire

##### a- Composition du Directoire au 1er avril 2019

| Nom                | Fonction actuelle et occupation principale                 | Date de nomination                                                     | Echéance du mandat |
|--------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Abdeslam AHIZOUNE  | Président                                                  | 1ère nomination : 20 février 2001<br>Renouvellement le 15 février 2019 | 1er mars 2021      |
| Brahim BOUDAUD     | Directeur Général<br>Réglementation et Affaires Juridiques | 1ère nomination : 22 juillet 2016<br>Renouvellement le 15 février 2019 | 1er mars 2021      |
| Hassan RACHAD      | Directeur Général Réseaux et Systèmes                      | 1ère nomination : 5 décembre 2014<br>Renouvellement le 15 février 2019 | 1er mars 2021      |
| François VITTE     | Directeur Général Administratif et Financier               | 1ère nomination : 2 octobre 2017<br>Renouvellement le 15 février 2019  | 1er mars 2021      |
| Abdelkader MAAMAR* | Directeur Général Services                                 | 1ère nomination : 15 février 2019                                      | 1er mars 2021      |

\*Monsieur Abdelkader MAAMAR a été nommé le 15 février 2019, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2019, en remplacement de Monsieur Larbi GUEDIRA admis à la retraite.

(Source Maroc Telecom)

##### b- Responsabilités et fonctionnement du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Le Conseil de Surveillance confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Il est composé de cinq membres qui assurent collégialement la direction de la Société. Ils peuvent répartir entre eux, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, les tâches de direction. Leurs décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Messieurs Hassan RACHAD et Abdelkader MAAMAR représentent le Royaume du Maroc, Messieurs Abdeslam AHIZOUNE, François VITTE et Brahim BOUDAUD représentent Etisalat.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les états de synthèses (bilan, compte de résultat et annexes) de la Société et les communiquer au Conseil de Surveillance pour lui permettre d'exercer son contrôle.

De même il doit communiquer au Conseil de Surveillance le rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, pour lui permettre le cas échéant, de formuler des observations qui seront présentées à l'Assemblée.

##### c- Pouvoirs attribués au Directoire

Selon le droit marocain, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi et par les statuts au Conseil de Surveillance en vertu des articles 10.5.3 à 10.5.5 des statuts.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social et des statuts, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet et/ou les dispositions statutaires ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dispositions des statuts limitant les pouvoirs du Directoire sont inopposables aux tiers.

Sauf dispense accordée par le Conseil de Surveillance statuant à la majorité qualifiée des trois-quarts, les membres du Directoire doivent être salariés de la Société et/ou être présents plus de 183 jours par an sur le territoire marocain.

## Le Conseil de Surveillance

### a- Composition du Conseil de Surveillance au 1<sup>er</sup> avril 2019

| Nom                               | Fonction actuelle et occupation principale | Date de nomination                         | Echéance du mandat                         | Occupation ou emploi principal                                                                        |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mohamed BENCHÄABOUN*              | Président                                  | Conseil de surveillance du 7 décembre 2018 | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Ministre de l'Economie et des Finances                                                                |
| Eissa Mohammed Ghanem AL SUWAIDI* | Vice-Président                             | AG du 23 septembre 2014                    | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Président du Conseil d'Administration d'Etisalat Group                                                |
| Abdelouafi LAFTIT*                | Membre                                     | AGO du 24 avril 2018                       | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Ministre de l'Intérieur                                                                               |
| Abderrahmane SEMMAR*              | Membre                                     | AGO du 25 avril 2017                       | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation au Ministère de l'Economie et des Finances |
| Hatem DOWIDAR*                    | Membre                                     | AGO du 25 avril 2017                       | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Président-Directeur Général d'Etisalat Group                                                          |
| Saleh ABDOOLI                     | Membre                                     | AGO du 25 Avril 2017                       | AGO appelée à statuer sur les comptes 2021 | Directeur Général d'Etisalat Group                                                                    |
| Mohammed Saif AL SUWAIDI*         | Membre                                     | AGO du 23 septembre 2014                   | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Directeur Général d'Abu DHabi Fund for Development                                                    |
| Mohammed Hadi AL HUSSAINI*        | Membre                                     | AGO du 23 septembre 2014                   | AGO appelée à statuer sur les comptes 2018 | Administrateur d'Etisalat Group                                                                       |
| Serkan OKANDAN                    | Membre                                     | AGO du 23 septembre 2014                   | AGO appelée à statuer sur les comptes 2019 | Directeur Général Finances d'Etisalat Group                                                           |

(Source Maroc Telecom)

\* La ratification de la cooptation de Monsieur Mohamed BENCHÄABOUN et le renouvellement des mandats de Messieurs Mohamed BENCHÄABOUN, Mohammed Ghanem AL SUWAIDI, Abdelouafi LAFTIT, Abderrahmane SEMMAR, Hatem DOWIDAR, Mohammed Saif AL SUWAIDI et Mohammed Hadi AL HUSSAINI seront proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2019

### b- Responsabilités et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Statutairement, le Conseil de Surveillance est composé de huit (8) membres au moins et de quinze (15) membres au plus depuis que les actions de la société sont inscrites à la cote. Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui disposent chacun du pouvoir de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire à la majorité simple et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Conformément aux dispositions statutaires, les décisions du Conseil sont prises, selon leur nature, à la majorité simple ou à la majorité qualifiée des trois-quarts (3/4) des membres.

En 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni à trois (3) reprises, pour approuver aussi bien les réalisations de l'entreprise que ses perspectives de croissance à moyen et long termes avec un taux moyen de présence de près de 74%.

Messieurs Mohamed BENCHÄABOUN, Abdelouafi LAFTIT et Abderrahmane SEMMAR (trois membres) ont été nommés sur proposition du Royaume du Maroc et Messieurs Eissa Mohammed Ghanem AL SUWAIDI, Hatem DOWIDAR, Saleh AL ABDOOLI, Mohammed Saif AL SUWAIDI, Mohammed Hadi AL HUSSAINI, et Serkan OKANDAN, (six membres) ont été nommés sur proposition d'Etisalat.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit posséder au moins une action.

#### *c- Droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance*

D'après le droit marocain, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il effectue les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prendre connaissance de toutes informations et renseignements relatifs à la vie de la Société. Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe et sous réserve des dispositions de l'article 10.5 des statuts, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la société. Il présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Dans les trois (3) mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire doit arrêter les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et annexes) de la société et les communiquer au Conseil de Surveillance pour lui permettre d'exercer son contrôle.

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas liés à la Société par un contrat de travail.

### **Le Comité d'Audit**

Maroc Telecom est doté d'un Comité d'Audit, chargé notamment de faire des recommandations et/ou d'émettre des avis sur les procédures comptables et les processus clés régissant le fonctionnement du Groupe.

#### *a- Composition du Comité d'Audit au 1<sup>er</sup> avril 2019*

La composition du Comité d'Audit au 1<sup>er</sup> avril 2019 est la suivante :

| Nom                       | Fonction actuelle | Date de nomination | Occupation ou emploi principal                                                                        |
|---------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mohammed Hadi AL HUSSAINI | Président         | 2014               | Membre du Conseil d'Administration d'Etisalat                                                         |
| Abderrahmane SEMMAR       | Membre            | 2016               | Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation au Ministère de l'Economie et des Finances |
| Serkan OKANDAN            | Membre            | 2014               | Directeur Général Finances du Groupe Etisalat                                                         |
| Mohammed DUKANDAR         | Membre            | 2016               | Directeur Audit interne du Groupe Etisalat                                                            |
| Samir Mohamed TAZI        | Membre            | 2017               | Wali, Directeur Général du Fonds d'Equipeement Communal                                               |

Source Maroc Telecom

*b- Fonctionnement du Comité d'Audit*

Créé en 2003 par le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit répond à la volonté des actionnaires d'adopter les standards internationaux pour le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle interne de Maroc Telecom.

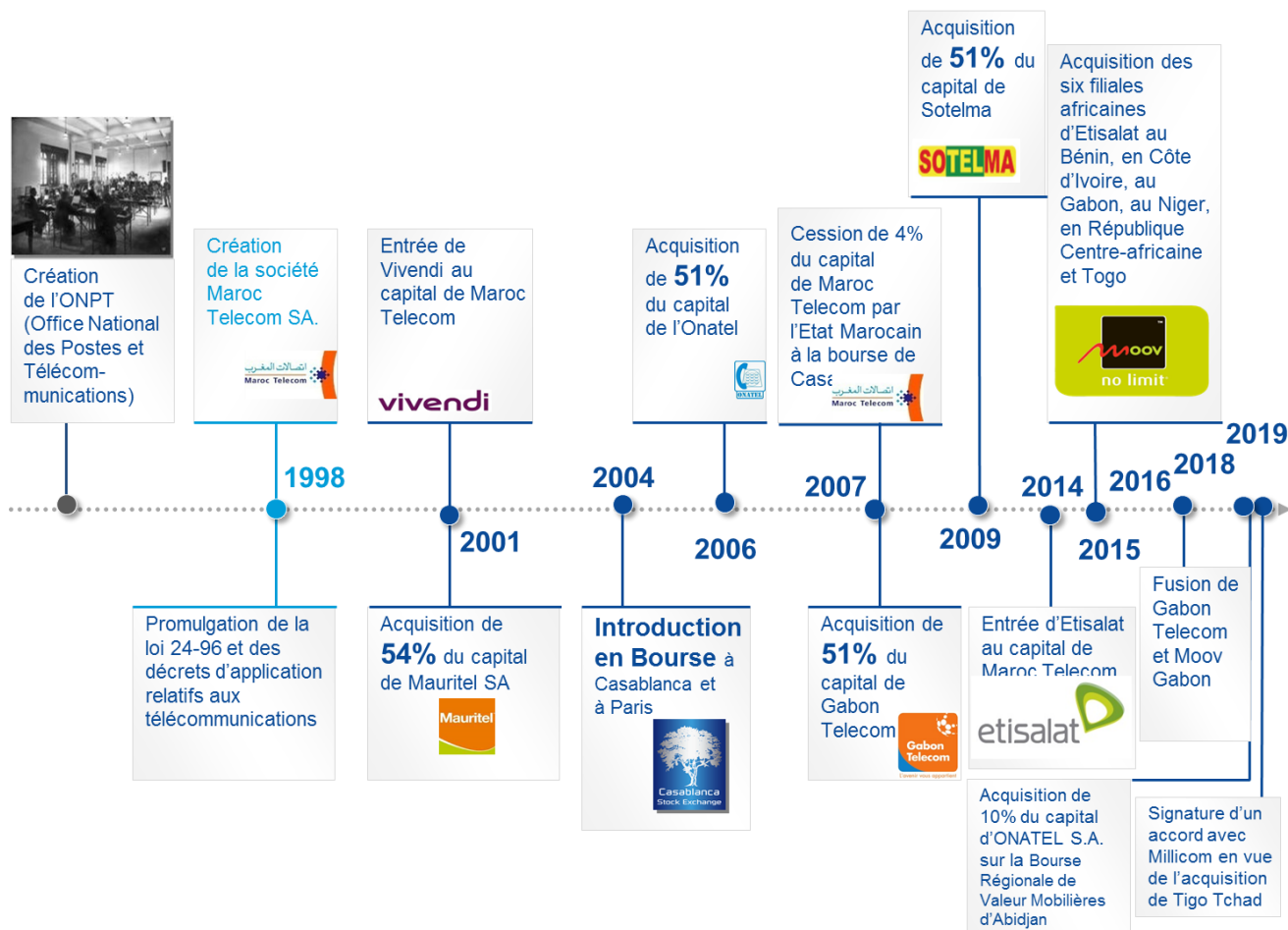
Depuis le 17 juillet 2014, suite à la finalisation, le 14 mai 2014, du rachat par Etisalat des 53% détenus par Vivendi dans le capital de Maroc Telecom, le Comité d'Audit, est composé de cinq (5) membres à raison de deux (2) représentants pour l'Etat Marocain et trois (3) pour le Groupe Etisalat dont le Président du Comité.

Le Comité d'Audit a pour rôle de faire des recommandations et émettre des avis au Conseil de Surveillance, notamment dans les domaines suivants :

- Examen des comptes sociaux et comptes consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- Cohérence et efficacité du dispositif de contrôle interne de la Société ;
- Suivi du programme de travail des auditeurs externes et internes et examen des conclusions de leurs contrôles ;
- Méthodes et principes comptables, ainsi que le périmètre de consolidation ;
- Risques et engagements hors bilan de la Société ;
- Suivi de la politique d'assurances ;
- Procédures de sélection des commissaires aux comptes, formulation d'avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution de leur mission de contrôle légal et contrôle du respect des règles garantissant leur indépendance ; et
- Tout sujet qu'il estime présenter des risques pour la Société ou des dysfonctionnements graves de procédures.

Les membres du Comité d'Audit ont un taux de présence aux réunions tenues en 2018 de 100% en moyenne.

### 3.2.2 Historique



Source : Maroc Telecom

Maroc Telecom est l'opérateur historique de télécommunications du Royaume du Maroc. Il est présent sur les segments de la téléphonie Fixe, de la téléphonie Mobile et de l'Internet. Depuis 2001, le groupe Maroc Telecom s'est engagé dans une dynamique de développement à l'international. Il a pris le contrôle majoritaire des opérateurs historiques mauritanien (Mauritel, via la holding CMC), burkinabé (Onatel) en décembre 2006 et malien (Sotelma) en juillet 2009. En février 2007, il a pris le contrôle à hauteur de 51% de Gabon Telecom.

En janvier 2015, Maroc Telecom a finalisé l'opération d'acquisition initiée le 4 mai 2014 des six filiales d'Etisalat au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Niger, en République Centrafricaine et au Togo.

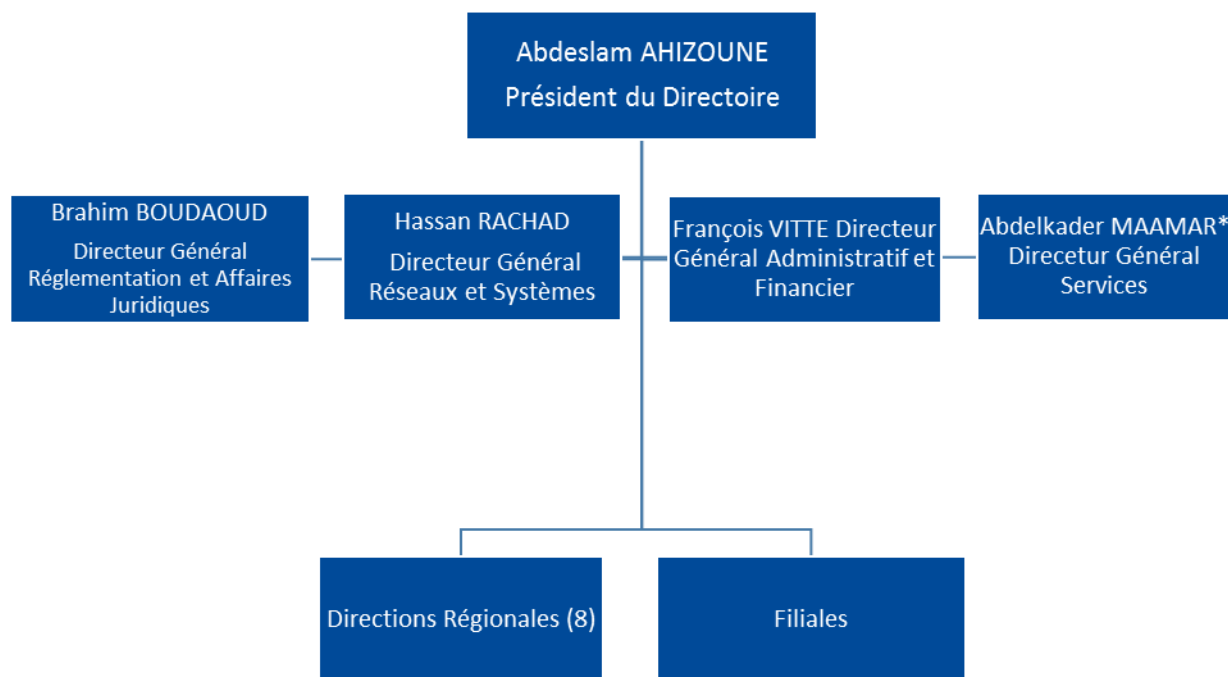
Le 14 mars 2019, Maroc Telecom annonce avoir signé avec Millicom un accord en vue d'acquérir la totalité du capital de sa filiale Tigo Tchad, premier opérateur mobile au Tchad.

Par ailleurs, Maroc Telecom détient 100% du capital de Casanet, l'un des premiers fournisseurs de solutions Internet au Maroc et éditeur du portail Internet marocain menara.ma.

Maroc Telecom est organisé par « Business Unit » autour de ses métiers et services. Il regroupe d'une part ses activités opérationnelles Fixe et Mobile au sein de la Direction Générale Services (DGS) et de la Direction Générale Réseaux & Systèmes (DGRS) et d'autre part, des fonctions supports au sein de la Direction Générale Réglementation et Affaires Juridiques (DGRAJ) et de la Direction Générale Administrative et Financière (DGAF). Les Directions Générales assurent, dans le cadre des orientations définies par les organes de gestion, le suivi des filiales et veillent au respect des règles du groupe Maroc Telecom.

Maroc Telecom s'appuie sur une organisation décentralisée au Maroc composée de huit (8) Directions Régionales disposant chacune de structures opérationnelles et de fonctions supports propres.

L'organigramme fonctionnel du Groupe Maroc Telecom à fin décembre 2018, se présente comme suit :



\* Monsieur Abdelkader MAAMAR a été nommé le 15 février 2019, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2019, en remplacement de Monsieur Larbi GUEDIRA admis à la retraite.

Source : Maroc Telecom

Depuis le 14 mai 2014, Maroc Telecom fait partie du groupe Etisalat, l'opérateur historique des Émirats Arabes Unis, présent dans 16 pays, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Le programme d'expansion internationale d'Etisalat a commencé en 2004 avec l'acquisition de la 1<sup>re</sup> licence Mobile 3G en Arabie Saoudite. Depuis, l'opérateur n'a pas cessé de se développer devenant l'un des opérateurs les plus dynamiques du monde. (source Etisalat).

### 3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ

Au 29 mars 2019, le capital et les droits de vote de la Société sont repartis de la façon suivante :

| Actionnaires                                                | Nombre d'actions   | % du capital   | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| Société de Participation dans les Télécommunications (SPT)* | 465 940 477        | 53,00%         | 465 940 477              | 53,00%           |
| Royaume du Maroc                                            | 263 728 575        | 30,00%         | 263 728 575              | 30,00%           |
| Dirigeants                                                  | 75 511             | 0,01%          | 75 511                   | 0,01%            |
| Public                                                      | 149 004 575        | 16,95%         | 149 004 575              | 16,95%           |
| Auto-détention**                                            | 346 202            | 0,04%          | -                        | -                |
| <b>Total</b>                                                | <b>879 095 340</b> | <b>100,00%</b> | <b>878 749 138</b>       | <b>-</b>         |

\* SPT est une société de droits marocain détenue à 91,3% par Etisalat et à 8,7% par le Fonds de Développement d'Abu Dhabi

\*\* Actions Maroc Telecom détenues directement ou indirectement par la société, aussi bien sur la place de Casablanca que celle de Paris. Ces actions sont privées du droit de vote lors des Assemblées Générales

Source : Maroc Telecom

Depuis les trois dernières années aucune opération n'a été réalisée sur le capital de Maroc Telecom.

### 3.4 ACTIVITES

#### Résultats consolidés ajustés\* du Groupe au 31 décembre 2018

| IFRS en millions de MAD                    | 2017          | 2018          | Variation     | Variation à taux de change constant |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                  | <b>34 963</b> | <b>36 032</b> | <b>+3,1%</b>  | <b>+2,6%</b>                        |
| <b>EBITDA</b>                              | <b>17 160</b> | <b>17 856</b> | <b>+4,1%</b>  | <b>+3,7%</b>                        |
| Marge (%)                                  | 49,1%         | 49,6%         | +0,5 pt       | +0,5 pt                             |
| <b>EBITA ajusté</b>                        | <b>10 553</b> | <b>11 052</b> | <b>+4,7%</b>  | <b>+4,5%</b>                        |
| Marge (%)                                  | 30,2%         | 30,7%         | +0,5 pt       | +0,6 pt                             |
| <b>Résultat net ajusté- Part du Groupe</b> | <b>5 871</b>  | <b>6 005</b>  | <b>+2,3%</b>  | <b>+2,1%</b>                        |
| Marge (%)                                  | 16,8%         | 16,7%         | -0,1 pt       | -0,1 pt                             |
| <b>CAPEX</b>                               | <b>8 232</b>  | <b>6 643</b>  | <b>-19,3%</b> | <b>-19,9%</b>                       |
| Dont fréquences et licences                | 217           | 719           |               |                                     |
| CAPEX / CA (hors fréquences et licences)   | 22,9%         | 16,4%         | -6,5 pt       | -6,5 pt                             |
| <b>CFFO ajusté</b>                         | <b>11 019</b> | <b>9 982</b>  | <b>-9,4%</b>  | <b>-9,5%</b>                        |
| <b>Dette Nette</b>                         | <b>13 042</b> | <b>13 872</b> | <b>+6,4%</b>  | <b>+6,0%</b>                        |
| Dette Nette / EBITDA                       | 0,8x          | 0,8x          |               |                                     |

\* Les ajustements des indicateurs financiers sont détaillés dans l'annexe 1.

Source : Maroc Telecom

- Parc**

A fin 2018, le parc du groupe Maroc Telecom s'établit à près de 61 millions de clients, en hausse de 6,5% sur un an, tiré aussi bien par la forte croissance des parcs Haut débit Mobile et Fixe au Maroc (+14,2 % et +8,9% respectivement), que celle du parc Mobile des filiales (+8,5%).

- Chiffre d'affaires**

A fin décembre 2018, le groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires consolidé de 36 032 millions de dirhams, en hausse de 3,1% (+2,6% à taux de change constant) par rapport à fin décembre 2017. Cette performance provient principalement de la croissance soutenue des revenus des activités au Maroc (+4,6%) portée par la hausse des usages et des parcs Data, conjuguée à celle des nouvelles filiales (+3,5% à taux de change constant).

- Résultat opérationnel avant amortissement**

A fin 2018, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) du groupe Maroc Telecom s'établit à 17 856 millions de dirhams, en hausse de 4,1% sur l'année (+3,7% à taux de change constant) grâce à la forte croissance de l'EBITDA au Maroc (+6,1%). Le taux de marge d'EBITDA progresse de 0,5 pt pour atteindre le niveau élevé de 49,6% grâce aux efforts continus de maîtrise des coûts opérationnels du Groupe ainsi qu'à l'impact favorable des baisses de terminaison d'appel Mobile dans les filiales.

- Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel (EBITA) ajusté consolidé du Groupe à fin 2018, ressort à 11 052 millions de dirhams, en hausse de 4,7% (+4,5% à taux de change constant) par rapport à la même période de 2017, grâce à la hausse de 4,1% de l'EBITDA et l'augmentation limitée des charges d'amortissement (+2,3%). La marge d'EBITA ajusté progresse de 0,5 pt pour atteindre 30,7%.

- **Résultat net- part du Groupe**

Le résultat net ajusté part du Groupe s'élève à 6 005 millions de dirhams, en hausse de 2,3% (+2,1% à taux de change constant) par rapport à 2017 grâce à la forte progression du résultat net des activités au Maroc.

Le résultat net part du Groupe publié, est en forte hausse de 5,3% (+5,2% à taux change de constant), en raison de la croissance de l'activité au Maroc et d'un effet de base favorable dû aux charges de restructuration constatées en 2017.

- **Investissements**

Les investissements hors licences et fréquences s'établissent à 5 924 millions de dirhams pour le Groupe, en baisse significative de 26,1% par rapport à 2017 (-26,6% à taux de change constant). Ils représentent ainsi 16,4% des revenus, contre 22,9% pour l'année 2017. L'optimisation des projets de développement ainsi que les synergies trouvées au sein du Groupe ont permis cette réduction tout en améliorant la couverture du réseau et la qualité de service, tant au Maroc que dans les filiales.

Les nouvelles licences acquises au Mali et au Togo pèsent pour 719 millions de dirhams en 2018.

- **Cash-flow**

Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) ajustés s'établissent à 9 982 millions de dirhams, en retrait de 9,4% sur un an.

Au 31 décembre 2018, la dette nette consolidée du groupe Maroc Telecom est en hausse de 6,4% pour atteindre 13,9 milliards de dirhams suite au paiement des licences dans les filiales. Elle ne représente cependant que 0,8 fois l'EBITDA annuel du Groupe.

- **Dividende**

Le Conseil de Surveillance de Maroc Telecom proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2019, la distribution d'un dividende ordinaire de 6,83 dirhams par action, en hausse de 5,4% par rapport à 2017 et représentant un montant global de 6,0 milliards de dirhams, correspondant à 100% du Résultat Net Part du Groupe. Ce dividende serait mis en paiement à partir du 4 juin 2019.

**Revue des activités du Groupe**

Les ajustements des indicateurs financiers « Maroc » et « International » sont détaillés dans l'annexe 1.

**A – Maroc**

| IFRS en millions de MAD                | 2017          | 2018          | Variation     |
|----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>              | <b>20 481</b> | <b>21 414</b> | <b>+4,6%</b>  |
| <b>Mobile</b>                          | <b>13 335</b> | <b>13 966</b> | <b>+4,7%</b>  |
| Services                               | 13 214        | 13 731        | +3,9%         |
| Equiperment                            | 121           | 235           | +94,2%        |
| <b>Fixe</b>                            | <b>8 962</b>  | <b>9 239</b>  | <b>+3,1%</b>  |
| Dont Data Fixe*                        | 2 664         | 2 935         | +10,2%        |
| <b>Eliminations et autres revenus</b>  | <b>-1 816</b> | <b>-1 790</b> |               |
| <b>EBITDA</b>                          | <b>10 804</b> | <b>11 460</b> | <b>+6,1%</b>  |
| Marge (%)                              | 52,8%         | 53,5%         | +0,8 pt       |
| <b>EBITA ajusté</b>                    | <b>6 954</b>  | <b>7 620</b>  | <b>+9,6%</b>  |
| Marge (%)                              | 34,0%         | 35,6%         | +1,6 pt       |
| <b>CAPEX</b>                           | <b>4 589</b>  | <b>2 749</b>  | <b>-40,1%</b> |
| Dont fréquences et licences            | 61            |               |               |
| CAPEX/CA (hors fréquences et licences) | 22,1%         | 12,8%         | -9,3 pt       |
| <b>CFFO ajusté</b>                     | <b>7 319</b>  | <b>7 498</b>  | <b>+2,4%</b>  |
| <b>Dette Nette</b>                     | <b>11 009</b> | <b>10 422</b> | <b>-5,3%</b>  |
| Dette Nette / EBITDA                   | 1,0x          | 0,9x          |               |

\* La Data Fixe regroupe l'Internet, la TV sur ADSL et les services Data aux Entreprises

Source : Maroc Telecom

Au cours de l'année 2018, les activités au Maroc ont généré un chiffre d'affaires de 21 414 millions de dirhams, en progression de 4,6%, grâce à la croissance du parc Data Mobile dont le revenu progresse de 39,2% par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel avant amortissement (EBITDA) atteint 11 460 millions de dirhams, en hausse de 6,1% grâce à la hausse du chiffre d'affaires. Le taux de marge d'EBITDA est en progression de 0,8 pt à 53,5% du fait de l'amélioration du taux de marge brute de 0,5 pt et de la maîtrise des coûts opérationnels.

Le résultat opérationnel ajusté ressort à 7 620 millions de dirhams, en hausse de 9,6%, du fait la hausse de l'EBITDA et de la baisse de 1,0% de la charge d'amortissement. Le taux de marge d'EBITA ajusté s'améliore de 1,6 pt sur une année, pour atteindre 35,6%.

Les flux nets de trésorerie opérationnels ajustés au Maroc sont de 7,5 milliards de dirhams à fin 2018, en hausse de 2,4% grâce à la hausse de l'EBITDA et à une optimisation des investissements qui représentent 12,8% du chiffre d'affaires.

**Mobile**

|                             | Unité             | 2017          | 2018          | Variation     |
|-----------------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Mobile</b>               |                   |               |               |               |
| <b>Parc</b>                 | <b>(000)</b>      | <b>18 533</b> | <b>19 062</b> | <b>+2,9%</b>  |
| Prépayé                     | (000)             | 16 766        | 17 068        | +1,8%         |
| Postpayé                    | (000)             | 1 767         | 1 993         | +12,8%        |
| <b>Dont Internet 3G/4G+</b> | <b>(000)</b>      | <b>9 481</b>  | <b>10 828</b> | <b>+14,2%</b> |
| <b>ARPU</b>                 | <b>(MAD/mois)</b> | <b>58,0</b>   | <b>58,6</b>   | <b>+1,0%</b>  |

Source : Maroc Telecom

Au 31 décembre 2018, le parc Mobile s'élève à 19,1 millions de clients, en hausse de 2,9% en un an, porté par une croissance des parcs postpayé (+12,8%) et prépayé (+1,8%).

Le chiffre d'affaires Mobile enregistre son quatrième trimestre consécutif de hausse. Il progresse de 4,7% sur l'ensemble de l'année pour s'établir à 13 966 millions de dirhams. Les revenus sortants sont en croissance de 6,9% grâce à la Data Mobile qui fait plus que compenser la baisse de la Voix.

L'ARPU mixte en 2018 s'élève à 58,6 dirhams, en hausse de 1,0% par rapport à 2017 grâce à la Data.

**Fixe et Internet**

|                         | Unité        | 2017         | 2018         | Variation    |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Fixe</b>             |              |              |              |              |
| <b>Lignes Fixe</b>      | <b>(000)</b> | <b>1 725</b> | <b>1 818</b> | <b>+5,4%</b> |
| <b>Accès Haut Débit</b> | <b>(000)</b> | <b>1 363</b> | <b>1 484</b> | <b>+8,9%</b> |

Source : Maroc Telecom

Le parc Fixe progresse de 5,4%, et compte 1,8 million de lignes à fin décembre 2018. Le parc Haut débit s'améliore de 8,9%, à près de 1,5 million d'abonnés.

Les activités Fixe et Internet ont réalisé un chiffre d'affaires de 9 239 millions de dirhams, en hausse de 3,1% par rapport à 2017 grâce à la croissance des parcs.

## B - International

## Indicateurs financiers

| IFRS en millions de MAD                       | 2017          | 2018          | Variation     | Variation<br>à taux de change<br>constant |
|-----------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                     | <b>15 733</b> | <b>16 041</b> | <b>+2,0%</b>  | <b>+0,9%</b>                              |
| <i>Dont Services Mobile</i>                   | 14 274        | 14 647        | +2,6%         | +1,5%                                     |
| <b>EBITDA</b>                                 | <b>6 357</b>  | <b>6 397</b>  | <b>+0,6%</b>  | <b>-0,2%</b>                              |
| <i>Marge (%)</i>                              | 40,4%         | 39,9%         | -0,5 pt       | -0,5 pt                                   |
| <b>EBITA ajusté</b>                           | <b>3 599</b>  | <b>3 431</b>  | <b>-4,7%</b>  | <b>-5,3%</b>                              |
| <i>Marge (%)</i>                              | 22,9%         | 21,4%         | -1,5 pt       | -1,4 pt                                   |
| <b>CAPEX</b>                                  | <b>3 643</b>  | <b>3 894</b>  | <b>+6,9%</b>  | <b>+5,5%</b>                              |
| <i>Dont fréquences et licences</i>            | 156           | 719           |               |                                           |
| <i>CAPEX/CA (hors fréquences et licences)</i> | 22,2%         | 19,8%         | -2,4 pt       | -2,4 pt                                   |
| <b>CFFO ajusté</b>                            | <b>3 700</b>  | <b>2 484</b>  | <b>-32,9%</b> | <b>-33,0%</b>                             |
| <b>Dette nette</b>                            | <b>5 767</b>  | <b>6 514</b>  | <b>+13,0%</b> | <b>+12,2%</b>                             |
| <i>Dette nette /EBITDA</i>                    | 0,9x          | 1,0x          |               |                                           |

Source : Maroc Telecom

Les activités du Groupe à l'International génèrent un chiffre d'affaires de 16 041 millions de dirhams, en croissance de 2,0% sur 1 an (+0,9% à taux de change constant), portées par la croissance des revenus des nouvelles filiales de 5,1% (+3,5% à taux de change constant), qui compense les impacts de l'érosion du trafic international entrant et de la baisse des terminaisons d'appel Mobile.

A fin 2018, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'élève à 6 397 millions de dirhams, en hausse de 0,6% (-0,2% à change constant). Le taux de marge d'EBITDA s'élève à 39,9%, en baisse de 0,5 pt, pénalisé par le poids des taxes et redevances réglementaires. Hors cet impact, le taux de marge d'EBITDA progresse de 0,6 pt, à 41,0%.

Le résultat opérationnel (EBITA) ajusté s'établit à 3 431 millions de dirhams, en retrait de 4,7% (-5,3% à change constant) du fait de la hausse de 6,8% de la charge d'amortissement en raison de l'importance des investissements qui représentent 19,8% du chiffre d'affaires hors fréquences et licences. Le taux de marge d'EBITA atteint 21,4%, en baisse de 1,4 pt à taux de change constant.

Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) ajustés des activités à l'International ressortent à 2 484 millions de dirhams, en recul de 32,9%.

Une provision a été constatée en 2018 du fait d'un litige en cours au Togo opposant Atlantique Telecom Togo à l'Office Togolais des Recettes, qui réclame le paiement du montant de 176 387 124 710 FCFA pour un présumé manquement à l'obligation de déclaration de Atlantique Telecom Togo SA en sa qualité de tiers saisi.

## Indicateurs opérationnels

|                        | Unité | 2017          | 2018          | Variation |
|------------------------|-------|---------------|---------------|-----------|
| <b>Mobile</b>          |       |               |               |           |
| <b>Parc</b>            | (000) | <b>34 967</b> | <b>37 926</b> |           |
| Mauritanie             |       | 2 139         | 2 397         | +12,0%    |
| Burkina Faso           |       | 7 196         | 7 634         | +6,1%     |
| Gabon                  |       | 1 547         | 1 620         | +4,7%     |
| Mali                   |       | 7 190         | 7 320         | +1,8%     |
| Côte d'Ivoire          |       | 7 734         | 8 646         | +11,8%    |
| Bénin                  |       | 3 960         | 4 279         | +8,1%     |
| Togo                   |       | 2 943         | 3 405         | +15,7%    |
| Niger                  |       | 2 114         | 2 485         | +17,5%    |
| Centrafrique           |       | 144           | 140           | -2,6%     |
| <b>Fixe</b>            |       |               |               |           |
| <b>Parc</b>            | (000) | <b>302</b>    | <b>318</b>    |           |
| Mauritanie             |       | 51            | 55            | +9,4%     |
| Burkina Faso           |       | 76            | 77            | +1,0%     |
| Gabon                  |       | 21            | 22            | +3,0%     |
| Mali                   |       | 155           | 164           | +6,0%     |
| <b>Haut Débit Fixe</b> |       |               |               |           |
| <b>Parc</b>            | (000) | <b>107</b>    | <b>114</b>    |           |
| Mauritanie             |       | 13            | 13            | -0,9%     |
| Burkina Faso           |       | 13            | 15            | +10,7%    |
| Gabon                  |       | 16            | 17            | +4,1%     |
| Mali                   |       | 64            | 69            | +7,5%     |

Source : Maroc Telecom

Le parc mobile en Centrafrique a baissé de 2,6% du fait de la forte concurrence et de l'impact de l'identification des clients.

*Annexe 1 : Passage des indicateurs financiers ajustés aux indicateurs financiers publiés*

Le résultat opérationnel ajusté, le résultat net ajusté part du Groupe et le CFFO ajusté, sont des mesures à caractère non strictement comptable, et doivent être considérés comme des informations complémentaires. Ils illustrent mieux les performances du groupe en excluant les éléments exceptionnels.

|                                             | 2017         |               |               | 2018         |               |               |
|---------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| (en millions MAD)                           | Maroc        | International | Groupe        | Maroc        | International | Groupe        |
| <b>EBITA ajusté</b>                         | <b>6 954</b> | <b>3 599</b>  | <b>10 553</b> | <b>7 620</b> | <b>3 431</b>  | <b>11 052</b> |
| <b>Eléments exceptionnels :</b>             |              |               |               |              |               |               |
| Charges de restructuration                  | -193         | -49           | -243          | -2           | +2            | +0            |
| <b>EBITA publié</b>                         | <b>6 760</b> | <b>3 550</b>  | <b>10 310</b> | <b>7 618</b> | <b>3 434</b>  | <b>11 052</b> |
| <b>Résultat net ajusté – Part du Groupe</b> |              |               | <b>5 871</b>  |              |               | <b>6 005</b>  |
| <b>Eléments exceptionnels :</b>             |              |               |               |              |               |               |
| Charges de restructuration                  |              |               | -165          |              |               | +5            |
| <b>Résultat net publié – Part du Groupe</b> |              |               | <b>5 706</b>  |              |               | <b>6 010</b>  |
| <b>CFFO ajusté</b>                          | <b>7 319</b> | <b>3 700</b>  | <b>11 019</b> | <b>7 498</b> | <b>2 484</b>  | <b>9 982</b>  |
| <b>Eléments exceptionnels :</b>             |              |               |               |              |               |               |
| Charges de restructuration                  | -579         | -41           | -620          | -2           | -9            | -11           |
| Paiement des licences                       | -61          | -578          | -639          |              | -524          | -524          |
| <b>CFFO publié</b>                          | <b>6 679</b> | <b>3 081</b>  | <b>9 761</b>  | <b>7 496</b> | <b>1 951</b>  | <b>9 447</b>  |

### 3.5 PERSPECTIVES DU GROUPE MAROC TELECOM POUR L'ANNEE 2019

Sur la base des évolutions récentes du marché et dans la mesure où aucun nouvel événement exceptionnel majeur ne viendrait perturber l'activité du Groupe, Maroc Telecom prévoit pour l'année 2019, à périmètre et change constants :

- ▶ Chiffre d'affaires stable ;
- ▶ EBITDA stable ;
- ▶ CAPEX d'environ 15% du chiffre d'affaires, hors fréquences et licences.

### 3.6 FACTEURS DE RISQUE

Cette partie décrit les principaux risques auxquels la société est confrontée, compte tenu des spécificités de son activité, de sa structure et de son organisation.

Ces risques peuvent être classés en trois catégories :

- Les risques liés à l'activité (Section 3.6.1)
- Les risques réglementaires (Section 3.6.2)
- Les risques de marché (Section 3.6.3)

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

En outre, d'autres risques, qui ne sont pas encore identifiés ou sont actuellement considérés comme non significatifs par Maroc Telecom, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

#### 3.6.1 Risques liés à l'activité

**Les revenus futurs et les résultats de Maroc Telecom dépendent de manière significative de l'évolution de l'économie des pays où Maroc Telecom est présent**

L'activité principale de Maroc Telecom est la fourniture de services de télécommunications, incluant la fourniture de services de télécommunications internationaux. En conséquence, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe dépendent de manière significative de l'évolution des dépenses en télécommunications des consommateurs et du trafic téléphonique international. L'évolution de la consommation des services de télécommunications s'inscrit notamment dans le contexte d'évolution de la situation économique des pays concernés et, plus particulièrement, des revenus disponibles de la population et de l'activité économique des entreprises. Une contraction ou une croissance économique plus faible qu'attendue pourrait avoir un impact négatif sur la progression du nombre d'utilisateurs et des taux d'usage des services de téléphonie Mobile, Fixe et Internet ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité des activités du Groupe ou même entraîner une diminution de ses revenus et de ses résultats.

Des actes éventuels de terrorisme ou de guerre, qu'ils aient lieu au Maroc ou ailleurs, pourraient affecter de manière significative l'économie en général (notamment par une baisse du tourisme). Maroc Telecom ne peut pas anticiper les conséquences de ces éventuels actes de terrorisme ou de guerre.

**Maroc Telecom fait face à une intensification de la concurrence dans les principaux marchés sur lesquels elle opère, qui pourrait entraîner une perte de parts de marché et une réduction des revenus de Maroc Telecom**

Les activités du groupe Maroc Telecom sont soumises à une concurrence forte. Cette concurrence exerce une pression sur Maroc Telecom et ses filiales, qui pourrait amener le Groupe à procéder à des nouvelles baisses des tarifs, augmenter ses dépenses de fidélisation et mettre en place des offres promotionnelles, ce qui pourrait conduire à une réduction des revenus et des résultats du Groupe.

Pour répondre aux besoins et attentes du marché, ou même les anticiper, le Groupe doit procéder à des nouveaux investissements importants, sans qu'il lui soit possible de s'assurer que les produits et les services ainsi développés et proposés ne deviendront pas obsolètes à court terme.

À noter que depuis 2016, Maroc Telecom fait face à une concurrence sur les services fournis (voix et data) à partir du réseau fixe filaire, du fait de la mise en œuvre par les concurrents des services Multiple Play à partir des accès cuivre dégroupés et/ou la fibre optique récemment.

Maroc Telecom est par ailleurs soumis à une obligation de partage de l'ensemble de ses infrastructures passives (y compris le Génie civil et la fibre optique), ce qui octroie manifestement à ses concurrents une facilitation de déploiement de leurs équipements et leur permet ainsi d'accroître la concurrence dans les différents marchés (fixe et mobile) et segments (Résidentiels et Entreprises).

S'agissant particulièrement du marché Mobile au Maroc, la mise en œuvre du Roaming national dans les zones du service universel, et dans les zones rurales et axes routiers déterminés par l'ANRT, aura forcément un impact négatif sur l'avantage concurrentiel en termes de couverture que possède Maroc Telecom.

### **Si le Groupe ne parvenait pas à maîtriser ses coûts, sa situation financière pourrait être affectée**

Dans le cas, où le Groupe ne parvenait pas à maîtriser ses coûts, ses marges d'exploitation et ses résultats pourraient être affectés de manière négative.

Maroc Telecom a pour ambition constante de faire évoluer la structure de ses coûts, en particulier ses coûts commerciaux et ses charges fixes. Maroc Telecom a adopté plusieurs plans de départs volontaires et mène des actions continues pour générer des économies sur ses achats et sur ses frais de réseaux.

Le dispositif d'optimisation des coûts, mis en place par Maroc Telecom, surveille de façon continue l'évolution de la structure des coûts et des marges.

### **Maroc Telecom dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information ; une défaillance ou une destruction totale ou partielle de ses systèmes pourrait entraîner une perte de clients et une réduction de revenus**

Maroc Telecom ne peut être payé pour ses services que dans la mesure où il utilise des systèmes d'information (dont des systèmes de collecte et de facturation) fiables, et parvient à protéger et assurer la continuité du fonctionnement de ces systèmes. Maroc Telecom a mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information permettant de faire face aux perturbations classiques d'une exploitation informatique (accès non autorisés, ruptures de courant, vols, crashes matériels, etc.) et d'assurer la continuité du service.

Maroc Telecom dispose actuellement d'un plan de continuité et de reprise d'activité pour ses systèmes d'information critiques, ceux ayant un impact direct sur son chiffre d'affaires, à savoir les systèmes de collecte des données de taxation, de vente et de facturation des trois produits Fixe, Mobile et Internet. Ce plan intègre également les systèmes de gestion de décomptes inter opérateurs nationaux et internationaux, ainsi que les systèmes de gestion des Achats et Finance.

Un sinistre qui causerait la destruction totale ou partielle de ces systèmes (catastrophes naturelles, incendies ou actes de vandalisme), déclencherait une opération de basculement vers un centre informatique de secours.

Les données des systèmes critiques étant synchronisées par réplication en temps réel entre les plateformes de production et celles de secours, le risque de perte d'informations et d'impossibilité de facturer et recouvrer les clients devient très limité.

Depuis son démarrage, ce plan est testé et évalué annuellement, en simulant une situation d'indisponibilité totale des systèmes d'information.

Au niveau des filiales, le risque de non continuité d'activité en cas d'un sinistre ou d'une cyberattaque impactant les systèmes d'information critiques, est atténué par des opérations de sauvegardes des données, des mesures de sécurité SI (Antivirus, solution anti-DDOS, cloisonnement des Datacenters, etc) ainsi que le déploiement progressif de la redondance géographique des plateformes critiques.

### **Les perturbations des réseaux techniques pourraient entraîner une perte de clients et une réduction des revenus**

Le groupe Maroc Telecom ne peut fournir des services que dans la mesure où il parvient à protéger ses réseaux de télécommunications des dommages résultant de perturbations, de ruptures de courant, de virus informatiques, de catastrophes naturelles, de vols et d'accès non autorisés. Toute perturbation du système, accident ou violation des mesures de sécurité qui provoqueraient des interruptions dans les opérations du Groupe pourraient affecter sa capacité à fournir des services à ses clients et affecter négativement ses revenus et résultats d'exploitation. De telles perturbations entraîneraient également un préjudice en termes d'image et de réputation pour la Société et/ou ses filiales, ce qui pourrait se traduire notamment par une perte de clients. En outre, le Groupe pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires afin de réparer les dommages causés par ces perturbations.

Le Groupe Maroc Telecom a mis en place un ensemble de mesures assurant la sécurité des sites techniques, la supervision proactive des infrastructures réseau ainsi qu'un plan de reprise et de continuité d'activité (PRCA).

### **Le réseau indirect de distribution de Maroc Telecom constitue une force qui pourrait être affaiblie si Maroc Telecom ne parvenait pas à le maintenir**

Maroc Telecom dispose d'un réseau de distribution étendu, composé d'un réseau direct étendu d'agences et d'un réseau indirect composé de revendeurs et de partenaires ainsi que d'un réseau indépendant.

Si Maroc Telecom ne parvenait pas à maintenir des relations étroites ou à renouveler ses accords de distribution avec les composantes de son réseau indirect, ou si son réseau de distribution indirect était remis en cause par d'autres moyens, notamment par des actions des concurrents, ce réseau de distribution pourrait en être affaibli et l'activité ainsi que les résultats de la Société pourraient être affectés de manière significative.

### **Des changements continuels et rapides dans les technologies pourraient intensifier la concurrence ou imposer à Maroc Telecom de procéder à des investissements supplémentaires significatifs**

De nombreux services offerts par Maroc Telecom et ses filiales font un usage intensif de la technologie. Le développement de nouvelles technologies pourrait rendre non concurrentiels certains services de la Société.

Pour répondre à l'évolution du secteur de télécommunications et aux attentes d'une clientèle exigeante en termes de prix et de qualité, le Groupe doit adapter ses réseaux et ses technologies, développer de nouveaux produits et services à un coût raisonnable, sinon il pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec ses concurrents. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que les nouvelles technologies dans lesquelles la Société pourrait choisir ou être contraint d'investir affectent sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. Par conséquent, Maroc Telecom pourrait alors perdre des clients, ne pas réussir à en attirer de nouveaux ou devoir supporter des coûts significatifs pour maintenir sa base de clients, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités, ses revenus d'exploitation et ses résultats.

### **Des moyens alternatifs de communication pourraient engendrer une diminution de l'utilité voire une obsolescence des réseaux fixe et mobile, ce qui pourrait entraîner la perte d'un avantage concurrentiel et diminuer les revenus de la société de manière significative**

La Société a déjà été confrontée à un phénomène de substitution du Mobile au Fixe accentué par le recours à des technologies alternatives. De plus, des solutions de contournement du trafic à travers des passerelles GSM, concurrencent les services voix Fixe aux entreprises.

Les activités de téléphonie Fixe et Mobile de la Société pourraient être affectées par le développement de ces passerelles.

Les activités Mobile sont affectées par l'utilisation de plus en plus fréquente des applications Voix sur IP (VoIP) qui se réfèrent aux technologies permettant des communications vocales et vidéo sur Internet et qui ont été libéralisées au Maroc depuis novembre 2016. Si ce phénomène s'accroît, ces technologies alternatives pourraient remettre en cause l'utilité des infrastructures ou du modèle économique de la Société, ce qui pourrait affecter de manière significative ses revenus et ses résultats.

### **Risques potentiels sur la santé présentés par les réseaux, les appareils de téléphonie mobile ou les terminaux Wifi**

Ces dernières années, des préoccupations ont été exprimées au niveau international au sujet de risques potentiels des ondes électromagnétiques provenant des téléphones mobiles et des sites de transmissions mobiles sur la santé des personnes. À ce jour, Maroc Telecom n'a connaissance d'aucun élément avéré

permettant de démontrer l'existence de risques pour la santé humaine liés à l'utilisation de la téléphonie Mobile ou à l'émission de radiofréquences ou à des champs électromagnétiques. Maroc Telecom entreprend chaque année des campagnes de mesures de l'intensité des ondes électromagnétiques auprès des antennes relais dont les résultats se sont toujours révélés conformes aux normes internationales.

Néanmoins, la perception de ces risques par le public pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur le résultat ou la situation financière de Maroc Telecom, notamment si des recours contentieux étaient initiés ou si la réglementation imposait des coûts supplémentaires pour une mise en conformité avec de nouvelles normes.

#### **Le détournement frauduleux du trafic pourrait limiter les revenus de la Société et affecter ses résultats**

La Société subit un détournement frauduleux du trafic. Maroc Telecom a, depuis, mis en place un plan de lutte contre cette fraude. Maroc Telecom ne peut néanmoins pas prévoir si de nouveaux moyens de fraude se développeront et, le cas échéant, les secteurs que les fraudeurs viseront, ni les incidences que ces éventuelles fraudes pourraient avoir.

Si Maroc Telecom ne parvenait pas à juguler l'usage de la fraude, il pourrait voir son trafic diminuer, et ses revenus et résultats pourraient en être affectés.

#### **Les risques inhérents aux acquisitions potentielles de sociétés de télécommunications ou de licences pouvant être réalisées par Maroc Telecom pourraient avoir un impact sur les activités de Maroc Telecom**

Afin d'étendre sa recherche de relais de croissance, Maroc Telecom cherche à réaliser des opérations de croissance externe par l'acquisition de sociétés de télécommunications ou de licences dans d'autres pays. De telles opérations comportent nécessairement des risques. Si Maroc Telecom ne parvenait pas à obtenir les résultats attendus de ces acquisitions, ses activités et ses résultats pourraient en être affectés. Maroc Telecom pourrait notamment :

- réaliser des acquisitions à des conditions financières ou opérationnelles qui s'avèreraient défavorables ;
- intégrer difficilement les sociétés acquises, leurs réseaux, produits ou services ;
- ne pas parvenir à retenir le personnel clé des sociétés acquises ou à recruter le personnel qualifié éventuellement nécessaire ;
- ne pas bénéficier des synergies ou des économies d'échelle attendues ;
- réaliser des investissements dans des pays où la situation politique, économique ou juridique présente des risques particuliers, tels que des troubles civils ou militaires, l'absence de protection effective ou compréhensive des droits des actionnaires, ou des désaccords sur la gestion des sociétés acquises avec d'autres actionnaires de référence, y compris les pouvoirs publics ; et
- ne pas s'adapter aux spécificités des pays dans lesquels des sociétés seraient éventuellement acquises.

#### **L'activité de Maroc Telecom à l'extérieur du Maroc pourrait entraîner des risques supplémentaires**

Dans l'exercice de son activité à l'international, Maroc Telecom pourrait être confrontée à des risques dont les principaux sont :

- les fluctuations des taux de change et la dévaluation de certaines monnaies ;
- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire et fiscal ;
- les modifications dans les différents régimes fiscaux qui pourraient avoir des effets négatifs sur le résultat des activités de Maroc Telecom ou sur ses flux de trésorerie ;
- la situation économique et politique locale.

**Maroc Telecom pourrait ne pas parvenir à retenir son personnel clé ou à employer du personnel hautement qualifié, partout où il opère ce qui pourrait affecter de manière significative les activités de la Société et sa capacité à s'adapter à son environnement**

La performance de Maroc Telecom dépend de manière significative des capacités et services fournis par son équipe de direction. L'équipe de direction a une grande expérience et une grande connaissance de l'industrie des télécommunications. La perte de membres clés de la Direction pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité de Maroc Telecom à mettre en œuvre sa stratégie.

Maroc Telecom et ses performances dépendent également d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques ou commerciales nécessaires au développement de son activité. La capacité de Maroc Telecom à adapter ses services, ses produits, et ses offres commerciales, que ce soit dans le domaine des télécommunications fixes ou mobiles, dépend étroitement de la présence d'équipes compétentes et qualifiées sur ses différents marchés.

La politique de gestion des ressources humaines à travers ses différents dispositifs (recrutement, formation, gestion de carrière, développement des compétences, mobilité etc.) œuvre pour l'identification, la rétention et le développement des compétences nécessaires au sein de Maroc Telecom.

Si Maroc Telecom ne parvenait pas à retenir son personnel clé, qu'il s'agisse de son équipe de direction ou de ses cadres commerciaux et techniques, son activité pourrait s'en trouver affectée et ses revenus d'exploitation pourraient notablement diminuer.

### 3.6.2 Risques réglementaires

#### **L'interprétation de la réglementation existante et l'adoption de futures normes légales ou réglementaires pourraient affecter de manière significative les activités de Maroc Telecom**

L'environnement réglementaire de l'industrie des télécommunications au Maroc et dans les pays où le Groupe opère, est en constante évolution.

Au Maroc, la loi n° 24-96 et ses textes d'application, tels que modifiés et complétés, ainsi que les révisions adoptées le 18 février 2019 pourraient affecter l'activité de Maroc Telecom et entraîner une baisse de ses revenus et résultats.

Les dispositions apportées par la loi n° 121-12 modifiant et complétant la loi 24-96 publiée au BO le 18 février 2019, ainsi que les lignes directrices relatives aux modalités de validation des offres de détail, entrées en vigueur depuis le mois de mai 2016 pourraient impacter en particulier, la rentabilité de certains services et, d'une manière générale l'activité de Maroc Telecom.

Les principales dispositions de la nouvelle loi :

- attribution à l'ANRT du pouvoir (préalablement octroyé par décret en 2016) d'application de la loi sur la concurrence y compris les sanctions (jusqu'à 10% du chiffre d'affaires, le double en cas de récidive) et instauration d'un «comité des infractions» présidé par le Directeur général de l'ANRT ;
- instauration de l'obligation généralisée de partage de toutes infrastructures ;
- augmentation des sanctions : 2% du chiffre d'affaires, 5% en cas de récidive, pour non-respect de la réglementation ;
- augmentation des sanctions pour non fourniture d'informations : (100 000 DH à 500 000 DH) ;
- désignation par l'aménageur/promoteur d'un opérateur gestionnaire des infrastructures et institution des bureaux de vérifications agréés par l'ANRT pour vérifier la conformité des raccordements (les modalités de raccordement n'étant pas encore définies).

Les principales dispositions des lignes Directrices tarifaires :

- l'intensification du contrôle tarifaire des offres de détail et des promotions de Maroc Telecom (du fait de sa position d'opérateur dominant sur l'ensemble des marchés) ainsi que le contrôle instauré par le régulateur en matière de communication et de qualité de service, risquent de porter atteinte à sa liberté commerciale, notamment à sa capacité à lancer sur le marché des promotions attractives ;
- les lignes directrices encadrant l'examen des offres tarifaires des opérateurs publiées en 2016 sont favorables aux opérateurs tiers. Ces derniers ont la possibilité contrairement à Maroc Telecom, de pratiquer une différenciation tarifaire on-net et off-net prépayés. Les promotions et les offres seront soumises au test de répliquabilité selon le coût complet. La marge minimum exigée de Maroc Telecom pour le test de répliquabilité est désormais de 20 % pour le Fixe et le Mobile. Ces lignes pourraient impacter négativement la capacité concurrentielle d'IAM.

Par ailleurs,

- le régime de l'occupation du domaine public comporte des incertitudes et pourrait avoir un impact défavorable à Maroc Telecom ;
- les règles relatives à l'urbanisme et aux nouveaux lotissements, non encore entérinées, pourraient avoir des conséquences défavorables pour Maroc Telecom ;
- l'évolution de la réglementation relative à la Neutralité du Net favorise l'intensification de la concurrence émanant des opérateurs Over The Top (OTT).

Les leviers de régulation ont d'ores et déjà été renforcés durant l'année 2018, à travers les décisions prises par l'ANRT concernant notamment les marchés pertinents, les opérateurs dominants sur ces marchés et le maintien de l'asymétrie des tarifs de terminaisons d'appels Mobile.

### **L'activité de Maroc Telecom pourrait être affectée par l'évolution réglementaire dans les marchés sur lesquels opèrent ses filiales**

Les filiales du Groupe sont tenues de respecter un ensemble de réglementations lié à la conduite de leur activité.

Elles sont soumises de manière récurrente au contrôle des autorités qui veillent au respect des exigences réglementaires.

Des changements importants dans la nature, l'interprétation ou l'application de cette réglementation par le législateur, les autorités de régulation ou les autorités judiciaires (notamment en matière de droit de la concurrence), pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour Maroc Telecom ou le conduire à modifier les services qu'il propose, ce qui pourrait affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

L'augmentation de redevances réglementaires et parafiscales dans les pays où le groupe Maroc Telecom opère constitue globalement un facteur de risque important.

Dans toutes les filiales, les obligations liées à l'identification des abonnés mobiles sont renforcées et pour certaines d'entre elles les délais d'identification arrivent à échéance. Au-delà, de ces délais, les abonnés non identifiés devraient être suspendus. Le risque de sanction pécuniaire n'est pas à exclure.

Si Maroc Telecom et ses filiales ne parvenaient pas à acquérir, à renouveler en temps utile à un coût raisonnable ou à conserver (notamment pour non-respect des engagements pris en contrepartie de leur attribution) les licences nécessaires pour exercer, poursuivre ou développer leurs activités, leur capacité à réaliser leurs objectifs stratégiques pourrait s'en trouver détériorée.

### **Maroc Telecom pourrait ne pas pouvoir déduire certaines provisions pour créances douteuses**

Le montant des créances douteuses provisionné par Maroc Telecom est déductible de sa base imposable sous réserve de justifier la mise en œuvre de procédures judiciaires contre ses débiteurs. Si la déductibilité de ces provisions pour les créances était remise en cause, les résultats et le bénéfice de la Société pourraient en être défavorablement affectés.

#### **3.6.3 Risques de marché**

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, Maroc Telecom ne procède à aucun placement en actions, OPCVM actions ou produits dérivés. Maroc Telecom place sa trésorerie auprès d'établissements financiers soit en dépôt à vue, soit en dépôt à terme. Les limites de contrepartie par établissement financier sont approuvées par le Directoire.

#### **Risque de change**

Le groupe Maroc Telecom est exposé aux fluctuations de taux de change dans la mesure où la composition de ses encaissements et de ses décaissements en devises diffèrent.

Maroc Telecom perçoit des encaissements en devises correspondant aux revenus des opérateurs internationaux, et réalise des décaissements en devises correspondant au paiement des fournisseurs internationaux (notamment le paiement des investissements et l'acquisition de terminaux) et au règlement de l'interconnexion avec les opérateurs étrangers. Ces décaissements sont principalement libellés en Euro

Au Maroc, la part des décaissements en devises libellée en Euro représente 67% de l'ensemble des décaissements en devises au 31 décembre 2018, ces derniers totalisant 4 257 millions de dirhams. Ces décaissements en devises sont inférieurs au montant des encaissements en devises qui sont de l'ordre de 5 613 millions de dirhams en 2018.

Au niveau international, la part des décaissements en devises libellée en Dollar représente 26% de l'ensemble des décaissements en devises au 31 décembre 2018, ces derniers totalisant 4 346 millions de dirhams. Ces décaissements en devises sont supérieurs au montant des encaissements en devises qui sont de l'ordre de 598 millions de dirhams en 2018.

Par ailleurs, le groupe Maroc Telecom a une dette de 15 605 millions de dirhams au 31 décembre 2018, contre 15 090 millions de dirhams au 31 décembre 2017, libellée principalement en Euro et en Dirham :

| <i>(en millions de MAD)</i>     | <b>2017</b>   | <b>2018</b>   |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Euro                            | 2 067         | 937           |
| Dirham                          | 7 535         | 8 118         |
| Autres (principalement FCFA)    | 5 488         | 6 550         |
| <b>Total dettes financières</b> | <b>15 090</b> | <b>15 605</b> |

Le groupe Maroc Telecom ne peut pas compenser ses décaissements et ses encaissements en devises, la réglementation marocaine en vigueur ne l'autorisant à conserver que 80 % de ses recettes télécoms en devises dans un compte en devises ; les 20 % restants sont cédés en dirhams. Le résultat du groupe Maroc Telecom peut de ce fait être sensible aux variations des taux de change, notamment entre le Dirham et le Dollar US ou l'Euro.

En 2018, l'Euro s'est déprécié de 1,78% par rapport au Dirham (de 11,1870 au 31 décembre 2017 à 10,9875 dirhams pour 1 euro au 31 décembre 2018). Sur la même période, le Dollar US s'est apprécié de 3,03%, en passant de 9,3295 dirhams au 31 décembre 2017 à 9.6121 dirhams pour 1 dollar au 31 décembre 2018.

Les filiales dont la monnaie de compte est le Franc CFA ainsi que la filiale mauritanienne dont la monnaie est l'Ouguiya, rendent l'exposition du Groupe au risque de change plus important, notamment vis-à-vis des fluctuations de cours de change de l'Euro et de l'Ouguiya face au Dirham.

Toutefois, une dépréciation du Dirham face à l'Euro de 1% aurait sur la base des comptes Groupe de 2018 les impacts limités suivants :

Chiffre d'affaires = + 156 millions de dirhams

Résultat d'exploitation = + 40 millions de dirhams

Résultat net, part du groupe = + 17 millions de dirhams

Au niveau de Maroc Telecom, les actifs en devises sont constitués essentiellement des créances sur ses filiales et sur les opérateurs étrangers. Les passifs en devises sont constitués principalement des dettes envers la société mère, les fournisseurs et opérateurs.

Au niveau international, les actifs en devises sont constitués essentiellement des créances sur les opérateurs étrangers. Les passifs en devises sont constitués principalement des dettes vis à vis des fournisseurs et opérateurs étrangers.

| (En millions de MAD)  | Euro /FCFA    | USD         | MRO        | Total Devises étrangères | MAD            | Total Bilan |
|-----------------------|---------------|-------------|------------|--------------------------|----------------|-------------|
| Total actifs          | 28 518        | 318         | 1 618      | 2                        | 31 675         | 62 131      |
| Total passifs         | -16 872       | -1 017      | -1 030     | -8                       | -43 204        | -62 131     |
| <b>Position nette</b> | <b>11 646</b> | <b>-699</b> | <b>588</b> | <b>-6</b>                | <b>-11 529</b> | <b>0</b>    |

Le Groupe a recours à une couverture de change au titre d'un emprunt en Dollar, sous forme de convention d'achat et vente à terme (Euro/Dollar).

Le tableau suivant présente les positions nettes de Maroc Telecom dans les principales devises étrangères, et globalement pour les autres devises au 31 décembre 2018.

| (en millions)                 | EUR (2)    | USD (2)     | Autres devises (contrevalable en euro*) (1) |
|-------------------------------|------------|-------------|---------------------------------------------|
| Actifs                        | 1 349      | 64          | 2                                           |
| Passifs                       | -367       | -274        | -8                                          |
| Position nette                | 982        | -210        | -6                                          |
| Engagements (3)               | -154       | -176        |                                             |
| <b>Position nette globale</b> | <b>828</b> | <b>-386</b> | <b>-6</b>                                   |

\* Sur la base de 1 euro = 10,9875 dirhams correspondant au cours moyen de Bank-Al Maghrib au 31/12/2018.

N.B. :

(1) Les autres devises comprennent essentiellement le Yen japonais (YEN), le Franc suisse (CHF) et la Couronne suédoise (SEK).

(2) La position de change en euros et en dollars est calculée en appliquant sur les créances et dettes en DTS (Droits de Tirage Spéciaux) des opérateurs étrangers au 31 décembre 2018 la proportion par devise des encaissements réalisés en 2018.

(3) Pour le solde des engagements dus sur les contrats en cours, la répartition par devise correspond au reliquat effectif sur les contrats engagés.

## Risque de liquidité

Maroc Telecom estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, sa trésorerie, ainsi que les fonds disponibles via les lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, la distribution de dividendes et les opérations de croissance externe en cours au 31 décembre 2018.

## Risque de taux d'intérêt

La dette du groupe Maroc Telecom est essentiellement à taux fixe. La part de la dette à taux variable étant relativement faible, le groupe Maroc Telecom n'est pas exposé de manière significative à l'évolution favorable ou défavorable des taux d'intérêt.

## Risque de crédit

Maroc Telecom minimise son risque de crédit en s'engageant uniquement dans des opérations de crédit avec des banques commerciales ou des institutions financières qui bénéficient de notes de crédit élevées et en répartissant les transactions parmi les institutions sélectionnées.

Les créances de Maroc Telecom ne sont par ailleurs pas assorties d'une concentration importante de risque de crédit, compte tenu de leur taux de dilution important.

## 4 ANNEXES

### 4.1.1 Comptes Sociaux annuels

#### BILAN ( EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| ACTIF                                                  | Brut               | Exercice<br>Amortissements<br>et provisions | NET               | Exercice<br>précédent<br>NET 31/12/2017 |
|--------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|
| <b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>               | <b>0</b>           | <b>0</b>                                    | <b>0</b>          | <b>0</b>                                |
| . Frais préliminaires                                  | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Charges à répartir sur plusieurs exercices           | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Primes de remboursement des obligations              | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>               | <b>12 115 855</b>  | <b>9 775 690</b>                            | <b>2 340 165</b>  | <b>2 472 385</b>                        |
| . Immobilisations en recherche et développement        | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Brevets, Marques, Droits et valeurs similaires       | 11 707 441         | 9 707 906                                   | 1 999 535         | 2 035 919                               |
| . Fonds commercial                                     | 70 717             | 67 784                                      | 2 933             | 6 414                                   |
| . Autres immobilisations incorporelles                 | 337 697            | 0                                           | 337 697           | 430 052                                 |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>                 | <b>69 370 332</b>  | <b>50 939 933</b>                           | <b>18 430 398</b> | <b>19 367 986</b>                       |
| . Terrains                                             | 955 370            | 0                                           | 955 370           | 954 671                                 |
| . Constructions                                        | 7 664 650          | 4 835 841                                   | 2 828 809         | 2 701 885                               |
| . Installations Techniques, Matériel et Outillage      | 53 330 171         | 41 489 700                                  | 11 840 471        | 12 270 408                              |
| . Matériel de Transport                                | 273 250            | 49 897                                      | 223 353           | 8 545                                   |
| . Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements Divers | 4 723 170          | 4 260 743                                   | 462 427           | 521 858                                 |
| . Autres Immobilisations Corporelles                   | 11 048             | 0                                           | 11 048            | 11 048                                  |
| . Immobilisations Corporelles en cours                 | 2 412 673          | 303 753                                     | 2 108 920         | 2 899 570                               |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>                 | <b>12 690 013</b>  | <b>183 558</b>                              | <b>12 506 455</b> | <b>12 386 552</b>                       |
| . Prêts Immobilisés                                    | 2 369 330          | 0                                           | 2 369 330         | 3 074 386                               |
| . Autres Créances Financières                          | 4 223              | 0                                           | 4 223             | 3 382                                   |
| . Titres de participation                              | 10 316 460         | 183 558                                     | 10 132 903        | 9 308 784                               |
| . Autres Titres Immobilisés                            |                    |                                             |                   |                                         |
| <b>ECART DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>                   | <b>18 725</b>      | <b>0</b>                                    | <b>18 725</b>     | <b>53 895</b>                           |
| . Diminution des Créances Immobilisées                 | 6 294              | 0                                           | 6 294             | 52                                      |
| . Augmentation des Dettes de Financement               | 12 432             | 0                                           | 12 432            | 53 843                                  |
| <b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>                             | <b>94 194 926</b>  | <b>60 899 181</b>                           | <b>33 295 745</b> | <b>34 280 818</b>                       |
| <b>STOCKS (F)</b>                                      | <b>362 097</b>     | <b>143 888</b>                              | <b>218 209</b>    | <b>202 852</b>                          |
| . Marchandises                                         | 254 869            | 96 095                                      | 158 775           | 120 764                                 |
| . Matières et Fournitures Consommables                 | 107 228            | 47 794                                      | 59 434            | 82 088                                  |
| . Produits en cours                                    | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Produits Intermédiaires et Produits résiduels        | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Produits Finis                                       |                    |                                             |                   |                                         |
| <b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>               | <b>15 184 802</b>  | <b>7 918 175</b>                            | <b>7 266 627</b>  | <b>7 331 267</b>                        |
| . Fournisseurs Débiteurs, avances et acomptes          | 13 102             | 0                                           | 13 102            | 13 564                                  |
| . Clients et comptes rattachés                         | 13 454 297         | 7 635 328                                   | 5 818 969         | 5 845 006                               |
| . Personnel                                            | 4 369              | 0                                           | 4 369             | 3 793                                   |
| . Etat                                                 | 385 359            | 0                                           | 385 359           | 595 320                                 |
| . Comptes d'associés                                   | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Autres débiteurs                                     | 972 665            | 282 847                                     | 689 817           | 638 625                                 |
| . Comptes de régularisation Actif                      | 355 009            | 0                                           | 355 009           | 234 959                                 |
| <b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>              | <b>128 806</b>     | <b>0</b>                                    | <b>128 806</b>    | <b>128 759</b>                          |
| <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>                |                    |                                             |                   |                                         |
| (Eléments circulants)                                  | <b>64 763</b>      | <b>0</b>                                    | <b>64 763</b>     | <b>61 708</b>                           |
| <b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>                              | <b>15 740 469</b>  | <b>8 062 063</b>                            | <b>7 678 405</b>  | <b>7 724 586</b>                        |
| <b>TRESORERIE - ACTIF</b>                              | <b>397 735</b>     | <b>0</b>                                    | <b>397 735</b>    | <b>497 991</b>                          |
| . Chèques et valeurs à encaisser                       | 0                  | 0                                           | 0                 | 0                                       |
| . Banques, TG. ET C.C.P.                               | 394 833            | 0                                           | 394 833           | 495 067                                 |
| . Caisses, Régies d'avances et accréditifs             | 2 903              | 0                                           | 2 903             | 2 924                                   |
| <b>TOTAL III</b>                                       | <b>397 735</b>     | <b>0</b>                                    | <b>397 735</b>    | <b>497 991</b>                          |
| <b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>                          | <b>110 333 129</b> | <b>68 961 245</b>                           | <b>41 371 885</b> | <b>42 503 396</b>                       |

| PASSIF                                                  |            | Exercice          | Exercice<br>NET 31/12/2017 |
|---------------------------------------------------------|------------|-------------------|----------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                 | <b>(A)</b> | <b>15 968 628</b> | <b>15 363 637</b>          |
| . Capital social ou personnel (1)                       |            | 5 274 572         | 5 274 572                  |
| . Moins : Actionnaires, Capital souscrit non appelé     |            | 0                 | 0                          |
| . Capital appelé, dont versé                            |            | 0                 | 0                          |
| . Primes d'émission, de fusion, d'apport                |            | 0                 | 0                          |
| . Ecart de réévaluation                                 |            | 0                 | 0                          |
| . Réserve légale                                        |            | 879 095           | 879 095                    |
| . Autres réserves                                       |            | 3 514 240         | 3 510 509                  |
| . Report à nouveau (2)                                  |            | 0                 | 0                          |
| . Résultat net en instance d'affectation (2)            |            | 0                 | 0                          |
| . Résultat net de l'exercice (2)                        |            | 6 300 721         | 5 699 461                  |
| <b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>                       | <b>(B)</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>                   |
| . Subventions d'investissement                          |            | 0                 | 0                          |
| . Provisions réglementées                               |            | 0                 | 0                          |
| <b>DETTES DE FINANCEMENT</b>                            | <b>(C)</b> | <b>2 713 506</b>  | <b>3 867 811</b>           |
| . Emprunts obligataires                                 |            | 0                 | 0                          |
| . Autres dettes de financement                          |            | 2 713 506         | 3 867 811                  |
| <b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>      | <b>(D)</b> | <b>34 190</b>     | <b>70 477</b>              |
| . Provisions pour risques                               |            | 18 725            | 53 895                     |
| . Provisions pour charges                               |            | 15 465            | 16 582                     |
| <b>ECART DE CONVERSION - PASSIF</b>                     | <b>(E)</b> | <b>92</b>         | <b>36 248</b>              |
| . Augmentation des créances immobilisées                |            | 92                | 36 248                     |
| . Diminution des dettes de financement                  |            | 0                 | 0                          |
| <b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>                              |            | <b>18 716 416</b> | <b>19 338 173</b>          |
| <b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>                       | <b>(F)</b> | <b>13 136 149</b> | <b>14 508 512</b>          |
| . Fournisseurs et comptes rattachés                     |            | 6 874 507         | 8 428 399                  |
| . Clients créditeurs, avances et acomptes               |            | 140 135           | 115 726                    |
| . Personnel                                             |            | 1 024 899         | 1 117 965                  |
| . Organismes sociaux                                    |            | 76 358            | 116 790                    |
| . Etat                                                  |            | 3 042 619         | 2 567 667                  |
| . Comptes d'associés                                    |            | 1                 | 1                          |
| . Autres créanciers                                     |            | 489 036           | 783 018                    |
| . Comptes de régularisation passif                      |            | 1 488 593         | 1 378 946                  |
| <b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>        | <b>(G)</b> | <b>1 495 110</b>  | <b>1 185 365</b>           |
| <b>ECART DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)</b> | <b>(H)</b> | <b>34 519</b>     | <b>70 061</b>              |
| <b>Total II (F+G+H)</b>                                 |            | <b>14 665 778</b> | <b>15 763 938</b>          |
| <b>TRESORERIE-PASSIF</b>                                |            | <b>7 989 691</b>  | <b>7 401 285</b>           |
| . Crédit d'escompte                                     |            | 0                 | 0                          |
| . Crédit de trésorerie                                  |            | 0                 | 0                          |
| . Banques (soldes créditeurs)                           |            | 7 989 691         | 7 401 285                  |
| <b>Total III</b>                                        |            | <b>7 989 691</b>  | <b>7 401 285</b>           |
| <b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>                           |            | <b>41 371 885</b> | <b>42 503 396</b>          |

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (EN MILIERS DE DIRHAMS)

|                                                                   | OPERATIONS           |                      | TOTAUX DE<br>L'EXERCICE | TOTAUX AU<br>31/12/2017 |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                   | Propres à l'exercice | Exercices précédents |                         |                         |
| <b>I- PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                 | 21 376 576           | 0                    | 21 376 576              | 20 324 642              |
| Ventes de marchandises (en l'état)                                | 371 786              | 0                    | 371 786                 | 382 127                 |
| Ventes de biens et services produits                              | 20 362 272           | 0                    | 20 362 272              | 19 518 264              |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                         | 20 734 058           | 0                    | 20 734 058              | 19 900 391              |
| Variation des stocks de produits                                  | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Immobilisations produites par l'Entreprise pour elle même         | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Subventions d'exploitation                                        | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Autres produits d'exploitation                                    | 35 534               | 0                    | 35 534                  | 31 436                  |
| Reprises d'exploitation; Transferts de charges                    | 606 984              | 0                    | 606 984                 | 392 815                 |
| <b>TOTAL I</b>                                                    | <b>21 376 576</b>    | <b>0</b>             | <b>21 376 576</b>       | <b>20 324 642</b>       |
| <b>II- CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                 | 13 982 259           | 0                    | 13 982 259              | 13 648 763              |
| Achats revendus de marchandises                                   | 637 577              | 0                    | 637 577                 | 629 207                 |
| Achats consommés de matières et fournitures                       | 3 598 477            | 0                    | 3 598 477               | 3 503 463               |
| Autres charges externes                                           | 2 733 310            | 0                    | 2 733 310               | 2 777 274               |
| Impôts et Taxes                                                   | 245 161              | 0                    | 245 161                 | 222 417                 |
| Charges de personnel                                              | 1 940 240            | 0                    | 1 940 240               | 2 190 425               |
| Autres charges d'exploitation                                     | 2 540                | 0                    | 2 540                   | 2 540                   |
| Dotations d'exploitation Amortissement                            | 3 603 662            | 0                    | 3 603 662               | 3 644 867               |
| Dotations d'exploitation Provision                                | 1 221 293            | 0                    | 1 221 293               | 678 570                 |
| <b>TOTAL II</b>                                                   | <b>13 982 259</b>    | <b>0</b>             | <b>13 982 259</b>       | <b>13 648 763</b>       |
| <b>III- RESULTAT D'EXPLOITATION I-II</b>                          |                      |                      | <b>7 394 317</b>        | <b>6 675 879</b>        |
| <b>IV- PRODUITS FINANCIERS</b>                                    | 1 773 962            | 0                    | 1 773 962               | 1 532 300               |
| Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 1 004 118            | 0                    | 1 004 118               | 932 680                 |
| Gains de change                                                   | 414 527              | 0                    | 414 527                 | 150 096                 |
| Intérêts et autres produits financiers                            | 239 713              | 0                    | 239 713                 | 281 834                 |
| Reprises financières; Transferts de charges                       | 115 603              | 0                    | 115 603                 | 167 691                 |
| <b>TOTAL IV</b>                                                   | <b>1 773 962</b>     | <b>0</b>             | <b>1 773 962</b>        | <b>1 532 300</b>        |
| <b>V- CHARGES FINANCIERES</b>                                     | 677 641              | 0                    | 677 641                 | 526 028                 |
| Charges d'intérêts                                                | 268 763              | 0                    | 268 763                 | 253 230                 |
| Pertes de change                                                  | 306 796              | 0                    | 306 796                 | 103 347                 |
| Autres charges financières                                        | 2 184                | 0                    | 2 184                   | 95                      |
| Dotations financières                                             | 99 897               | 0                    | 99 897                  | 169 356                 |
| <b>TOTAL V</b>                                                    | <b>677 641</b>       | <b>0</b>             | <b>677 641</b>          | <b>526 028</b>          |
| <b>VI- RESULTAT FINANCIERS IV - V</b>                             |                      |                      | <b>1 096 321</b>        | <b>1 006 272</b>        |
| <b>VII- RESULTAT COURANT III + VI</b>                             |                      |                      | <b>8 490 638</b>        | <b>7 682 151</b>        |
| <b>VIII- PRODUITS NON COURANTS</b>                                | 556 205              | 56                   | 556 261                 | 924 968                 |
| Produits des cessions d'immobilisations                           | 13 310               | 0                    | 13 310                  | 42 771                  |
| Subventions d'équilibre                                           | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Reprises sur subventions d'investissement                         | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Autres produits non courants                                      | 296 755              | 56                   | 296 811                 | 245 287                 |
| Reprises non courantes; transferts de charges                     | 246 141              | 0                    | 246 141                 | 636 911                 |
| <b>TOTAL VIII</b>                                                 | <b>556 205</b>       | <b>56</b>            | <b>556 261</b>          | <b>924 968</b>          |
| <b>IX- CHARGES NON COURANTES</b>                                  | 370 998              | 608                  | 371 607                 | 942 084                 |
| V.N.A des immobilisations cédées                                  | 2 780                | 0                    | 2 780                   | 66 687                  |
| Subventions accordées                                             | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Autres charges non courantes                                      | 12 729               | 608                  | 13 337                  | 587 866                 |
| Dotations Réglementées                                            | 0                    | 0                    | 0                       | 0                       |
| Dotations non courantes aux amortissements et provisions          | 355 489              | 0                    | 355 489                 | 287 531                 |
| <b>TOTAL IX</b>                                                   | <b>370 998</b>       | <b>608</b>           | <b>371 607</b>          | <b>942 084</b>          |
| <b>X- RESULTAT NON COURANT VIII - IX</b>                          |                      |                      | <b>184 655</b>          | <b>-17 116</b>          |
| <b>XI- RESULTAT AVANT IMPOTS VII + X</b>                          |                      |                      | <b>8 675 292</b>        | <b>7 665 035</b>        |
| <b>XII- IMPOT SUR LES SOCIETES</b>                                |                      |                      | <b>2 374 572</b>        | <b>1 965 575</b>        |
| <b>XIII- RESULTAT NET XI - XII</b>                                |                      |                      | <b>6 300 721</b>        | <b>5 699 461</b>        |
| <b>XIV- TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>                        |                      |                      | <b>23 706 798</b>       | <b>22 781 911</b>       |
| <b>XV- TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>                        |                      |                      | <b>17 406 078</b>       | <b>17 082 450</b>       |
| <b>XVI- RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>   |                      |                      | <b>6 300 721</b>        | <b>5 699 461</b>        |

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

| TFR  |       |                                                           | Exercice 2018     | Exercice précédent |
|------|-------|-----------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
|      | 1     | Ventes de marchandises (en l'état)                        | 371 786           | 382 127            |
|      | 2     | Achats revendus de marchandises                           | 637 577           | 629 207            |
| I    | =     | <b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT</b>                   | <b>-265 790</b>   | <b>-247 080</b>    |
| II   | +     | <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>                 | <b>20 362 272</b> | <b>19 518 264</b>  |
|      | 3     | Ventes de biens et services produits                      | 20 362 272        | 19 518 264         |
|      | 4     | Variation stocks de produits                              | 0                 | 0                  |
|      | 5     | Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 0                 | 0                  |
| III  | -     | <b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>                         | <b>6 331 786</b>  | <b>6 280 737</b>   |
|      | 6     | Achats consommés de matières et fournitures               | 3 598 477         | 3 503 463          |
|      | 7     | Autres charges externes                                   | 2 733 310         | 2 777 274          |
| IV   | =     | <b>VALEUR AJOUTÉE (I+II-III)</b>                          | <b>13 764 695</b> | <b>12 990 446</b>  |
|      | 8     | Subventions d'exploitation                                | 0                 | 0                  |
|      | 9     | Impôts et taxes                                           | 245 161           | 222 417            |
|      | 10    | Charges de personnel                                      | 1 940 240         | 2 190 425          |
| V    | =     | <b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)</b>               | <b>11 579 294</b> | <b>10 577 605</b>  |
|      | =     | INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION                         | 0                 | 0                  |
|      | 11    | Autres produits d'exploitation                            | 35 534            | 31 436             |
|      | 12    | Autres charges d'exploitation                             | 2 540             | 2 540              |
|      | 13    | Reprises d'exploitation ; transferts charges              | 606 984           | 392 815            |
|      | 14    | Dotations d'exploitation                                  | 4 824 955         | 4 323 437          |
| VI   | =     | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>                   | <b>7 394 317</b>  | <b>6 675 879</b>   |
| VII  | + / - | <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                 | <b>1 096 321</b>  | <b>1 006 272</b>   |
| VIII | =     | <b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>                          | <b>8 490 638</b>  | <b>7 682 151</b>   |
| IX   | + / - | <b>RESULTAT NON COURANT</b>                               | <b>184 655</b>    | <b>-17 116</b>     |
|      | 15    | IMPÔTS SUR LES RESULTATS                                  | 2 374 572         | 1 965 575          |
| X    | =     | <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>                | <b>6 300 721</b>  | <b>5 699 461</b>   |
| CAF  |       |                                                           | Exercice 2018     | Exercice Précédent |
|      | 1     | Résultat Net de l'Exercice                                |                   |                    |
|      | +     | Bénéfice                                                  | 6 300 721         | 5 699 461          |
|      | -     | Perte                                                     | 0                 | 0                  |
|      | 2     | Dotations d'Exploitation (1)                              | 3 603 662         | 3 644 867          |
|      | 3     | Dotations Financières (1)                                 | 35 134            | 107 647            |
|      | 4     | Dotations Non Courantes (1)                               | 355 489           | 287 531            |
|      | 5     | Reprises d'Exploitation (2)                               | 1 117             | 1 112              |
|      | 6     | Reprises Financières (2)                                  | 53 895            | 52 964             |
|      | 7     | Reprises Non Courantes (2) , (3)                          | 246 141           | 251 018            |
|      | 8     | Produits des Cessions d'Immobilisations                   | 13 310            | 42 771             |
|      | 9     | Valeurs Nettes d'Amortissement des Immobilisations Cédées | 2 780             | 66 687             |
| I    |       | <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)</b>                 | <b>9 983 323</b>  | <b>9 458 328</b>   |
|      | 10    | Distribution de Bénéfices                                 | 5 695 730         | 5 590 752          |
| II   |       | <b>AUTOFINANCEMENT</b>                                    | <b>4 287 594</b>  | <b>3 867 577</b>   |

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y Compris les reprises sur les subventions d'investissement

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

Synthèse des masses du Bilan (En milliers de dirhams)

| MASSES                                            | Exercice<br>2018<br>(a) | Exercice<br>Précédent<br>(b) | Variations (a-b) |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------|-------------------|
|                                                   |                         |                              | Emplois<br>(c)   | Ressources<br>(d) |
| 1 Financement permanent                           | 18 716 416              | 19 338 173                   | 621 757          |                   |
| 2 Moins actif immobilisé                          | 33 295 745              | 34 280 818                   |                  | 985 074           |
| <b>3 Fonds de roulement Fonctionnel (1-2) (A)</b> | <b>-14 579 328</b>      | <b>-14 942 645</b>           |                  | <b>363 317</b>    |
| 4 Actif circulant                                 | 7 678 405               | 7 724 586                    |                  | 46 181            |
| 5 Moins passif circulant                          | 14 665 778              | 15 763 938                   | 1 098 160        |                   |
| <b>6 Besoins de financement Global (4-5) (B)</b>  | <b>-6 987 373</b>       | <b>-8 039 351</b>            | <b>1 051 979</b> |                   |
| <b>7 Trésorerie Nette (actif-passif) (A-B)</b>    | <b>-7 591 956</b>       | <b>-6 903 294</b>            |                  | <b>688 662</b>    |

Emplois et ressources d'IAM  
(En milliers de dirhams)

| I - RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)           | Exercice 2018    |                  | Exercice précédent |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                                                       | Emplois          | Ressources       | Emplois            | Ressources       |
| AUTOFINANCEMENT (A)                                   |                  | <b>4 287 594</b> |                    | <b>3 867 577</b> |
| Capacité d'autofinancement                            |                  | 9 983 323        |                    | 9 458 328        |
| Distributions de bénéfices                            |                  | 5 695 730        |                    | 5 590 752        |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)          |                  | <b>831 206</b>   |                    | <b>590 137</b>   |
| Réductions d'immobilisations incorporelles            |                  | 0                |                    | 23               |
| Réductions d'immobilisations corporelles              |                  | 0                |                    | 44 695           |
| Cessions d'immobilisations corporelles                |                  | 13 310           |                    | 42 771           |
| Cessions d'immobilisations financières                |                  | 0                |                    | 0                |
| Récupérations sur créances immobilisées               |                  | 817 896          |                    | 502 648          |
| AUGMENT <sup>o</sup> CAPITALS PROPRES & ASSIMILES (C) |                  | <b>0</b>         |                    | <b>0</b>         |
| Augmentation de capital, apports                      |                  | 0                |                    | 0                |
| Subventions d'investissement                          |                  | 0                |                    | 0                |
| AUGMENTATION DETTES DE FINANCEMENT (D)                |                  | <b>0</b>         |                    | <b>0</b>         |
| (Nettes de primes de remboursement)                   |                  |                  |                    |                  |
| <b>TOTAL (I) RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>         |                  | <b>5 118 799</b> |                    | <b>4 457 714</b> |
| II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)             |                  |                  |                    |                  |
| ACQUISITIONS & AUG. D'IMMOBILISATIONS (E)             | <b>3 642 589</b> |                  | <b>4 972 443</b>   |                  |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles          | 439 864          |                  | 658 550            |                  |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles            | 2 206 120        |                  | 3 822 795          |                  |
| Acquisitions d'immobilisations financières            | 840 528          |                  | 0                  |                  |
| Augmentation des créances immobilisées                | 156 078          |                  | 491 098            |                  |
| Augmentation des immobilisations corporelles          | 0                |                  | 0                  |                  |
| REMBOURSEMENT DES CAPITALS PROPRES (F)                | <b>0</b>         |                  | <b>0</b>           |                  |
| REMBOURSEMENT DETTES DE FINANCEMENT (G)               | <b>1 112 894</b> |                  | <b>1 112 894</b>   |                  |
| EMPLOIS EN NON VALEURS (H)                            | <b>0</b>         |                  | <b>0</b>           |                  |
| <b>TOTAL (II) EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>           | <b>4 755 483</b> |                  | <b>6 085 337</b>   |                  |
| III - VARIATION BESOIN FINANCEMENT GLOBAL (BFG)       | <b>1 051 979</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>746 400</b>   |
| IV - VARIATION DE LA TRESORERIE                       | <b>0</b>         | <b>688 662</b>   | <b>0</b>           | <b>881 222</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                  | <b>5 807 462</b> | <b>5 807 462</b> | <b>6 085 337</b>   | <b>6 085 337</b> |

## A1 : Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

**PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes généralement préconisés, et notamment dans le respect des principes des coûts historiques, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et de non-compensation.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

- Les immobilisations transférées par l'Etat Marocain, lors de la création de Itissalat Al Maghrib (Maroc Telecom) le 26 février 1998 ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvée par :

- la Loi 24-96 relative à la Poste et aux technologies de l'information et,
- l'Arrêté conjoint du Ministre des télécommunications et du Ministre des finances, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat n° 341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés à Itissalat Al-Maghrib.

- Les immobilisations acquises postérieurement sont comptabilisées sur la base de coûts d'acquisition ou de production comprenant pour l'essentiel dans le cadre des réseaux, les coûts de planification et de conception ainsi que des dépenses de construction, d'aménagement de sites et les frais d'extension fonctionnelle des installations ainsi que des droits de douane et certains coûts internes liés au déploiement du réseau. Les charges financières correspondant aux intérêts des capitaux empruntés pour financer la production des immobilisations corporelles ne sont pas incorporées au coût de production pendant la période de construction.

- Les charges de maintenance et d'entretien du réseau sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les immobilisations sont amorties de façon homogène selon leur nature (incorporelle - corporelle) et selon leur destination (transmissions, équipements des réseaux,...).

- Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous :

➤ *Immobilisations incorporelles 4 à 5 ans sauf licence 3G (25 ans)/4G (20 ans)*

➤ *Immobilisations corporelles :*

- Constructions et bâtiments..... 20 ans
- Génie civil..... 15 ans
- Equipements de réseau :
  - Radio ..... 10 ans
  - Commutation ..... 8 ans
  - Transmission ..... 10 ans

➤ *Autres immobilisations corporelles :*

- Agencements et mobiliers ..... 10 ans
- Matériels informatiques..... 5 ans
- Matériels de bureau..... 10 ans
- Matériels de transport..... 5 ans

- Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique, de réduction de la durée estimée d'utilisation ou de dépréciation de valeur.
- Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- Les titres de participations sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.
- Les autres immobilisations financières représentatives de créances ou prêts et dépôts, sont enregistrées sur la base de leur valeur nominale, des provisions étant le cas échéant constatées en cas de risque de non recouvrement de ces montants.

## STOCKS

- Les stocks sont composés :
  - des mobiles et accessoires destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne,
  - des éléments techniques nécessaires au déploiement du réseau ou à la maintenance autres que le câble et les lots de pièces de rechange.
- Les stocks de mobiles et accessoires sont valorisés selon la méthode PMP, une dépréciation étant constatée pour prendre en compte les risques d'obsolescence et d'invendus.
- Les stocks des éléments techniques sont valorisés à leur coût d'acquisition (droits de douane et autres frais inclus) et sont dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité ou de leur obsolescence.

## CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- ✓ *Créances privées* : les créances clients font l'objet de provision pour dépréciation en fonction du risque de non recouvrement appréciées selon leur antériorité.
- ✓ *Créances publiques* : une provision est constatée pour couvrir le risque de non reconnaissance des créances par l'Administration, elle est évaluée de manière statistique.
- ✓ *Autres créances* : elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

## COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

Il comprend principalement les charges constatées d'avance.

## TRESORERIE, TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT

La trésorerie, les titres et valeurs de placement sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme évalués au coût historique.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent les provisions durables pour risques et charges et les autres provisions pour risques et charges.

Les provisions durables pour risques et charges correspondent au provisionnement de l'écart de conversion actif et la rente viagère.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour restructuration, pour programme de fidélisation et les provisions destinées à couvrir les risques contentieux ou litigieux connus à la date d'arrêté des comptes. Leur évaluation est effectuée en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

Aucune provision pour retraite n'est enregistrée dans les comptes dans la mesure où les charges de retraite sont couvertes par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc.

## COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

Cette rubrique comprend notamment les produits constatés d'avance relatifs principalement aux abonnements facturés d'avance et aux minutes vendues non consommées.

## CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les créances en devises sont converties au taux de change en vigueur au jour de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes en devises sont converties au taux de clôture et les gains ou pertes latentes sont enregistrées au bilan dans des comptes d'attente « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». Les pertes latentes sont intégralement provisionnées.

En application des principes de clarté et de prudence, il n'est pas opéré de compensation, sauf exception prévue dans le CGNC, entre gains latents et pertes latentes. A cet effet, les écarts de conversions de l'emprunt de 200 M\$ accordé par Golden Falcon à IAM pour le financement des investissements dans les nouvelles Filiales d'IAM, ont été compensés avec ceux des prêts accordés aux dites filiales.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des consommations des abonnés et clients en fin de période, net des subventions et commissions.

Les ventes de biens et services correspondent aux produits des communications sortantes et entrantes constatés dès lors qu'ils sont réalisés (communications téléphoniques et frais de mise en service). S'agissant des abonnements, ceux-ci sont facturés mensuellement par anticipation, et sont comptabilisés en produits constatés d'avance au passif du bilan avant d'être rapportés au chiffre d'affaires sur la période de mise à disposition du service. En ce qui concerne les services prépayés, le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

Elles intègrent également les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution.

Les ventes de marchandises sont relatives aux produits de vente de terminaux comptabilisés lors de la livraison au client ou au distributeur ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.

Les coûts d'acquisition et de fidélisation comprennent les remises accordées aux nouveaux clients constituées des remises sur mobiles et des promotions (périodes de consommations gratuites accordées aux nouveaux clients dans le cadre d'offres promotionnelles). Les remises sur mobiles sont portées en diminution du chiffre d'affaires à la date de livraison du mobile au client ou au distributeur. Les remises accordées aux distributeurs au titre de la rémunération du service rendu sont essentiellement enregistrées en déduction du chiffre d'affaires au moment de la livraison.

## AUTRES PRODUITS

Les autres produits d'exploitation regroupent :

- les transferts de charges (principalement les frais de télécommunications propres à IAM comptabilisés en autres charges externes),
- les reprises de provisions d'exploitation (stocks et provisions pour risques et charges).

## AUTRES CHARGES EXTERNES

Elles comprennent outre les charges locatives, les frais d'entretien, les frais de publicité et les frais généraux :

- les redevances ANRT au titre de l'assignation des fréquences radioélectriques conformément à la Loi 24-96 et l'arrêté n° 310-98 du 25 février 1998,
- les charges liées au service universel conformément à la Loi n° 24-96 et au décret n° 2.00.1333 du 9 octobre 2000 (cahier de charges d'IAM) et,
- la charge de contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matières de télécommunications conformément à la Loi n° 24-96 et au décret n° 2.00.1333 du 9 octobre 2000 (cahier de charges d'IAM).

**INSTRUMENT FINANCIER**

Hormis l'opération d'achat de devises à terme (dollar contre euro) mise en place en fin d'année 2015 pour couvrir le prêt de 200 M de dollars accordé par Golden Falcon à Maroc Telecom pour le financement des investissements des nouvelles filiales, la société n'a recours à aucun instrument financier et notamment à aucune couverture de change.

**A2 : ETAT DES DEROGATIONS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)**

| Indication des dérogations                                                           | Justification des dérogations | Influence dérogations sur le patrimoine la situation financière et les résultats |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux                                 | Néant                         | Néant                                                                            |
| II- Dérogations aux méthodes d'évaluation                                            | Néant                         | Néant                                                                            |
| III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | Néant                         | Néant                                                                            |

**A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)**

| Nature des engagements                           | Justification des dérogations | Influence des dérogations sur le patrimoine la situation financière et les résultats |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Changements affectant les méthodes d'évaluation  | Néant                         | Néant                                                                                |
| Changements affectant les règles de présentation | Néant                         | Néant                                                                                |

**B1 : DETAIL DES NON-VALEURS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018)**

| Compte principal | Intitulé                                   | Montant |
|------------------|--------------------------------------------|---------|
| 2110             | Frais de constitution                      | Néant   |
| 2116             | Frais de prospection                       | Néant   |
| 2118             | Autres frais préliminaires                 | Néant   |
| 2120             | Charges à répartir sur plusieurs exercices | Néant   |
| <b>Total</b>     |                                            | Néant   |

## B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE                                                   | BRUT<br>DEBUT | AUGMENTATION |                                                  |           | DIMINUTION |         |           | MONTANT BRUT<br>FIN D'EXERCICE |
|----------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------|-----------|------------|---------|-----------|--------------------------------|
|                                                          |               | Acquisition  | Production par<br>l'entreprise pour<br>elle-même | Virement  | Cession    | Retrait | Virement  |                                |
| <b>IMMOBILISATIONS EN<br/>NON-VALEURS</b>                | 0             | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 0                              |
| . Frais préliminaires                                    | 0             | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 0                              |
| . Charges à répartir sur<br>plusieurs exercices          | 0             | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 0                              |
| . Primes de remboursement<br>obligations                 | 0             | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 0                              |
| <b>IMMOBILISATIONS<br/>INCORPORELLES</b>                 | 11 990 431    | 439 864      | 0                                                | 445 764   | 227 984    | 0       | 532 218   | 12 115 855                     |
| . Immobilisation en recherche<br>et développement        | 0             | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 0                              |
| . Brevet, marques, droits et<br>valeurs similaires       | 11 489 661    | 0            | 0                                                | 445 764   | 227 984    | 0       | 0         | 11 707 441                     |
| . Fonds Commercial                                       | 70 717        | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 70 717                         |
| . Autres immobilisations<br>incorporelles                | 430 052       | 439 864      | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 532 218   | 337 697                        |
| <b>IMMOBILISATIONS<br/>CORPORELLES</b>                   | 67 390 536    | 2 206 120    | 0                                                | 3 025 612 | 312 779    | 0       | 2 939 157 | 69 370 332                     |
| . Terrains                                               | 954 671       | 0            | 0                                                | 1 607     | 907        | 0       | 0         | 955 370                        |
| . Constructions                                          | 7 296 310     | 0            | 0                                                | 371 107   | 2 767      | 0       | 0         | 7 664 650                      |
| . Installations techniques<br>matériel et outillage      | 51 323 298    | 0            | 0                                                | 2 314 316 | 307 443    | 0       | 0         | 53 330 171                     |
| . Matériel de transport                                  | 46 578        | 0            | 0                                                | 228 137   | 1 466      | 0       | 0         | 273 250                        |
| . Mobilier, matériel de bureau<br>et aménagements divers | 4 612 920     | 0            | 0                                                | 110 445   | 196        | 0       | 0         | 4 723 170                      |
| . Autres immobilisations<br>corporelles                  | 11 048        | 0            | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 0         | 11 048                         |
| . Immobilisations corporelles<br>en cours                | 3 145 711     | 2 206 120    | 0                                                | 0         | 0          | 0       | 2 939 157 | 2 412 673                      |

## B2 Bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE                                                   | CUMUL DEBUT | DOTATIONS DE<br>L'EXERCICE (*) | AMORTI. /IMMOBIL.<br>SORTIE | MONTANT FIN<br>EXERCICE |
|----------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
|                                                          | EXERCICE    |                                |                             |                         |
| <b>IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS</b>                  | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Frais préliminaires                                    | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices             | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Primes de remboursement des obligations                | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                     | 9 518 046   | 485 431                        | 227 787                     | 9 775 690               |
| * Immobilisations en recherche et développement          | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires         | 9 453 742   | 481 951                        | 227 787                     | 9 707 906               |
| * Fonds commercial                                       | 64 304      | 3 480                          | 0                           | 67 784                  |
| * Autres immobilisations incorporelles                   | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                       | 47 776 410  | 3 169 967                      | 310 196                     | 50 636 181              |
| * Terrains                                               | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Constructions                                          | 4 594 425   | 244 183                        | 2 767                       | 4 835 841               |
| * Installations techniques, matériel et outillage indust | 39 052 890  | 2 742 577                      | 305 767                     | 41 489 700              |
| * Matériel de transport                                  | 38 033      | 13 330                         | 1 466                       | 49 897                  |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagement            | 4 091 062   | 169 877                        | 196                         | 4 260 743               |
| * Autres immobilisations corporelles                     | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| * Immobilisations corporelles en cours                   | 0           | 0                              | 0                           | 0                       |
| <b>Dont dotations non courantes sur :</b>                |             |                                |                             |                         |
| - Mise en rebut                                          |             |                                |                             |                         |
| - Rattrapage sur retard de mise en service               |             | 52 Mdh                         |                             |                         |
| <b>Total des dotations non courantes</b>                 |             | <b>52 Mdh</b>                  |                             |                         |

## B3 : TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| Date de cession ou de retrait | Compte principal | Montant brut   | Amortissements cumulés | Valeur nette d'amortissement | Produit de cession | Plus values   | Moins values |
|-------------------------------|------------------|----------------|------------------------|------------------------------|--------------------|---------------|--------------|
| 30/06/2018                    | 222              | 227 984        | 227 787                | 197                          | 0                  |               | 197          |
| 27/11/2018                    | 231              | 907            | 0                      | 907                          | 7 595              | 6 688         | 0            |
| 27/11/2018                    | 232              | 2 767          | 2 767                  | 0                            | 4 405              | 4 405         | 0            |
| 30/06/2018                    | 233              | 307 443        | 305 767                | 1 676                        | 1 029              |               | 647          |
| 24/05/2018                    | 234              | 1 466          | 1 466                  | 0                            | 123                | 123           |              |
| 30/05/2018                    | 235              | 196            | 196                    | 0                            | 158                | 158           |              |
| <b>TOTAL</b>                  |                  | <b>540 763</b> | <b>537 983</b>         | <b>2 780</b>                 | <b>13 310</b>      | <b>11 374</b> | <b>844</b>   |

## B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| Secteur d'activité               | Capital social                                                       | % Participation au capital | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des de synthèse de la société | derniers de la société | états émettrice   | Produits inscrits au CPC de l'exercice |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------|-------------------|----------------------------------------|
| 1                                | 2                                                                    | 3                          | 4                         | 5                      | Date de clôture 6                     | Situation nette 7      | Résultat net 8    | 9                                      |
| ARABSAT                          | Exploitation et commercialisation de système de télécommunications   | 1 559 468                  | 0,61                      | 6 454                  | 6 454                                 | 31/12/2018             |                   | 2 494                                  |
| ADM                              | Construction et exploitation du réseau routier marocain              | 15 715 629                 | 0,13                      | 20 000                 | 16 000                                | 31/12/2017             | 26 627 923        | 44 797                                 |
| THURAYA                          | Opérateur satellitaire régional                                      | 6 260 691                  | 0,16                      | 9 872                  | 1 874                                 | 31/12/2017             | 2 527 783         | -253 457                               |
| CASANET                          | Fournisseur d'accès Internet                                         | 14 414                     | 100                       | 18 174                 | 18 174                                | 31/12/2018             | 56 011            | 6 484                                  |
| CMC                              | Holding financière                                                   | 303 539                    | 80                        | 399 469                | 399 469                               | 31/03/2018             | 334 514           | 135 949                                |
| FONDS AMORCAGE SINDBAD           | Fonds de capital- amorçage                                           | 43 000                     | 10                        | 4 479                  |                                       | 31/12/2016             | 8 350             | -628                                   |
| Médi1 TV                         | Audiovisuel                                                          | 199 246                    | 8                         | 169 540                | 22 760                                | 31/12/2017             | 296 422           | -102 982                               |
| ONATEL                           | Télécommunication                                                    | 567 584                    | 61                        | 2 928 777              | 2 928 777                             | 31/12/2018             | 1 212 230         | 531 097                                |
| Gabon Telecom                    | Télécommunication                                                    | 898 701                    | 51                        | 696 641                | 696 641                               | 31/12/2018             | 1 437 390         | 358 948                                |
| Sotelma                          | Télécommunication                                                    | 146 771                    | 51                        | 3 143 911              | 3 143 911                             | 31/12/2018             | 723 646           | 541 209                                |
| MT FLY SA                        | Exploitant d'avion pour le transport de voyageurs ou de marchandises | 2 096                      | 100                       | 20 300                 |                                       | 31/12/2018             | 6 194             | 1 246                                  |
| Etisalat Bénin SA                | Télécommunication                                                    | 173 752                    | 100                       | 864 716                | 864 716                               | 31/12/2018             | 43 778            | -129 780                               |
| Atlantique Télécom Côte d'Ivoire | Télécommunication                                                    | 333 873                    | 85                        | 890 932                | 890 932                               | 31/12/2018             | 481 993           | 81 306                                 |
| Atlantique Télécom Togo          | Télécommunication                                                    | 133 549                    | 95                        | 596 672                | 596 672                               | 31/12/2018             | 281 366           | 121 107                                |
| Atlantique Télécom Niger         | Télécommunication                                                    | 18 525                     | 100                       | 351 959                | 351 959                               | 31/12/2018             | -149 561          | -79 948                                |
| Atlantique Télécom Centrafrique  | Télécommunication                                                    | 33 470                     | 100                       | 171 474                | 171 474                               | 31/12/2018             | -164 749          | -70 585                                |
| Prestige Télécom Côte d'Ivoire   | Télécommunication                                                    | 15 132                     | 100                       | 23 090                 | 23 090                                | 31/12/2017             | -20 932           | -34 890                                |
| <b>TOTAL</b>                     |                                                                      |                            |                           | <b>10 316 460</b>      | <b>10 132 903</b>                     |                        | <b>33 702 360</b> | <b>1 149 873</b>                       |
|                                  |                                                                      |                            |                           |                        |                                       |                        |                   | <b>1 004 118</b>                       |

## B5 : TABLEAU DES PROVISIONS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE                                                                | CUMUL DEBUT EXERCICE | DOTATIONS        |               |                   | REPRISES                       |                |                   | MONTANT FIN EXERCICE |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------|---------------|-------------------|--------------------------------|----------------|-------------------|----------------------|
|                                                                       |                      | d'exploitation   | financières   | Non courantes (*) | d'exploitation                 | financières    | Non courantes (*) |                      |
| 1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé                 | 413 289              | 0                | 16 409        | 303 753           | 0                              | 0              | 246 141           | 487 310              |
| 2-Provisions réglementées                                             | 0                    | 0                | 0             | 0                 | 0                              | 0              | 0                 | 0                    |
| 3-Provisions durables pour risques et charges                         | 70 477               | 0                | 18 725        | 0                 | 1 117                          | 53 895         | 0                 | 34 190               |
| <b>SOUS TOTAL (A)</b>                                                 | <b>483 766</b>       | <b>0</b>         | <b>35 134</b> | <b>303 753</b>    | <b>1 117</b>                   | <b>53 895</b>  | <b>246 141</b>    | <b>521 500</b>       |
| 4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 7 673 914            | 548 990          | 0             | 0                 | 160 841                        | 0              | 0                 | 8 062 063            |
| 5-Autres provisions pour risques et charges                           | 1 185 365            | 672 303          | 64 763        | 0                 | 365 613                        | 61 708         | 0                 | 1 495 110            |
| 6-Provisions pour dépréciation des comptes de Trésorerie              | 0                    | 0                | 0             | 0                 | 0                              | 0              | 0                 | 0                    |
| <b>SOUS TOTAL (B)</b>                                                 | <b>8 859 279</b>     | <b>1 221 293</b> | <b>64 763</b> | <b>0</b>          | <b>526 453</b>                 | <b>61 708</b>  | <b>0</b>          | <b>9 557 173</b>     |
| <b>TOTAL (A+B)</b>                                                    | <b>9 343 045</b>     | <b>1 221 293</b> | <b>99 897</b> | <b>303 753</b>    | <b>527 571</b>                 | <b>115 603</b> | <b>246 141</b>    | <b>10 078 674</b>    |
| (*) Dont :                                                            |                      |                  |               |                   | (*) Dont :                     |                |                   |                      |
| Provision stock classe 2                                              |                      |                  |               | 56 Mdh            | Pièces de rechange             |                | 73 Mdh            |                      |
| Retard mise en service encours                                        |                      |                  |               | 189 Mdh           | Retard mise en service encours |                | 173 Mdh           |                      |
| <b>Total</b>                                                          |                      |                  |               | <b>245 Mdh</b>    |                                |                | <b>246 Mdh</b>    |                      |

**B6 : TABLEAU DES CREANCES (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)**

| CREANCES                                      | TOTAL             | ANALYSE PAR ECHEANCE |                  |                          | AUTRE ANALYSE       |                                         |                                    |                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
|                                               |                   | Plus d'un AN         | Moins un AN      | Echues et non recouvrées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et organisme Public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| <b>DEL'ACTIF IMMOBILISE</b>                   | <b>2 373 553</b>  | <b>79 652</b>        | <b>2 080 596</b> | <b>213 305</b>           | <b>2 347 629</b>    | <b>0</b>                                | <b>2 353 168</b>                   | <b>-</b>                        |
| Prêts immobilisés                             | 2 369 330         | 75 429               | 2 080 596        | 213 305                  | 2 347 068           | 0                                       | 2 353 168                          | -                               |
| Autres créances financières                   | 4 223             | 4 223                | 0                | 0                        | 560                 | 0                                       | 0                                  | -                               |
| <b>DEL'ACTIF CIRCULANT</b>                    | <b>15 184 802</b> | <b>0</b>             | <b>2 761 797</b> | <b>12 423 005</b>        | <b>2 576 761</b>    | <b>1 206 509</b>                        | <b>1 958 041</b>                   | <b>-</b>                        |
| . Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 13 102            | 0                    | 13 102           | 0                        | 357                 | 0                                       | 0                                  | -                               |
| . Clients et comptes rattachés                | 13 454 297        | 0                    | 1 864 501        | 11 589 796               | 1 561 777           | 643 026                                 | 1 053 244                          | -                               |
| . Personnel                                   | 4 369             | 0                    | 4 369            | 0                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | -                               |
| . Etat, Impôts et Taxes                       | 385 359           | 0                    | 385 359          | 0                        | 0                   | 385 359                                 | 0                                  | -                               |
| . Comptes d'associés                          | 0                 | 0                    | 0                | 0                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | -                               |
| . Autres débiteurs                            | 972 665           | 0                    | 139 456          | 833 209                  | 760 494             | 175 523                                 | 650 277                            | -                               |
| . Comptes de régularisation-Actif             | 355 009           | 0                    | 355 009          | 0                        | 254 133             | 2 600                                   | 254 521                            | -                               |

**B7 : TABLEAU DES DETTES (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)**

| DETTES                                    | TOTAL             | ANALYSE PAR ECHEANCE |                   |                          | AUTRE ANALYSE       |                                         |                                    |                                 |
|-------------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
|                                           |                   | Plus d'un AN         | Moins un AN       | Echues et non recouvrées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et organisme Public | Montants sur les entreprises liées | Montants représentés par effets |
| <b>DE FINANCEMENT</b>                     | <b>2 713 506</b>  | <b>1 985 642</b>     | <b>727 864</b>    | <b>0</b>                 | <b>2 707 189</b>    | <b>0</b>                                | <b>2 706 631</b>                   | <b>0</b>                        |
| . Emprunts obligataires                   | 0                 | 0                    | 0                 | 0                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | 0                               |
| . Autres dettes de financement            | 2 713 506         | 1 985 642            | 727 864           | 0                        | 2 707 189           | 0                                       | 2 706 631                          | 0                               |
| <b>DU PASSIF CIRCULANT</b>                | <b>13 136 149</b> | <b>80 315</b>        | <b>12 781 685</b> | <b>274 149</b>           | <b>1 890 445</b>    | <b>3 653 546</b>                        | <b>148 217</b>                     | <b>0</b>                        |
| . Fournisseurs et comptes rattachés       | 6 874 507         | 80 315               | 6 543 519         | 250 674                  | 1 769 020           | 63 659                                  | 138 194                            | 0                               |
| . Clients créditeurs, avances et acomptes | 140 135           | 0                    | 116 661           | 23 474                   | 121 425             | 0                                       | 10 023                             | 0                               |
| . Personnel                               | 1 024 899         | 0                    | 1 024 899         | 0                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | 0                               |
| . Organismes sociaux                      | 76 358            | 0                    | 76 358            | 0                        | 0                   | 76 358                                  | 0                                  | 0                               |
| . Etat                                    | 3 042 619         | 0                    | 3 042 619         | 0                        | 0                   | 3 042 619                               | 0                                  | 0                               |
| . Comptes d'associés                      | 1                 | 0                    | 0                 | 1                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | 0                               |
| . Autres créanciers                       | 489 036           | 0                    | 489 036           | 0                        | 0                   | 470 909                                 | 0                                  | 0                               |
| . Comptes de régularisation-Passif        | 1 488 593         | 0                    | 1 488 593         | 0                        | 0                   | 0                                       | 0                                  | 0                               |

**B8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU REÇUES (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)**

| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | Montant couvert par la sûreté | NATURE (1) | Date et lieu d'inscription | Objet (2) (3)                                                | Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| . Sûretés données                   |                               |            |                            |                                                              |                                                                 |
| . Sûretés reçues                    |                               |            |                            |                                                              |                                                                 |
| Prêt immobilisé                     | 16 161                        | (2)        |                            | Les sûretés reçues par l'entreprise proviennent du personnel | 16 161                                                          |

( 1 ) Gage :1; Hypothèque:2; Nantissement:3; Warrant: 4; Autres: 5 (à préciser )

( 2 ) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces ( sûretés données )  
( entreprises liées, associés ,membres du personnel )

( 3 ) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes autres que le débiteur ( sûretés reçues )

## B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| ENGAGEMENTS DONNES                                                                                                                                                                                                                                     | Montants<br>Exercice | Montants<br>Exercice Précédent |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| - Investissements engagés mais non encore réalisés                                                                                                                                                                                                     | 843 160              | 3 642 404                      |
| Convention d'investissements                                                                                                                                                                                                                           |                      | 1 753 693                      |
| Dont immobilisations engagées                                                                                                                                                                                                                          | 843 160              | 3 642 404                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                        | 843 160              | 3 642 404                      |
| - Engagement par avals et signature auprès des banques                                                                                                                                                                                                 |                      |                                |
| Crédits documentaires                                                                                                                                                                                                                                  |                      |                                |
| Avals et cautions                                                                                                                                                                                                                                      | 193 158              | 265 235                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                        | 193 158              | 265 235                        |
| - Engagements de locations (*)                                                                                                                                                                                                                         | 77 987               | 57 012                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                        | 77 987               | 57 012                         |
| - Garanties données par Etisalat sur les financements des opcos :                                                                                                                                                                                      |                      |                                |
| Substitution d'IAM aux sociétés du groupe Etisalat dans des garanties données par ces dernières ,dans le cadre d'opérations courantes des sociétés , rachetées ». ( 0,18 millions euro au 31 décembre 2018 et 0,19 millions euro au 31 décembre 2017 ) | 1 997                | 2 096                          |
|                                                                                                                                                                                                                                                        | 1 997                | 2 096                          |
| - Garantie bancaire AT Niger                                                                                                                                                                                                                           |                      |                                |
| Engagement de versement sur simple demande du solde en cas d'insuffisance de provision du compte IAM :                                                                                                                                                 |                      |                                |
| - Lettre de Confort du 23/09/2016 d'un montant de 23 909 452,00 EUR                                                                                                                                                                                    |                      | 268 288                        |
| - Lettre de Confort du 31/08/2018 d'un montant de 19 818 372,24 EUR                                                                                                                                                                                    | 223 416              |                                |
| - Lettre de Confort du 30/10/2018 d'un montant de 9 909 186,12 EUR                                                                                                                                                                                     | 111 708              |                                |
|                                                                                                                                                                                                                                                        | 335 125              | 268 288                        |
| - Autres Garanties                                                                                                                                                                                                                                     |                      |                                |
| Vérification que la filiale apporte les diligences habituelles au respect de ses engagements                                                                                                                                                           |                      |                                |
| <i>Filiales concernées ( AT RCA ; AT CDI; AT Niger ; Etisalat Bénin; AT Togo; Gabon Telecom et Onatel)</i>                                                                                                                                             |                      |                                |
| Engagement d'autorisation préalable de la banque en cas de cession totale ou partielle                                                                                                                                                                 |                      |                                |
| <i>Filiales concernées : AT RCA; Etisalat Bénin</i>                                                                                                                                                                                                    |                      |                                |
| Engagement d'information préalable de la banque en cas de cession totale ou partielle                                                                                                                                                                  |                      |                                |
| <i>Filiales concernées : (AT CDI; AT Niger; AT RCA; Etisalat Bénin ; AT Togo ; Gabon Telecom ; Onatel)</i>                                                                                                                                             |                      |                                |
| Veiller à ce que la filiale conserve une situation économique et financière satisfaisante lui permettant de faire face à ses engagements envers ses prêteurs                                                                                           |                      |                                |
| <i>Filiales concernées : (AT CDI; AT TOGO; Etisalat BENIN; AT RCA; AT NIGER; GABON TELECOM; ONATEL)</i>                                                                                                                                                |                      |                                |
| - Convention de SWAP                                                                                                                                                                                                                                   |                      |                                |
| Engagement de vente à termes (le 20 /11 /2019) de 154 millions d'Euro contre 176 millions de Dollars dans le cadre des conventions de SWAP signées avec ATW                                                                                            |                      |                                |
| - Convention d'investissement                                                                                                                                                                                                                          |                      |                                |
| - Engagement de création 150 postes d'emploi directe et stable dans une durée de 36 mois                                                                                                                                                               |                      |                                |
| L'engagement a été totalement réalisé fin 2017                                                                                                                                                                                                         |                      |                                |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 449 951            | 4 235 035                      |

(\*) les contrats de location de sites sont à durées de 2 à 15 ans avec renouvellement tacite. Le chiffre indiqué correspond à la durée de préavis en cas de résiliation. Les contrats de location de matériel de transport sont à durées de 4 à 5 ans, l'engagement correspond à l'indemnisation à payer aux loueurs en cas de sortie prématurée du contrat.

| ENGAGEMENTS RECUS                                                                                                                                            | Montants<br>Exercice | Montants<br>Exercice Précédent |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| - Avals et cautions                                                                                                                                          | 734 218              | 678 547                        |
| - Autres engagements reçus                                                                                                                                   |                      |                                |
| . Convention de SWAP                                                                                                                                         |                      |                                |
| Engagement d'achat à termes ( le 20 /11 /2019 ) de 176 millions de Dollars contre 154 millions d'Euro dans le cadre des conventions de SWAP signées avec ATW |                      |                                |
| . Engagement d'apport des biens des œuvres sociales par l'Etat Marocain                                                                                      |                      |                                |
| . Convention d'investissement                                                                                                                                |                      |                                |
| Exemption des droits de douanes sur les importations relatives au investissements                                                                            |                      |                                |
| TOTAL                                                                                                                                                        | 734 218              | 678 547                        |

## B10 : TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| Rubrique | Date de la 1ère échéance | Durée du contrat en mois | Valeur estimée du bien à la date du contrat | Durée théorique d'amortissement du bien | Cumul des exercices précédents des redevances | Montant de l'exercice des redevances | Redevances restant à payer |                | Prix d'achat résiduel en fin de contrat | Observations |
|----------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|----------------|-----------------------------------------|--------------|
|          |                          |                          |                                             |                                         |                                               |                                      | A moins d'un an            | A plus d'un an |                                         |              |
| (1)      | (2)                      | (3)                      | (4)                                         | (5)                                     | (6)                                           | (7)                                  | (8)                        | (9)            | (10)                                    | (11)         |
|          |                          | Néant                    |                                             |                                         |                                               |                                      |                            | Néant          |                                         |              |

## B11 : DETAIL DES POSTES DU C.P.C (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| POSTE                          |                                                                | EXERCICE 2018     | EXERCICE PRECEDENT |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b> |                                                                |                   |                    |
| 711                            | <b>Ventes de marchandises</b>                                  | 371 786           | 382 127            |
|                                | . Ventes de marchandises au Maroc                              | 371 786           | 382 127            |
|                                | . Ventes de marchandises à l'étranger                          | 0                 | 0                  |
|                                | . Reste du poste des ventes de marchandises                    |                   |                    |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>371 786</b>    | <b>382 127</b>     |
| 712                            | <b>Ventes de biens et services produits</b>                    | <b>20 362 272</b> | <b>19 518 264</b>  |
|                                | . Ventes de biens au Maroc                                     |                   |                    |
|                                | . Ventes de biens à l'étranger                                 |                   |                    |
|                                | . Ventes de services au Maroc                                  | 17 277 309        | 16 408 402         |
|                                | . Ventes de services à l'étranger                              | 3 084 963         | 3 109 862          |
|                                | . Redevances pour brevets, marques, droits..                   |                   |                    |
|                                | . Reste du poste des ventes de biens et services produits      | 0                 | 0                  |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>20 362 272</b> | <b>19 518 264</b>  |
| 713                            | <b>VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS</b>                        | 0                 | 0                  |
|                                | . Variations des stocks de biens produits                      | 0                 | 0                  |
|                                | . Variations des stocks de services produits                   | 0                 | 0                  |
|                                | . Variations des stocks de produits en cours                   | 0                 | 0                  |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>0</b>          | <b>0</b>           |
| 714/718                        | <b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                          | <b>35 534</b>     | <b>31 436</b>      |
|                                | . Jetons de présence reçus                                     | 0                 | 0                  |
|                                | . Reste du poste (produits divers)                             | 35 534            | 31 436             |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>35 534</b>     | <b>31 436</b>      |
| 719                            | <b>REPRISES D'EXPLOITATION</b>                                 | <b>606 984</b>    | <b>392 815</b>     |
|                                | <b>TRANSFERT DE CHARGES</b>                                    | 0                 |                    |
|                                | . Reprises                                                     | 527 571           | 309 341            |
|                                | . Transferts de charges                                        | 79 413            | 83 474             |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>606 984</b>    | <b>392 815</b>     |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>     |                                                                |                   |                    |
| 738                            | <b>Intérêts et autres produits financiers</b>                  | <b>239 713</b>    | <b>281 834</b>     |
|                                | . Intérêts et produits assimilés                               | 235 248           | 277 503            |
|                                | . Revenus des créances rattachées à des participations         | 0                 | 0                  |
|                                | . Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement | 2 037             | 2 215              |
|                                | . Reste du poste intérêts et autres produits financiers        | 2 428             | 2 116              |
|                                | <b>Total</b>                                                   | <b>239 713</b>    | <b>281 834</b>     |

| POSTE                                                                     | EXERCICE 2018    | EXERCICE PRECEDENT |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                             |                  |                    |
| 611 <b>Achats revendues de marchandises</b>                               | 637 577          | 629 207            |
| . Achats de marchandises                                                  | 660 677          | 585 675            |
| . Variation des stocks de marchandises (+,-)                              | -23 100          | 43 532             |
| <b>Total</b>                                                              | <b>637 577</b>   | <b>629 207</b>     |
| 612 <b>Achats consommées de matières et de fournitures</b>                | 3 598 477        | 3 503 463          |
| . Achats de matières premières                                            | 0                | 0                  |
| . Variations des stocks de matières premières                             | 0                | 0                  |
| . Achats de matières et fournitures consommables et emballage             | 140 725          | 143 790            |
| . Variation des stocks de matières, fournitures consommables et emballage | 24 696           | -1 701             |
| . Achats non stockés de matières et de fournitures                        | 688 744          | 609 554            |
| . Achats de travaux, études et prestations de services                    | 2 744 312        | 2 751 821          |
| <b>Total</b>                                                              | <b>3 598 477</b> | <b>3 503 463</b>   |
| 613/614 <b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>                                    | 2 733 310        | 2 777 274          |
| . Locations et charges locatives                                          | 317 741          | 297 371            |
| . Redevances de crédit bail                                               | 0                | 0                  |
| . Entretien et réparations                                                | 492 219          | 554 876            |
| . Primes d'assurances                                                     | 12 070           | 14 257             |
| . Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise                     | 251 356          | 244 677            |
| . Rémunérations d'intermédiaires et honoraires                            | 233 196          | 209 823            |
| . Redevances pour brevets, marques, droits..                              | 654 192          | 663 241            |
| . Transports                                                              | 44 967           | 40 443             |
| . Déplacements, missions et réceptions                                    | 69 209           | 71 177             |
| . Reste du poste des autres charges externes                              | 658 359          | 681 409            |
| <b>Total</b>                                                              | <b>2 733 310</b> | <b>2 777 274</b>   |
| 617 <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>                                           | 1 940 240        | 2 190 425          |
| . Rémunérations du personnel                                              | 1 672 047        | 1 861 138          |
| . Charges sociales                                                        | 268 193          | 329 287            |
| . Reste du poste des charges de personnel                                 | 0                | 0                  |
| <b>Total</b>                                                              | <b>1 940 240</b> | <b>2 190 425</b>   |
| 618 <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                  | 2 540            | 2 540              |
| . Jeton de présence                                                       | 2 540            | 2 540              |
| . Pertes sur créances irrécouvrables                                      | 0                | 0                  |
| . Reste du poste des autres charges d'exploitation                        | 0                | 0                  |
| <b>Total</b>                                                              | <b>2 540</b>     | <b>2 540</b>       |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                                |                  |                    |
| 638 <b>Autres charges financières</b>                                     | 2 184            | 95                 |
| . Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement            | 2 184            | 95                 |
| . Reste du poste des autres charges financières                           | 0                | 0                  |
| <b>Total</b>                                                              | <b>2 184</b>     | <b>95</b>          |
| <b>CHARGES NON COURANTES</b>                                              |                  |                    |
| 658 <b>Autres charges non courantes</b>                                   | 13 337           | 587 866            |
| . Pénalités sur marchés et débits                                         | 0                | 0                  |
| . Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)                   | 0                | 0                  |
| . Pénalités et amendes fiscales et pénales                                | 74               | 800                |
| . Créances devenues irrécouvrables                                        | 0                | 0                  |
| . Reste du poste des autres charges non courantes                         | 13 263           | 587 066            |
| <b>Total</b>                                                              | <b>13 337</b>    | <b>587 866</b>     |

## B12 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (ARRETE AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| I DETERMINATION DU RESULTAT                       | MONTANT          | MONTANT          |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>I- RESULTAT NET COMPTABLE</b>                  |                  |                  |
| . Bénéfice net                                    | 6 300 721        |                  |
| . Perte nette                                     |                  |                  |
| <b>II- REINTEGRATIONS FISCALES</b>                | <b>3 133 019</b> |                  |
| <b>1. Courantes</b>                               | <b>2 833 135</b> |                  |
| - IS 2018                                         | 2 374 572        |                  |
| - Amortissements dépassant 300 000 DHS            | 705              |                  |
| - Charges POP Paris (succursale IAM)              | 1 367            |                  |
| - Ecart de conversion passif 2018                 | 34 611           |                  |
| - Cadeaux dépassant 100 DH l'unité                | 194              |                  |
| - Dons en argent ou en nature                     | 1 685            |                  |
| - Dotations provisions d'exploitations            | 420 000          |                  |
| <b>2. Non courantes</b>                           | <b>299 884</b>   |                  |
| - DNC aux amortissements des immobilisations      | 51 736           |                  |
| - DNC aux provisions des immobilisations          | 247 465          |                  |
| - Pénalités et Amendes fiscales                   | 74               |                  |
| - Contribution pour l'appui à la cohésion sociale | 0                |                  |
| - Charges des exercices Antérieurs                | 608              |                  |
| <b>III- DEDUCTIONS FISCALES</b>                   |                  | <b>1 285 795</b> |
| <b>1. Courantes</b>                               |                  | <b>1 110 427</b> |
| - Ecart de conversion passif 2017                 |                  | 106 309          |
| - Produits POP Paris (succursale IAM)             |                  | 0                |
| - Revenus des titres de participation             |                  | 1 004 118        |
| <b>2. Non courantes</b>                           |                  | <b>175 368</b>   |
| - Abattement sur plus-value net de cession        |                  | 0                |
| - Provision et amortissement                      |                  | 175 368          |
| - Reprises sur Provision pour Investissements     |                  | 0                |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>3 133 019</b> | <b>1 285 795</b> |
| <b>IV- RESULTAT BRUT FISCAL</b>                   |                  |                  |
| - Bénéfice brut                                   |                  | 8 147 944        |
| - Déficit brut fiscal                             |                  |                  |
| <b>V- REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES</b>            |                  | <b>0</b>         |
| <b>VI- RESULTAT NET FISCAL</b>                    |                  |                  |
| - Bénéfice net fiscal                             |                  | <b>8 147 944</b> |
| - Déficit net fiscal                              |                  |                  |

## B13 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| I DETERMINATION DU RESULTAT                         | Montant          |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| Résultat d'après C.P.C                              | 8 490 638        |
| Réintégrations fiscales sur opérations courantes    | 458 563          |
| Déductions sur opérations courantes                 | 1 110 427        |
| Résultat courant théoriquement imposable            | <b>7 838 773</b> |
| Impôt théorique sur résultat courant                | 2 430 020        |
| Exonération sur chiffre d'affaires à l'exploitation | -145 399         |
| Résultat courant après impôts                       | <b>6 206 017</b> |

### II - INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES

IAM bénéficie d'une imposition réduite de son chiffre d'affaires à l'international à hauteur de 17,50% au lieu de 31%

### OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OUPAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

## B14 : DETAIL DE LA TVA (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE                                   | Solde au début<br>de l'exercice<br>1 | Opérations comptables<br>de l'exercice<br>2 | Déclarations<br>T.V.A de l'exercice<br>3 | Solde fin<br>exercice<br>(1+2-3) |
|------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| A / T.V.A Facturée                       | 2 322 970                            | 3 576 542                                   | 3 563 806                                | 2 335 706                        |
| B / T.V.A Récupérable                    | 483 558                              | 1 422 507                                   | 1 535 754                                | 370 311                          |
| * Sur charges                            | 266 451                              | 872 730                                     | 885 639                                  | 253 541                          |
| * Sur immobilisations                    | 217 107                              | 549 777                                     | 650 114                                  | 116 769                          |
| C / T.V.A Due ou crédit<br>T.V.A = (A-B) | <b>1 839 412</b>                     | <b>2 154 035</b>                            | <b>2 028 052</b>                         | <b>1 965 395</b>                 |

## C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN DIRHAMS)

| Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) | Adresse | Nombre de titres (en milliers) |                 | Valeur nominale de chaque action ou part sociale | Montant du capital |               |               |
|-----------------------------------------------------------|---------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
|                                                           |         | Exercice précédent             | Exercice actuel |                                                  | Souscrit           | Appelé        | Libéré        |
| 1                                                         | 2       | 3                              | 4               | 5                                                | 6                  | 7             | 8             |
| 1°/ Royaume du Maroc                                      |         | 263 728 575                    | 263 728 575     | 6                                                | 1 582 371 450      | 1 582 371 450 | 1 582 371 450 |
| 2°/ Societe de Participation dans les Telecommunications  |         | 465 940 477                    | 465 940 477     | 6                                                | 2 795 642 862      | 2 795 642 862 | 2 795 642 862 |
| 3°/ M. MOHAMED BOUSSAID                                   |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 4°/ M. MOHAMED HASSAD                                     |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 5°/ M. ALAMI MOHAMED                                      |         | 2 900                          | 2 900           | 6                                                | 17 400             | 17 400        | 17 400        |
| 6°/ M. EISSA MOHAMED AL SUWAIDI                           |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 7°/ M. MOHAMED HADI AL HUSSAINI                           |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 8°/ M. AHMED ABDULKARIM JULFAR                            |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 9°/ M. M. DANIEL RITZ                                     |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 10°/ M. MOHAMMED SAIF AL SUWAIDI                          |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 11°/ M. M. SERKAN OKANDAN                                 |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 12°/ M. JEAN FRANCOIS DUBOS                               |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 13°/ M. REGIS TURRINI                                     |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 14°/ M. JACQUES ESPINASSE                                 |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 15°/ M. FRANCK ESSER                                      |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 16°/ M. JEAN-RENE FOURTOU                                 |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 17°/ M. JACQUES CHAREYRE                                  |         | 100                            | 100             | 6                                                | 600                | 600           | 600           |
| 18°/ M. TALBI ABDELAZIZ                                   |         | 10                             | 10              | 6                                                | 60                 | 60            | 60            |
| 19°/ M. SALEH ABDOOLI                                     |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 20°/ M. ABDERRAHMANE SEMMAR                               |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 21°/ M. HATEM DOWIDAR                                     |         | 1                              | 1               | 6                                                | 6                  | 6             | 6             |
| 22°/ Divers actionnaires                                  |         | 149 423 199                    | 149 423 199     | 6                                                | 896 539 194        | 896 539 194   | 896 539 194   |

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égale à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

## C2 : TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE (EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| MONTANT                                                             |                  | MONTANT                       |                  |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER<br>(Décision du 24 Avril 2018 ) |                  | B. AFFECTATIONS DES RESULTATS |                  |
| . Report à nouveau au 31/12/2017                                    | 0                | . Réserve légale              | 0                |
| . Résultats nets en instance d'affectation                          | 0                | . Autres réserves             | 3 731            |
| . Résultat net de l'exercice                                        | 5 699 461        | . Tantièmes                   | 0                |
| . Prélèvement sur les réserves                                      | 0                | . Dividendes                  | 5 695 730        |
| . Autres prélèvements                                               | 0                | . Autres affectations         | 0                |
|                                                                     |                  | . Report à nouveau            | 0                |
| <b>TOTAL A</b>                                                      | <b>5 699 461</b> | <b>TOTAL B</b>                | <b>5 699 461</b> |

### C3 : RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE DES INDICATIONS                                                               | EXERCICE<br>2016 | EXERCICE<br>2017 | EXERCICE<br>2018 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>                                               |                  |                  |                  |
| Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisation en non valeurs | 15 254 928       | 15 363 637       | 15 968 628       |
| <b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>                                         |                  |                  |                  |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                        | 20 058 482       | 19 900 391       | 20 734 058       |
| Résultat avant impôts                                                                | 8 253 658        | 7 665 035        | 8 675 292        |
| Impôts sur les résultats                                                             | 2 062 373        | 1 965 575        | 2 374 572        |
| Bénéfices distribués                                                                 | 5 589 883        | 5 590 752        | 5 695 730        |
| Résultats non distribués(mis en réserves ou en instance d'affectation)               | 348 023          | 600 534          | 3 731            |
| <b>RESULTAT PAR TITRE</b>                                                            |                  |                  |                  |
| Résultat net par action ou part sociale (en DH)                                      | 7,04             | 6,48             | 7,17             |
| Bénéfices distribués par action ou part sociale en DH                                | 6,36             | 6,36             | 6,48             |

### C4 : TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE (EN MILLIERS DE DIRHAMS)

| NATURE                                    | Entrée<br>Contre-valeur<br>en DH | Sortie<br>Contre-valeur<br>en DH |
|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| . Financement permanent                   |                                  |                                  |
| . Immobilisations brutes                  |                                  | 3 502 296                        |
| . Rentrées sur immobilisations            | 1 073 792                        |                                  |
| . Remboursement des dettes de financement |                                  |                                  |
| . Emprunt à court terme                   | 2 267 825                        |                                  |
| . Produits                                | 2 233 330                        |                                  |
| . Charges                                 |                                  | 726 264                          |
| <b>TOTAL DES ENTREES</b>                  | <b>5 574 947</b>                 |                                  |
| <b>TOTAL DES SORTIES</b>                  |                                  | <b>4 228 560</b>                 |
| <b>BALANCE DEVICES</b>                    |                                  | <b>1 346 387</b>                 |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>5 574 947</b>                 | <b>5 574 947</b>                 |

## C5 : DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

### I. DATATION

. Date de clôture (1) : **31/12/2018**

. Date d'établissement des états de synthèse (2) **26/01/2019**

. Date de la déclaration rectificative

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois  
prévu pour l'élaboration des états de synthèse

### II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1<sup>ere</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

| Dates | Indication des événements |
|-------|---------------------------|
|-------|---------------------------|

**R A S**

#### 4.1.2 Comptes consolidés annuels

##### Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2018, à l'exception de CMC dont les comptes sont clôturés le 31 mars 2018.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire le 25 janvier 2019.

##### 1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2018 et des comptes de l'exercice 2017

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Maroc Telecom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2018 reprennent les éléments 2017.

##### 2. Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Maroc Telecom SA ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union Européenne) et obligatoires au 31 décembre 2018 et qui ne présentent, dans les états financiers publiés, aucune différence avec les normes comptables éditées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

##### 2.1 Normes et interprétations appliquées par Maroc Telecom pour l'exercice 2018

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements édités par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été appliqué.

##### 2.2 Incidence de l'application des normes et interprétations adoptées en 2018

Le texte des améliorations annuelles cycle 2014-2016 a impacté les normes IFRS 1 et IAS 28 sans avoir d'incidence matérielle sur les états financiers annuels du groupe Maroc Telecom.

La norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Pour l'application de la norme IFRS 15 au sein du Groupe Maroc Télécom, des travaux ont été menés afin d'identifier et de mesurer ses impacts sur les comptes consolidés. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires ne fait pas état de divergences significatives avec les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts de la première application de cette norme ne sont pas significatifs sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, il a été décidé d'appliquer la norme IFRS 15 en full rétrospective sans retraitement des chiffres publiés jugeant ceux-ci conformes à la norme IFRS 15.

##### 2.3 Normes et interprétations appliquées par Maroc Telecom pour l'exercice 2019

En application de la norme IFRS 16 (contrats de location), qui entre en vigueur en janvier 2019, les contrats de location devront être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette, tenant compte des exclusions prévues par la norme. De ce fait, l'application d'IFRS 16 va se traduire par une augmentation de la dette financière du Groupe, une amélioration de son résultat opérationnel ainsi qu'une augmentation de ses charges financières.

En 2018, Le Groupe a entamé un projet de mise en conformité avec également la mise en place d'un système d'information dédié.

Pour la transition, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée sans retraitement des périodes comparatives et a eu recours à des estimations pour déterminer la durée résiduelle des contrats de location ainsi que les taux d'actualisation. Les travaux se poursuivent pour fiabiliser les impacts, sachant qu'à ce stade le Groupe estimerait la hausse de sa dette entre 1 Md et 1,5 Md MAD.

### **3. Présentation et principes de préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux dispositions prévues par les normes IFRS.

Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-dessous. Les états financiers consolidés sont présentés en Dirham et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire. Ils intègrent les comptes du groupe Maroc Telecom et de ses filiales après élimination des transactions intra-groupe.

#### **3.1 Etat du résultat global**

Le Groupe Maroc Telecom a choisi de présenter son état de résultat global dans un format qui ventile les charges et les produits par nature.

##### **3.1.1 Résultat opérationnel et résultat des activités ordinaires**

Le résultat opérationnel, dénommé résultat d'exploitation dans les documents précédemment émis par le groupe Maroc Telecom, comprend le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, les autres produits et charges opérationnels ainsi que les dotations aux amortissements et les dépréciations et dotations nettes aux provisions.

Le résultat des activités ordinaires intègre le résultat opérationnel, les autres produits des activités ordinaires, les autres charges des activités ordinaires (comprenant les dépréciations d'écarts d'acquisition et autres actifs incorporels), ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

##### **3.1.2 Coût du financement et autres charges et produits financiers**

Le coût du financement net comprend :

- Le coût de financement brut qui inclut les charges d'intérêts sur les emprunts calculés au taux d'intérêt effectif ;
- Les produits financiers perçus sur les placements de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers intègrent essentiellement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation classés dans le résultat opérationnel), les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les résultats issus des activités ou sociétés consolidées non classés en résultat des activités cédées ou en cours de cession.

#### **3.2 Etat de la situation financière**

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement inférieur à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants sauf pour les créances d'exploitation.

#### **3.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés**

Le groupe Maroc Telecom a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte. Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité correspond aux variations des postes de bilan des créances d'exploitation, des stocks et des dettes d'exploitation.

### 3.4 Recours à des estimations et jugements

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe Maroc Telecom procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultats du Groupe.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- Provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque ;
- Dépréciation des créances clients et des stocks : estimation du risque de non recouvrement pour les créances clients et risque d'utilité pour les stocks ;
- Avantages du personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation ;
- Reconnaissance du chiffre d'affaires : estimation des avantages consentis dans le cadre de programmes de fidélisation des clients venant en déduction de certains revenus, et des produits constatés d'avance relatifs aux distributeurs ;
- Goodwill (allocation) : méthodes de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ;
- Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : dans le cadre du test de dépréciation des Goodwill afférents aux UGT, les hypothèses retenues pour déterminer les flux de trésorerie et les taux d'actualisation sont mis à jour annuellement ;
- Impôts différés : estimations mises à jour annuellement pour la reconnaissance des impôts différés actifs telles que les résultats fiscaux futurs du Groupe ou les variations probables des différences temporelles actives et passives .

### 3.5 Méthodes de consolidation

Le nom générique Maroc Telecom est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la société mère ITISSALAT AL MAGHRIB SA et toutes ses filiales.

Le périmètre de consolidation de Maroc Telecom est composé des sociétés contrôlées exclusivement. Ainsi, la seule méthode de consolidation appliquée par le Groupe est la méthode d'Intégration globale.

Cette méthode de consolidation, exposée ci-dessous, a été appliquée d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Cette méthode a été appliquée d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

#### *Intégration globale*

Toutes les sociétés dans lesquelles Maroc Telecom exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le nouveau modèle de contrôle, introduit par la norme IFRS 10 en remplacement de la norme IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels et de l'interprétation SIC 12 - Entités ad hoc, est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote existants et / ou potentiels et / ou d'accords contractuels. Les droits de vote doivent être substantiels, i.e. leur exercice doit pouvoir être mis en œuvre à tout moment, sans limitation et plus particulièrement lors des prises de décision portant sur les activités significatives. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale;

- la société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci. La notion de rendement est définie largement, et inclut les dividendes et autres formes d'avantages économiques distribués, la valorisation de l'investissement, les économies de coûts, les synergies, etc.;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Les états financiers consolidés d'un Groupe sont présentés comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Maroc Telecom SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires »). En conséquence, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

### *Transactions éliminées dans les états financiers consolidés*

Les soldes bilanciels, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

## **3.6 Regroupement d'entreprises**

### **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2009**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise,

Et

- le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, résultant ainsi en la constatation d'un écart d'acquisition dit «complet». Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat. Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son montant d'origine, diminué le cas échéant du cumul des pertes de valeur enregistrées.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises,
- tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,
- les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, Maroc Telecom comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Maroc Telecom.
- les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

### **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2009**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe Maroc Telecom a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars

2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,
- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, le Groupe Maroc Telecom comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

### 3.7 Méthodes de conversion des transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

### 3.8 Méthodes de conversion des comptes des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le Goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en Dirham en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges sont convertis en Dirham en utilisant des cours de change moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 3.9 Actifs

### 3.9.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles qui sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les durées d'utilité estimées sont comprises entre 2 et 5 ans.

Par ailleurs, la norme IAS 38 ne permet pas de reconnaître les marques, bases d'abonnés et parts de marché générées en interne en tant qu'immobilisations incorporelles.

Les licences d'exploitation des réseaux de télécommunications sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties en mode linéaire à compter de la date effective de démarrage du service jusqu'à échéance de la licence.

Le groupe Maroc Telecom a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 3.9.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont activées lorsque la faisabilité du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés : l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

### 3.9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. En application de la norme IAS 23, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont considérés comme un élément du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Le patrimoine foncier composé des postes « terrains » et « constructions » a pour origine, en partie, l'apport en nature consenti en 1998 par l'Etat dans le cadre de la scission de l'ONPT à Maroc Telecom lors de sa constitution.

A l'occasion de ce transfert d'actifs, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière.

Le taux d'avancement des régularisations est de 97,69% à fin décembre 2018 et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans un contexte où l'Etat marocain a garanti à Maroc Telecom la jouissance du patrimoine foncier transféré à cette date et compte tenu de l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour.

Les immobilisations transférées par l'Etat lors de la création de Maroc Telecom le 26 février 1998 en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par :

- la loi 24-96 relative à La Poste et aux technologies de l'information et,
- l'arrêté, conjoint du Ministre des Télécommunications et du Ministre des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, n° 341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés au groupe Maroc Telecom.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Les principales durées d'utilisation sont revues à chaque clôture et sont les suivantes :

|                            |                                                                                    |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Constructions et bâtiments | 20 ans                                                                             |
| Génie civil                | 15 ans                                                                             |
| Equipements de réseau :    |                                                                                    |
| Transmission (Mobile)      | 10 ans                                                                             |
| Commutation                | 8 ans                                                                              |
| Transmission (Fixe)        | 10 ans                                                                             |
| Agencements et mobiliers   | 10 ans pour les divers aménagements<br>20 ans pour l'aménagement des constructions |
| Matériels informatiques    | 5 ans                                                                              |
| Matériels de bureau        | 10 ans                                                                             |
| Matériels de transport     | 5 ans                                                                              |

Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours. Les actifs financés par des contrats de location financière sont capitalisés pour la valeur des paiements minimaux actualisés, ou la juste valeur si elle est inférieure, et la dette correspondante est inscrite en « emprunts et autres passifs financiers ». Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité.

Les dotations aux amortissements des actifs acquis dans le cadre de ces contrats sont comprises dans les dotations aux amortissements.

Le groupe Maroc Telecom a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1<sup>er</sup> janvier 2004 certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur à cette date.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

### 3.9.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie. Maroc Telecom a retenu comme unités génératrices de trésorerie ses unités d'affaires (BU) Fixe et Mobile.

### 3.9.5 Actifs financiers

L'IFRS 9 met en place une nouvelle classification des actifs financiers selon la méthode d'évaluation appliquée ultérieurement. Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers peuvent être classés sous les 3 catégories suivantes :

- Les instruments financiers actifs en coût amorti ;
- Les instruments financiers actifs en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les instruments financiers actifs en juste valeur par le biais du résultat net.

Par ailleurs, le classement est fondé sur deux critères :

- Le modèle économique qu'adopte l'entité pour gérer l'actif financier ;
- Les flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Le Groupe a appliqué les dispositions d'IFRS 9 aux instruments financiers qui n'ont pas été décomptabilisés à la date d'application initiale, soit le 1er janvier 2017. Tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 doivent être ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur sur la base des deux critères cités ci-dessus.

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances évalués selon IAS 39 au coût amorti continuent d'être évalués au coût amorti selon IFRS 9 car ils sont détenus dans un modèle d'affaires pour collecter les flux de trésorerie contractuels. Ces flux de trésorerie consistent uniquement en paiement de capital et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les titres de participation classés comme disponibles à la vente selon la norme IAS 39 ont été irrévocablement classés en tant que juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des placements en actions propres détenus à des fins de transaction. Ces derniers continuent d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais d'IAS 39 continuent d'être évalués comme tels selon IFRS 9, car ces placements sont gérés comme un portefeuille de négociation et le règlement est fondé sur les variations de la juste valeur des titres sous-jacents et intérêt.

Ainsi aucun changement de classification des instruments financiers actifs du Groupe n'a été identifié en application de la nouvelle norme IFRS 9, qui n'a généré aucun impact significatif sur les comptes.

Selon les options comptables de Maroc Telecom, il existe deux sous catégories des actifs financiers évalués à la juste valeur en contre partie des autres éléments du résultat global.

- Juste valeur en contre partie des autres éléments du résultat global avec recyclage

Les variations de la valeur comptable de ces instruments peuvent résulter soit des gains et pertes de change lors de leur consolidation, des pertes ou gains de dépréciation ou encore des intérêts créditeurs calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces variations doivent être comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

D'une autre part, toutes les autres variations de la valeur comptable de ces instruments sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées sous la réserve de réévaluation. Lorsque ces

instruments sont décomptabilisés du bilan de l'entité, les gains ou les pertes cumulés, précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont à reclasser dans l'état consolidé du résultat net.

- Juste valeur en contre partie des autres éléments du résultat global sans recyclage.

Pour le Groupe Maroc Telecom, il s'agit d'un instrument financier qui remplit l'une des conditions suivantes :

- actif qui fait partie d'un portefeuille géré pour tirer des bénéfices : le cas des titres de participation non consolidés par le Groupe
- instrument dérivé

Au fur et à mesure, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur, ainsi les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés au niveau des autres éléments du résultat global et accumulés dans la réserve de réévaluation des placements. Le gain ou la perte cumulé ne sera pas reclassé dans l'état consolidé du résultat net à la cession des instruments financiers, mais transféré dans les résultats non distribués.

### 3.9.6 Stocks

Les stocks sont composés de :

- marchandises qui correspondent aux stocks destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne et se composent des terminaux Fixe et Mobile et de leurs accessoires. Ces stocks sont valorisés selon la méthode du CUMP ;
- les terminaux livrés aux distributeurs et non activés à la date de la clôture sont comptabilisés en stocks;
- les terminaux non activés dans un délai de neuf mois à compter de la date de livraison sont constatés en chiffre d'affaires ;
- matières et fournitures correspondant à des éléments non dédiés au réseau. Ces stocks sont valorisés à leur coût moyen d'acquisition ;
- les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives d'écoulement (que ce soit pour le GSM ou les actifs techniques).

### 3.9.7 Créances d'exploitation et autres

Elles comprennent les créances clients et autres débiteurs et sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances clients correspondent aux créances privées et aux créances publiques :

- Créances privées : il s'agit de créances détenues sur les particuliers, distributeurs, entreprises et opérateurs internationaux.
- Créances publiques : il s'agit de créances détenues sur les collectivités locales et l'Etat.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

### 3.9.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds de caisse, les dépôts à vue, les disponibilités en comptes courants ainsi que les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

### 3.10 Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Maroc Telecom a cédé l'activité. Les activités cédées

ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont ventilés au sein des lignes présentant les flux de trésorerie générés par l'activité, les investissements et le financement.

### **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes d'exploitation et les comptes bancaires créditeurs.

### **Emprunts**

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

La ventilation des emprunts entre le passif courant / non courant est basée sur les échéanciers contractuels.

Les emprunts octroyés par Etisalat n'ont pas fait l'objet d'une actualisation eu égard à son caractère non significatif.

### **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe a recours à une couverture de change sous forme d'achats et ventes à terme de devises.

### **3.11 Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation légale, réglementaire, contractuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à l'exécuter, soit l'a rendu publique. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les engagements de retraite des dirigeants de Maroc Telecom font l'objet d'une provision d'indemnité de départs à la retraite. Chez les filiales, cette provision est estimée selon la méthode actuarielle.

### **3.12 Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf dans le cadre de la comptabilisation initiale d'un goodwill pour lequel il existe une différence temporelle ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que

la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

### 3.13 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent les dettes fournisseurs et autres crédetes. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

### 3.14 Rémunérations payées en actions

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des charges de personnel à hauteur de la valeur des instruments attribués. Un modèle binomial est utilisé pour estimer la valeur des instruments attribués. Toutefois, selon que les instruments soient dénoués par émission d'actions Maroc Telecom ou par remise de numéraire, le mode d'évaluation de la charge est différent :

- si le dénouement de l'instrument est réalisé par émission d'actions Maroc Telecom, alors la valeur des instruments attribués est estimée et figée à la date de l'attribution, puis étalée sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments. En outre, la charge est comptabilisée par contrepartie des capitaux propres.
- si le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée et figée à la date de l'attribution dans un premier temps, puis ré-estimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition en fonction des caractéristiques des instruments. En outre, la charge est comptabilisée par contrepartie des provisions non courantes.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 1 au titre de la norme IFRS 2, le groupe Maroc Telecom a opté pour l'application rétrospective de la norme IFRS 2 à compter du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En 2018, 2017 aucune rémunération payée en actions n'est constatée.

### 3.15 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des biens et dès que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Ils comprennent les ventes de services de télécommunications des activités Mobile, Fixe et Internet, ainsi que les ventes de produits, principalement les ventes de terminaux (Mobile, Fixe et équipement multimédia). La quasi-totalité du chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom est composée de prestations de services.

Les produits des abonnements téléphoniques sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante. Les produits relatifs aux communications (entrantes et sortantes) sont reconnus lorsque la prestation est rendue. S'agissant des services prépayés, le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

Le chiffre d'affaires des activités Fixe, Internet et Mobile est constitué des :

- Produits des abonnements des offres classiques ainsi que les montants des forfaits postpayés ;
- Produits des communications nationales et internationales sortantes prépayées (hors forfaits postpayés et fixe), au fur et à mesure de leurs consommations ;
- Produits des communications nationales et internationales entrantes prépayées et postpayées ;
- Revenus générés par les offres Internet ADSL et mobile (prépayés et postpayés) ;
- Revenus générés par les clients Mobile non-résidents au Maroc utilisant les réseaux Maroc Télécom (Roamers) ;

- Produits générés par la transmission de données fournie au marché professionnel et aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi qu'aux autres opérateurs Télécoms ;
- Produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de terminaux, (net des remises accordées aux clients) et des frais de mise en service, est constaté lors de l'activation de la ligne.

Le revenu des Services à Valeur Ajoutée (SVA) se compose des :

- ventes des services développés par Maroc Telecom qui sont présentées en brut ;
- ventes de services aux clients gérés par Maroc Telecom pour le compte des fournisseurs de contenu (principalement les numéros spéciaux), sont présentées systématiquement nettes des charges afférentes.

Lorsque la vente est réalisée par un distributeur tiers qui s'approvisionne auprès du Groupe et bénéficie d'une remise par rapport au prix de vente public, à ce titre, le chiffre d'affaires est comptabilisé en brut et les commissions accordées sont constatées dans les charges opérationnelles.

Les avantages accordés par Maroc Telecom et ses filiales à leurs clients dans le cadre de programmes de fidélisation sous forme de gratuités ou de réductions, sont comptabilisés conformément à l'interprétation IFRIC 13-IAS 18.

L'interprétation IFRIC-13 repose sur le principe d'évaluation des primes de fidélisation à leur juste valeur, définie comme le surcroît de valeur par rapport à la prime qui serait accordée à tout nouveau client, et consiste, le cas échéant, à différer la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à l'abonnement à hauteur de cette différence.

### **3.16 Achats consommés**

Les achats consommés comprennent principalement les achats de terminaux Mobile et Fixe et les coûts d'interconnexion.

### **3.17 Autres produits et charges opérationnels**

Ce poste comprend principalement les commissions distributeurs, les charges de maintenance et d'entretien, les frais de publicité et de communication ainsi que les charges liées au plan de départs volontaires.

### **3.18 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les intérêts perçus sur les placements.

Les produits de placement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis.

### **3.19 Charges d'impôts**

La charge d'impôt comprend la charge d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

## **4. Engagements contractuels et actifs et passifs éventuels**

Sur une base annuelle, Maroc Telecom et ses filiales établissent un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels ils sont partie ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction du Groupe.

L'évaluation des engagements hors bilan sur fournisseurs d'immobilisations est effectuée de la manière suivante :

- Pour les contrats cadres et leurs avenants supérieurs à 25 millions de dirhams, il s'agit de l'écart entre les engagements minimaux et les réalisations ;
- Pour les autres, il s'agit de l'écart entre les commandes fermes et les réalisations.

Par ailleurs, les engagements relatifs aux contrats de location des biens immobiliers sont estimés sur la base d'un mois de charge compte tenu de l'existence quasi systématique d'une clause de résiliation d'un mois de préavis.

## **5. Information sectorielle**

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Afin de s'aligner sur les indicateurs du reporting interne, tel qu'éditée par la norme IFRS 8, Maroc Telecom a choisi de présenter ses principaux indicateurs financiers et opérationnels par zone géographique, à travers la création, en parallèle du Maroc, d'un nouveau segment international regroupant ses 10 filiales actuelles en Mauritanie, Burkina Faso, Gabon, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Niger et République Centrafrique.

## **6. Trésorerie nette**

Elle correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie moins les emprunts, les équivalents de trésorerie et le cash bloqué pour emprunts dont l'échéance est supérieure à 3 mois.

## **7. Résultat par action**

Le résultat par action présenté au compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en faisant le rapport entre :

- le résultat net de l'exercice (part du groupe) et ;
- la somme du nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice et le nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des actions potentielles dilutives en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucune action potentielle dilutive.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| ACTIF (en millions MAD)                 | 31/12/2017    | 31/12/2018    |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|
| Goodwill                                | 8 695         | 8 548         |
| Autres immobilisations incorporelles    | 7 485         | 7 681         |
| Immobilisations corporelles             | 32 090        | 31 301        |
| Titres mis en équivalence               | 0             | 0             |
| Actifs financiers non courants          | 335           | 299           |
| Impôts différés actifs                  | 273           | 224           |
| <b>Actifs non courants</b>              | <b>48 879</b> | <b>48 053</b> |
| Stocks                                  | 296           | 348           |
| Créances d'exploitation et autres       | 11 325        | 11 839        |
| Actifs financiers à court terme         | 119           | 138           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 010         | 1 700         |
| Actifs disponibles à la vente           | 54            | 54            |
| <b>Actifs courants</b>                  | <b>13 803</b> | <b>14 078</b> |
| <b>Total actif</b>                      | <b>62 682</b> | <b>62 131</b> |

| PASSIF (en millions MAD)                            | 31/12/2017    | 31/12/2018    |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Capital                                             | 5 275         | 5 275         |
| Réserves consolidées                                | 4 854         | 4 383         |
| Résultats consolidés de l'exercice                  | 5 706         | 6 010         |
| Capitaux propres - part du Groupe                   | 15 835        | 15 668        |
| Intérêts minoritaires                               | 3 916         | 3 822         |
| <b>Capitaux propres</b>                             | <b>19 750</b> | <b>19 490</b> |
| Provisions non courantes                            | 570           | 464           |
| Emprunts et autres passifs financiers à long terme  | 4 200         | 3 475         |
| Impôts différés passifs                             | 244           | 246           |
| Autres passifs non courants                         |               | 0             |
| <b>Passifs non courants</b>                         | <b>5 014</b>  | <b>4 185</b>  |
| Dettes d'exploitation                               | 25 627        | 24 095        |
| Passifs d'impôts exigibles                          | 563           | 906           |
| Provisions courantes                                | 838           | 1 325         |
| Emprunts et autres passifs financiers à court terme | 10 890        | 12 129        |
| <b>Passifs courants</b>                             | <b>37 918</b> | <b>38 456</b> |
| <b>Total passif</b>                                 | <b>62 682</b> | <b>62 131</b> |

## ÉTAT DE RESULTAT GLOBAL

| (En millions MAD)                                                    | 2017              | 2018              |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                            | <b>34 963</b>     | <b>36 032</b>     |
| Achats consommés                                                     | -5 937            | -6 011            |
| Charges de personnel                                                 | -3 138            | -2 891            |
| Impôts, taxes et redevances                                          | -2 838            | -2 818            |
| Autres produits et charges opérationnels                             | -6 183            | -5 923            |
| Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions | -6 557            | -7 337            |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                         | <b>10 310</b>     | <b>11 052</b>     |
| Autres produits et charges des activités ordinaires                  | -32               | -11               |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence         |                   | 0                 |
| <b>Résultat des activités ordinaires</b>                             | <b>10 278</b>     | <b>11 040</b>     |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                | 6                 | 3                 |
| Coût de l'endettement financier brut                                 | -497              | -527              |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                           | <b>-491</b>       | <b>-524</b>       |
| Autres produits et charges financiers                                | -1                | 99                |
| <b>Résultat financier</b>                                            | <b>-491</b>       | <b>-425</b>       |
| Charges d'impôt                                                      | -3 208            | -3 677            |
| <b>Résultat net</b>                                                  | <b>6 579</b>      | <b>6 938</b>      |
| Ecart de change résultant des activités à l'étranger                 | 463               | -239              |
| Autres produits et charges du résultat global                        | -45               | -5                |
| <b>Résultat net global</b>                                           | <b>6 997</b>      | <b>6 693</b>      |
| <b>Résultat net</b>                                                  | <b>6 579</b>      | <b>6 938</b>      |
| Part du groupe                                                       | 5 706             | 6 010             |
| Intérêts minoritaires                                                | 873               | 928               |
| <b>Résultat net global</b>                                           | <b>6 997</b>      | <b>6 693</b>      |
| Part du groupe                                                       | 5 940             | 5 855             |
| Intérêts minoritaires                                                | 1 014             | 839               |
| <b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>                                          | <b>31/12/2017</b> | <b>31/12/2018</b> |
| Résultat net - Part du Groupe (en millions MAD)                      | <b>5 706</b>      | <b>6 010</b>      |
| Nombre d'actions au 31 décembre                                      | 879 095 340       | 879 095 340       |
| <b>Résultat net par action</b>                                       | <b>6,49</b>       | <b>6,84</b>       |
| <b>Résultat net dilué par action</b>                                 | <b>6,49</b>       | <b>6,84</b>       |

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| (En millions MAD)                                                                    | 2 017         | 2 018         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel                                                                | 10 310        | 11 052        |
| Amortissements et autres retraitements                                               | 6 582         | 7 318         |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                                 | <b>16 892</b> | <b>18 370</b> |
| Autres éléments de la variation nette du besoin du fonds de roulement                | 1 189         | -883          |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant impôts</b>   | <b>18 081</b> | <b>17 487</b> |
| Impôts payés                                                                         | -3 170        | -2 967        |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (a)</b>            | <b>14 911</b> | <b>14 520</b> |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles                          | -8 370        | -8 075        |
| Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise                |               | -469          |
| Acquisitions de titres mis en équivalence                                            |               | 0             |
| Augmentation des actifs financiers                                                   | -319          | -194          |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles                              |               | 31            |
| Diminution des actifs financiers                                                     | 622           | 335           |
| Dividendes reçus de participations non consolidées                                   | 6             | 2             |
| <b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement (b)</b>           | <b>-8 061</b> | <b>-8 369</b> |
| Augmentation de capital                                                              |               | 0             |
| Dividendes versés aux actionnaires                                                   | -5 598        | -5 732        |
| Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires                 | -921          | -798          |
| <b>Opérations sur les capitaux propres</b>                                           | <b>-6 519</b> | <b>-6 529</b> |
| Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme  | 1 681         | 1 347         |
| Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme    |               | 0             |
| Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à court terme | 910           | 1 933         |
| Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à court terme   | -2 545        | -2 682        |
| Variations des comptes courants débiteurs/créditeurs financiers                      |               | 0             |
| Intérêts nets payés                                                                  | -784          | -575          |
| Autres éléments cash liés aux activités de financement                               | -9            | 6             |
| <b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>                      | <b>-747</b>   | <b>29</b>     |
| <b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (d)</b>                 | <b>-7 266</b> | <b>-6 501</b> |
| <b>Effet de change &amp; Autres éléments non cash (g)</b>                            | <b>-13</b>    | <b>40</b>     |
| <b>Total des flux de trésorerie (a)+(b)+(d)+(g)</b>                                  | <b>-428</b>   | <b>-310</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période</b>                       | <b>2 438</b>  | <b>2 010</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période</b>                         | <b>2 010</b>  | <b>1 700</b>  |

## TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES (EN MILLIONS MAD)

|                                                                                                             | Capital      | Réserves et<br>résultats<br>consolidés | Autres éléments<br>du résultat<br>global | Total<br>part groupe | Intérêts ne<br>conférant pas le<br>contrôle | Total<br>capitaux<br>propres |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Situation au 31 décembre 2016</b>                                                                        | <b>5 275</b> | <b>10 628</b>                          | <b>-427</b>                              | <b>15 476</b>        | <b>3 822</b>                                | <b>19 298</b>                |
| <b>Résultat net global</b>                                                                                  |              | <b>5 706</b>                           | <b>319</b>                               | <b>6 025</b>         | <b>1 014</b>                                | <b>7 039</b>                 |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables en résultat     |              | 0                                      | 319                                      | 319                  | 144                                         | 463                          |
| Ecart de conversion                                                                                         |              |                                        | 319                                      | 319                  | 144                                         | 463                          |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat |              |                                        | -42                                      | -42                  | -2                                          | -45                          |
| Ecarts actuariels                                                                                           |              |                                        | -5                                       | -5                   | -2                                          | -8                           |
| Ecarts de réévaluation des instruments de capitaux propres                                                  |              |                                        | -37                                      | -37                  |                                             | -37                          |
| Augmentation de capital                                                                                     |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Réduction de capital                                                                                        |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Variation des parts d'intérêt sans prise/perte de contrôle                                                  |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Variation des parts d'intérêt avec prise/perte de contrôle                                                  |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Distribution des dividendes                                                                                 |              | -5 591                                 |                                          | -5 591               | -918                                        | -6 509                       |
| Opérations sur actions propres                                                                              |              | -31                                    |                                          | -31                  |                                             | -31                          |
| Autres mouvements                                                                                           |              | -2                                     |                                          | -2                   | -2                                          | -4                           |
| <b>Situation au 31 décembre 2017</b>                                                                        | <b>5 275</b> | <b>10 710</b>                          | <b>-150</b>                              | <b>15 835</b>        | <b>3 916</b>                                | <b>19 750</b>                |
| Résultat net global                                                                                         |              | 6 010                                  | -155                                     | 5 855                | 839                                         | 6 694                        |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables en résultat     |              | 0                                      | -155                                     | -155                 | -84                                         | -239                         |
| Ecart de conversion                                                                                         |              |                                        | -155                                     | -155                 | -84                                         | -239                         |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat |              |                                        | -1                                       | -1                   | -5                                          | -5                           |
| Ecarts actuariels                                                                                           |              |                                        | 13                                       | 13                   | -5                                          | 9                            |
| Ecarts de réévaluation des instruments de capitaux propres                                                  |              |                                        | -14                                      | -14                  |                                             | -14                          |
| Augmentation de capital                                                                                     |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Réduction de capital                                                                                        |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Rémunérations payées en actions                                                                             |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Variation des parts d'intérêt sans prise/perte de contrôle                                                  |              | -346                                   |                                          | -346                 | -126                                        | -471                         |
| Variation des parts d'intérêt avec prise/perte de contrôle                                                  |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| Distribution des dividendes                                                                                 |              | -5 696                                 |                                          | -5 696               | -807                                        | -6 503                       |
| Opérations sur actions propres                                                                              |              | 20                                     |                                          | 20                   |                                             | 20                           |
| Autres mouvements                                                                                           |              |                                        |                                          | 0                    |                                             | 0                            |
| <b>Situation au 31 décembre 2018</b>                                                                        | <b>5 275</b> | <b>10 699</b>                          | <b>-306</b>                              | <b>15 668</b>        | <b>3 822</b>                                | <b>19 490</b>                |

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Nom de la Société                                                                                                                                     | Forme juridique | % d'intérêt  | % de contrôle | Méthode de consolidation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|---------------|--------------------------|
| <b>Maroc Telecom</b><br>Avenue Annakhil Hay Riad Rabat-Maroc                                                                                          | SA              | 100%         | 100%          | IG                       |
| <b>Compagnie Mauritanienne de Communication (CMC)</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>563, Avenue Roi Fayçal Nouakchott-Mauritanie                       | SA              | 80%<br>80%   | 80%<br>80%    | IG<br>IG                 |
| <b>Mauritel SA</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Avenue Roi Fayçal Nouakchott-Mauritanie                                                               | SA              | 41%<br>41%   | 52%<br>52%    | IG<br>IG                 |
| <b>Onatel</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>705, AV. de la nation 01 BP10000 Ouagadougou – Burkina Faso                                                | SA              | 61%<br>51%   | 61%<br>51%    | IG<br>IG                 |
| <b>Gabon Telecom</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Immeuble 9 étages, BP 40 000 Libreville-Gabon                                                       | SA              | 51%<br>51%   | 51%<br>51%    | IG<br>IG                 |
| <b>Sotelma</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Route de Koulikoro, quartier Hippodrome, BP 740, Bamako-Mali                                              | SA              | 51%<br>51%   | 51%<br>51%    | IG<br>IG                 |
| <b>Casanet</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Imm Riad 1, RDC, Avenue Annakhil Hay Riad Rabat-Maroc                                                     | SA              | 100%<br>100% | 100%<br>100%  | IG<br>IG                 |
| <b>Atlantique Telecom Côte d'Ivoire</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Abidjan-Plateau, Immeuble KARRAT, Avenue Botreau Roussel                         | SA              | 85%<br>85%   | 85%<br>85%    | IG<br>IG                 |
| <b>Etisalat Bénin</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Cotonou, îlot 553, quartier Zongo Ehuzu, zone résidentielle, avenue Jean Paul 2, immeuble Etisalat | SA              | 100%<br>100% | 100%<br>100%  | IG<br>IG                 |
| <b>Atlantique Telecom Togo</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Boulevard de la Paix, Route de l'Aviation, Immeuble Moov-Etisalat - Lomé                  | SA              | 95%<br>95%   | 95%<br>95%    | IG<br>IG                 |
| <b>Atlantique Telecom Niger</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>720 Boulevard du 15 avril Zone Industrielle, BP 13 379, Niamey                           | SA              | 100%<br>100% | 100%<br>100%  | IG<br>IG                 |
| <b>Atlantique Telecom Centrafrique</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Bangui, BP 2439, PK 0, Place de la République, Immeuble SOCIM, rez-de-chaussée    | SA              | 100%<br>100% | 100%<br>100%  | IG<br>IG                 |
| <b>Prestige Telecom Côte d'Ivoire</b><br>31-déc-18<br>31-déc-17<br>Grand Bassam Zone Franche VITIB ex-Complexe IIAO, 01 BT 8592 Abidjan               | SA              | 100%<br>100% | 100%<br>100%  | IG<br>IG                 |